



# Assemblée générale

Vingt-quatrième session extraordinaire

*Documents officiels*

**10**<sup>e</sup> séance plénière  
Vendredi 30 juin 2000, à 15 heures  
Genève

*Président :* M. Operti ..... (Uruguay)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

### Participation des organisations non gouvernementales au débat plénier de la vingt-quatrième session extraordinaire

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je tiens à attirer l'attention des membres sur la question de la participation des organisations gouvernementales au débat plénière de la vingt-quatrième session extraordinaire.

À cet égard, les membres se souviendront que dans sa décision 54/407, du 8 octobre, l'Assemblée a décidé qu'étant donné le temps disponible un nombre limité d'organisations non gouvernementales ayant un statut consultatif avec le Conseil économique et social pourraient prendre la parole au cours du débat plénier.

L'Assemblée a également demandé au Président de l'Assemblée de soumettre pour approbation aux États Membres une liste des noms des organisations non gouvernementales ayant été retenues et de faire en sorte que cette sélection soit faite sur une base égale et transparente en tenant compte de la représentation et de la diversité géographiques des organisations non gouvernementales.

J'informe donc les membres que, après avoir procédé aux consultations nécessaires, j'ai une liste de neuf organisations non gouvernementales dont le nom a été retenu. Il s'agit de : Réseau du tiers monde; Inter-

national Chamber of Commerce/Organisation internationale des employeurs; Fédération de service et de recherche d'Asie concernant la famille et la culture, Confédération internationale des syndicats libres, Azerbaijan Women and Development Center; Alliance coopérative internationale; Social Watch; Conseil international sur le bien-être social et European Women's Lobby.

En l'absence d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée est d'accord pour que les représentants des neuf organisations non gouvernementales sélectionnées prennent la parole au cours du débat plénière de l'Assemblée extraordinaire.

*Il en est ainsi décidé.*

Le nom de ces neuf organisations sera donc ajouté à la liste des orateurs et leurs déclarations seront limitées à cinq minutes.

Nous allons maintenant entendre une déclaration de S. E. Mme Uktomkhan Abdoulaeva, Premier Vice-Ministre du travail et des affaires sociales du Kirghizistan.

### Point 8 de l'ordre du jour

#### Propositions de nouvelles initiatives de développement social

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

- a) **Examen et évaluation des progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour le développement social**
- b) **Nouvelles initiatives proposées en faveur de l'application intégrale de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Cactano N'Chama, Premier Ministre de la Guinée-Bissau.

**M. N'Chama** (Guinée-Bissau) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais avant tout, Monsieur le Président, vous adresser les félicitations du Gouvernement de Guinée-Bissau pour votre élection et exprimer notre reconnaissance pour le chaleureux accueil que nous a réservé le Gouvernement et le peuple suisses.

C'est pour nous un grand honneur que de prendre la parole devant l'Assemblée à l'occasion de cette session extraordinaire consacrée au développement social, une question qui mérite de retenir toute notre attention.

Tandis que le monde s'achemine vers la mondialisation, les problèmes sociaux continuent de toucher et, plus encore, d'inquiéter les pays en développement, où le plus grand problème est celui de la pauvreté et la plus grande tâche celle de son élimination – tâche qui revêt une ampleur mondiale.

Bien que cinq ans se soient écoulés depuis Copenhague, la pauvreté continue d'être un fléau pour l'humanité. Un grand nombre de personnes vivent au-dessous du seuil de la pauvreté et n'ont pratiquement pas accès aux nécessités sociales fondamentales. On veut espérer que dans cette instance on saura une fois encore réfléchir à ce problème et l'examiner.

La Guinée-Bissau a été témoin récemment d'un conflit politique et militaire qui a duré 11 mois – de juin 1998 à mai 1999. Le conflit a causé des pertes dans le pays et a eu des conséquences dévastatrices pour la population comme pour le processus du développement économique et social qui est en cours. En conséquence, outre les pertes majeures tant matérielles qu'humaines, le produit national brut – dont le taux moyen de croissance réelle au cours des dernières quatre années était de 4,6 % – a baissé de 28 % en 1998, ce

qui a aggravé considérablement le problème de la pauvreté.

La reconstruction en Guinée-Bissau sera une tâche difficile qui exigera non seulement des efforts nationaux mais également une aide de la communauté internationale.

Maintenant que le conflit est terminé, le processus de développement national a repris sous l'égide d'un Gouvernement d'unité nationale en exercice jusqu'en février dernier et à l'ordre du jour duquel figuraient essentiellement : le maintien de la paix, la réconciliation nationale, la reconstruction des infrastructures physiques comme hôpitaux, écoles et maisons individuelles, qui avaient été détruits au cours du conflit, ainsi que l'organisation de l'élection présidentielle et des élections législatives.

Ce programme a été pleinement mis en oeuvre, et une table ronde d'urgence a été tenue en mai 1999 au cours de laquelle la communauté internationale s'est engagée à apporter à la Guinée-Bissau une aide considérable de l'ordre de 215 millions de dollars. Hélas, ces promesses n'ont pas été tenues et, à ce jour, notre pays n'a rien reçu. Nous estimons cette situation tout à fait regrettable, car nous avons respecté les conditions imposées par la communauté internationale.

En novembre 1999, l'élection présidentielle et les élections législatives ont été organisées en Guinée-Bissau, lesquelles ont été considérées par la communauté comme libres, honnêtes et transparentes. Ce processus démocratique a abouti à l'élection du Président de la République par 72 % des voix ainsi que des membres du Parlement et du nouveau Gouvernement, ces deux derniers fonctionnant maintenant sans heurt le pays a également recouvré sa stabilité.

Ma délégation saisit l'occasion pour exprimer sa gratitude pour l'aide financière et autres formes d'aide que la Guinée-Bissau a reçues des organisations internationales et de pays amis, aides qui lui ont permis de faire des élections générales une réalité.

Un gouvernement fondé sur une large coalition a été mis en place, qui comprend le Parti du renouveau social, parti majoritaire, et la Résistance de la Guinée-Bissau, qui se place en seconde position, ainsi que d'autres partis et candidats indépendants. Il s'ensuit que la stabilité règne aux niveaux parlementaire et gouvernemental, les divers partis du Gouvernement disposant de 70 des 102 sièges parlementaires.

La responsabilité incombe maintenant au nouveau Gouvernement de poursuivre le processus de développement économique et social et de restaurer la crédibilité du pays. Sur cette base, et dans le contexte de son programme concernant l'administration du pays, notre gouvernement accorde une attention prioritaire aux secteurs sociaux et encourage la mise en oeuvre d'une stratégie vigoureuse en vue de lutter contre la pauvreté tout en promouvant l'emploi. Il existe également un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des anciens combattants en faveur duquel le Conseil de la Banque mondiale a déjà approuvé les fonds nécessaires.

Un partenariat triparti est de fait nécessaire entre le Gouvernement, le secteur privé et la société civile. Les deux derniers éléments sont considérés comme les piliers qui complètent les efforts que fait le Gouvernement en faveur du développement national.

Dans ce contexte, la politique du Gouvernement se fondera sur l'exercice démocratique du pouvoir, la lutte contre la corruption, la promotion et la défense des droits de l'homme, la distribution des richesses, une bonne administration et l'allègement de la dette publique.

Les statistiques mondiales montrent que la pauvreté sévit essentiellement en Afrique et en Asie, où plus d'un milliard d'êtres humains vivent dans la plus extrême pauvreté. La prévention, la gestion et le règlement des conflits de manière pacifique, ainsi que le maintien de la paix et de la stabilité, peuvent contribuer concrètement à réduire la pauvreté en Afrique. L'exercice démocratique du pouvoir et la lutte contre la corruption, la promotion et la défense des droits de l'homme, une répartition équitable des richesses, la bonne gouvernance et l'allègement de la dette publique sont autant de facteurs qui peuvent contribuer sensiblement à la réduction de la pauvreté.

La lutte contre la pauvreté est devenue un élément intégral de la notion du développement social. Depuis le Sommet de Copenhague, la communauté internationale fait de cet élément et de l'amélioration des conditions de vie ses principaux objectifs.

Le moyen le plus efficace de réduire la pauvreté dans notre monde moderne, compte tenu de l'expérience acquise, semble être lié à la participation des pauvres à la mise sur pied, à l'application et à l'évaluation de programmes tendant à lutter contre la pauvreté. La pauvreté est une réalité en Guinée-Bissau

puisque plus de 49 % de sa population qui s'élève à 1,2 million est pauvre. De ces 49 %, 26 % de cette population est classée comme extrêmement pauvre et vivant avec moins de 1 dollar par jour, ce qui l'empêche évidemment d'avoir accès à l'enseignement, aux services de santé, aux services de base, à l'hygiène, à l'énergie et à une nutrition suffisante. Il n'est donc pas surprenant que la mortalité infantile soit si élevée. On estime que sur 1 000 naissances vivantes, 140 nouveau-nés meurent, et que 900 femmes meurent sur 100 000 qui donnent naissance.

Compte tenu de cette situation, le Gouvernement de la Guinée-Bissau accorde une priorité particulière à la lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement inclut donc dans ses structures des institutions dont l'objectif essentiel est la lutte contre la pauvreté. Cela comprend en particulier le Ministère et le Secrétariat d'État pour la solidarité sociale et la lutte contre la pauvreté, l'Institut pour les femmes et les enfants, l'Institut national pour la sécurité sociale et la Fondation pour l'action sociale.

Dans le contexte de son programme, le Gouvernement a adopté une stratégie en vue de réduire la pauvreté dans le pays, dont les principaux axes sont : premièrement, la croissance économique fondée sur une politique macroéconomique stable aux fins de créer des emplois et une formation de spécialistes; deuxièmement, l'investissement dans les ressources humaines par un meilleur accès à l'enseignement, aux services de santé et à l'eau potable; et, troisièmement, la promotion de la construction de logements sociaux et la fourniture de prêts.

La Guinée-Bissau tient à annoncer que d'ici aux prochains jours, son gouvernement entamera des consultations dans ce contexte avec les organes internationaux comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux, en vue de mettre au point une stratégie pour le pays. Il faudra ensuite faire en sorte de parvenir à une stratégie consensuelle afin de répondre aux aspirations du peuple de la Guinée-Bissau.

Lutter contre la pauvreté est un problème social pour la société moderne qui doit se montrer résolue à veiller à la durabilité du développement humain.

Les gouvernements des pays ayant décidé de lutter contre la pauvreté à titre prioritaire dans le contexte de leur politique de développement partagent la même vision de ce fléau et devraient l'aborder en tant que

véritable défi qui doit être relevé si on veut véritablement progresser au plan social et du développement. La réduction de la pauvreté, qui constitue le principal problème dans le pays, deviendra une réalité si les pays industrialisés et les organisations internationales traitent de ce phénomène en tant que problème mondial et fournissent les ressources financières adéquates.

La Guinée-Bissau aspire à une communauté internationale qui s'impliquerait et s'associerait véritablement dans le processus de combat et de réduction de la pauvreté. Cette idée, si elle est acceptée et appliquée par tous au moyen de mesures de lutte contre la pauvreté, doit se fonder sur la création de mécanismes qui en garantissent la transparence et sur une gestion objective des ressources afin que ces objectifs puissent être atteints. La Guinée-Bissau est prête à prouver qu'elle est totalement transparente, et elle autorisera la vérification des comptes de tous les fonds pour le confirmer. Ce sont là quelques idées que j'ai souhaité communiquer à l'Assemblée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau. Je donne maintenant la parole à M. Chris Okemo, Ministre des finances du Kenya.

**M. Okemo** (Kenya) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection. Deuxièmement, en mon nom et au nom de toute la délégation kényenne, je remercie le Gouvernement et le peuple suisses du chaleureux accueil qu'ils nous ont réservé depuis notre arrivée dans ce magnifique pays.

Lorsque nous nous sommes réunis à Copenhague, Danemark, en 1995, nous avons pris l'engagement devant le monde de poursuivre résolument les objectifs du développement social que nous avions dégagés. À l'époque, nous avons cru au Kenya que la conférence serait le tremplin qui permettrait de nous diriger ensemble vers la création d'un monde plus humain et plus compréhensif. En 1995, beaucoup espéraient que graduellement le développement économique améliorerait, lentement mais sûrement, nos conditions de vie et qu'il était possible, ensemble, de trouver le moyen d'aller de l'avant sur une voie qui serait bénéfique à l'essentiel de l'humanité. Et bien, chers amis, nous savons tous que c'est le contraire qui s'est produit. Le développement social dans les parties du monde où la conférence était censée être bénéfique a, dans le meilleur des cas, sta-

gné, et, dans le pire des cas, il s'est dégradé et atteint le niveau le plus bas de tous les temps.

Je rappellerai qu'après notre réunion, nous avons décidé de donner suite aux 10 engagements. Même si tous ces engagements pouvaient être pris séparément, leur objectif majeur, selon moi, était l'élimination de la pauvreté.

Nous espérons tous qu'après ce riche événement, nos ressources et notre énergie serviraient à relever le défi que présente cet objectif consacré dans l'Engagement 2, dont l'objectif est

« d'éliminer la pauvreté dans le monde, par le biais d'une action nationale énergique et de la coopération internationale : impératif éthique, social, politique et économique de l'humanité. »

Au Kenya, les problèmes que pose la pauvreté occupent une place centrale. L'insistance placée par le Secrétaire général Kofi Annan sur une démarche du développement qui placerait l'individu au centre du développement fait écho à la nôtre. Trente-sept ans après l'indépendance, le Kenya est menacé par les niveaux de vie dangereusement faibles de ses populations. La croissance économique s'est ralentie, du fait principalement de la mondialisation, d'un côté, et des catastrophes naturelles, de l'autre, mais également du fait des changements d'objectif intervenus parmi certains de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux. Les systèmes offrant un filet de sécurité sociale, qui ont été essayés et mis à l'épreuve pendant des siècles en Afrique sont maintenant sapés et se sont écroulés par voie de conséquence.

Pour pouvoir faire face à la perte imminente de ces filets de sécurité, lors de l'indépendance, en 1963, le Kenya a élaboré sa propre politique appelée « Harambee », en vertu de laquelle des projets élaborés sur la base des besoins de la communauté ont été appliqués par le biais de contributions volontaires, soit en espèces soit en nature. Par exemple, il en est résulté des écoles, des hôpitaux, des routes, des parasitocides pour le bétail et des usines de café.

Ces contributions volontaires avaient pour but de compléter et non de remplacer le processus de développement du Gouvernement. Elles n'étaient pas, de toute façon, suffisantes pour satisfaire les besoins en développement de la société. Peu après, de fait, de nouvelles démarches ont dû être élaborées pour compléter à la fois les mesures du Gouvernement et

« Harambee ». Le Kenya continue de croire que ce sera par le biais d'une action et d'une coopération internationales énergiques qu'il sera possible finalement de s'attaquer à la pauvreté.

La démarche adoptée à ce jour au Kenya pour lutter contre la pauvreté n'a pas eu les effets souhaités, et je suis convaincu que le temps est venu de fournir aux populations les moyens, les outils et la capacité de produire pour eux-mêmes. Certaines des politiques amorcées au cours des années ont, de fait, nettement eu pour effet de créer un impact adverse sur la capacité économique.

Depuis son indépendance, le Kenya a constamment essayé de créer un milieu économique, politique, social, culturel et juridique qui permette aux populations de parvenir au développement social. Le Gouvernement kényen a donc mis en place des structures pour permettre au secteur privé de travailler à l'abri de toute interférence. Ces secteurs qui relevaient du domaine du Gouvernement ont été privatisés. Ils comprennent des secteurs d'infrastructure de base, comme la poste et les télécommunications.

Même si des conditions adéquates ont été créées pour faciliter le libre échange, l'impact négatif de la privatisation et de la libération a diminué leur importation. L'essentiel de ce premier engagement nous a, de fait, forcés à élaborer des programmes pour améliorer ces effets négatifs. Il nous faut continuer de mettre l'accent sur le fait que les programmes d'ajustement structurel convenus doivent avoir une dimension et un visage humains. Nous sommes convaincus que ce développement doit inclure toute la société.

L'enseignement est le seul moyen de sortir de la pauvreté. Les statistiques montrent que dans tous les pays où les populations ont un large accès à l'enseignement et où cet accès est énergiquement utilisé, une croissance impressionnante a abouti à soulevé toute la société, dans une vague d'affluence qui lui est bénéfique. En raison des besoins toujours changeants, dominés maintenant par la logique de la mondialisation, le Kenya continue d'adapter son système d'enseignement à ces changements. À cet égard, il convient de souligner que des mesures ont été mises en place, qui favorisent l'enseignement des sciences, et on espère que leurs effets positifs se feront sentir dans un proche avenir. Le Kenya perçoit cet engagement comme une façon d'incorporer l'égalité et l'accès des hommes et des femmes à un enseignement de qualité

étayé par des normes de santé physique et morale les plus élevées.

Tout en luttant pour améliorer les systèmes d'enseignement, il faut également, de fait, lutter pour améliorer l'infrastructure et la valeur de nos systèmes de santé, en particulier au niveau des soins de santé primaires, en élargissant l'accès aux soins de santé.

Il a été longuement discuté de la question de savoir où il convenait de mettre un accent global, et comment procéder. J'espère que les mots ne noient pas les idées et que les mesures pratiques nécessaires seront prises. Je sais, pour ma part, que la clef du véritable développement social réside dans l'élimination de la pauvreté. Il faut donc continuer de souligner ce fait.

Les Accords de Bretton Woods doivent s'adapter et répondre aux circonstances changeantes, sans pour autant changer d'objectif. La dette bilatérale et multilatérale doit être annulée dans le cas des pays qui répondent aux critères. L'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés n'a, à ce jour, profité qu'à de trop rares pays. Le seuil doit être abaissé pour comprendre les pays comme le Kenya qui ont beaucoup accompli mais qui n'ont pas encore été récompensés.

L'intégration régionale et l'exploitation des économies d'échelle ont incité la Communauté de l'Afrique orientale à regarder au-delà des simples horizons nationaux, et nous avons besoin d'urgence de l'appui international pour compléter les efforts régionaux. L'intégration économique aidera à parvenir à une indépendance et à un développement véritables pour nos peuples. La croissance de nos économies nous permettra de s'attaquer au problème du chômage, fléau qui doit être examiné sérieusement; sinon, nous n'aurons ni développement social ni stabilité politique. L'engagement 8 et ses objectifs nous poussent le long de la bonne route. Qui plus est, pour rendre nos discussions pertinentes aujourd'hui, l'accès à la technologie et à Internet doit être démocratisé.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots au sujet du problème de la corruption. Cette maladie continue de ronger le tissu de nos sociétés. Le Kenya a pris des décisions énergiques pour traiter de ce fléau et nombre sont ceux qui ont été appelés à rendre des comptes, des plus grands jusqu'aux plus petits. Le Kenya continuera de mener énergiquement cette guerre, et je sais que, cette fois, nous triompherons. Cette guerre, cependant, ne peut être menée par un individu ou par

un pays, les liens et les réseaux de corruption étant profondément enracinés et mondiaux. Les solutions doivent donc être intégrées et mondiales. Pour en garantir l'efficacité, les secteurs privés nationaux, de concert avec les multinationales, doivent convenir avec les gouvernements d'un code de conduite commun et de mesures punitives appropriées. Même si les attitudes doivent changer, la cupidité et la pauvreté sont les coupables qu'il faut sans cesse combattre afin d'éliminer la corruption.

Pour terminer, la volonté politique collective – appuyée par des ressources financières pour veiller à axer le développement social et économique sur les populations et renforcée par notre résolution de faire de ce millénaire un millénaire pacifique – doit être mobilisée pour relever les défis. Ce n'est qu'alors que notre objectif du développement social sera réalisé. Il faut espérer qu'un multilatéralisme énergique, allié à un désir commun de mondialisation, permettra un jour au lion africain de siéger à la table des aigles avec les tigres asiatiques, le soleil levant et les autres, sur un pied d'égalité, désireux de faire de notre monde une meilleure place pour vivre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Noureddine Boukrouh, Ministre des petites et moyennes entreprises de la République d'Algérie.

**M. Boukrouh** (Algérie) : Qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de la délégation algérienne, d'adresser mes sincères remerciements aux autorités helvétiques pour les efforts qu'elles ont déployés à l'effet d'assurer le succès de cette rencontre exceptionnelle. Je ne manquerai pas de saisir cette occasion pour exprimer toute notre satisfaction à l'endroit de M. Theo-Ben Gurirab, Président en exercice de la cinquante-quatrième Assemblée générale de l'ONU, qui dirige avec professionnalisme nos travaux, et de féliciter par là même les autres membres du Bureau pour leur élection méritée.

Je voudrais également m'acquitter au nom de l'Algérie d'un devoir, celui de rendre un hommage particulier à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et, à travers lui, à toute la famille du système des Nations Unies qui, par la convocation d'une telle session, réaffirme le rôle de pionnier de notre Organisation et son engagement en faveur d'un nouveau paradigme du développement.

Cinq années se sont écoulées depuis le Sommet mondial pour le développement social de 1995 qui a, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, élevé le niveau du développement social au rang de préoccupation universelle. Ce « développement à visage humain » s'appuie sur des valeurs dont l'universalité ne cesse de s'affirmer chaque jour. Le respect de la dignité humaine, la bonne gouvernance, l'équité et la participation sont autant d'éléments d'une nouvelle réalité qui gagne inexorablement du terrain partout dans le monde.

Si l'on ne peut que se réjouir de cette formidable avancée, notamment dans la prise de conscience quant à l'urgence que revêtent les grands problèmes sociaux de l'heure, il n'en demeure pas moins que les résultats des évaluations à mi-parcours des différentes conférences et différents sommets mondiaux sont loin d'être satisfaisants.

Au titre des progrès enregistrés au niveau global, la prise de conscience universelle de la dimension sociale du développement économique constitue le plus grand acquis. C'est cette prise de conscience qui a permis que des efforts en direction des secteurs sociaux et des populations les plus démunies se soient intensifiés. Et si, un peu partout dans le monde, une amélioration de certains indicateurs sociaux s'est opérée – comme l'espérance de vie, l'alphabétisation, la mortalité infantile ou encore l'accès aux services sociaux de base – il reste que ces progrès sont insuffisants et demeurent en deçà des objectifs du Sommet de Copenhague.

Une évolution moins favorable encore est également observée dans d'autres aspects du développement social : augmentation du chômage, élargissement de la pauvreté et des inégalités, persistance de conflits locaux ou régionaux, etc.

Cette modeste évolution est cependant très inégale entre pays et régions du monde. Et la différenciation traduit, en fait, un creusement des inégalités dans les niveaux de développement culturel et technique ainsi que dans les conditions de vie entre pays du Nord développés et pays du Sud en voie de développement.

La mondialisation et la libéralisation du commerce et des flux de capitaux, conçues et organisées par les pays développés en fonction d'abord de leurs propres intérêts, ont davantage handicapé les économies du Sud. La détérioration des termes de l'échange s'est poursuivie; la vulnérabilité à des chocs financiers

brutaux nés de spéculations financières s'est accrue; le fossé technologique s'est élargi; les mécanismes de traitement de la dette et le schéma des relations financières ont paradoxalement provoqué des transferts nets des pays pauvres vers les pays riches; des restrictions d'accès au marché de pays développés pour des produits des pays du Sud qui dispose d'un avantage comparatif sont pratiquées.

Ces aspects négatifs pour les pays en voie de développement, mais aussi pour l'économie mondiale, ont été aggravés par une baisse constante de l'aide publique au développement, alors que les besoins n'ont cessé d'évoluer à la hausse, et par un changement de sa répartition qui s'est réalisé au détriment des pays les moins avancés.

Le fardeau de la dette et de son service s'est alourdi amenuisant davantage les ressources pouvant être consacrées au développement social. Il est vrai qu'une évolution récente s'est opérée sur la question et que des initiatives ont été prises en vue de son allègement. Néanmoins, tout en soulignant le caractère positif de l'attitude de pays créanciers, les conditionnalités accompagnant la mise en oeuvre de ces initiatives réduisent souvent leur portée.

Cette évolution du contexte économique mondial a affecté de façon particulière l'Afrique, notamment subsaharienne. La pauvreté s'y est plus étendue qu'ailleurs l'écart entre pauvres et très pauvres s'étant encore élargi. Les conflits locaux et régionaux empêchent toujours toute amélioration de la situation sociale dans certains pays. L'Afrique continue d'être exclue du circuit des échanges internationaux et des marchés financiers, confirmant ainsi une marginalisation qui dure depuis 20 ans. L'Afrique ploie sous le fardeau d'une dette extérieure trop lourde qui obère toute velléité de développement.

La décennie qui vient de s'écouler a été la période la plus difficile de la jeune histoire de mon pays. Aux graves conséquences sociales, induites par des réformes en profondeur visant la transformation du système économique à gestion centralisée en système à régulation par le marché, s'est ajoutée la terrible épreuve d'un terrorisme aveugle et destructeur. Cette complexité exceptionnelle de la situation économique et sociale a nécessité de grands efforts pour contenir la dégradation des conditions de vie de la population, dont des pans de plus en plus larges sont guettés par le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il a fallu un vaste ressaisissement national, exprimé par le référendum sur la concorde civile de septembre 1999, pour que se rétablisse la paix civile et la sécurité, préalables à tout développement économique durable et à toute démocratie stable.

Parallèlement, et en accompagnement de réformes économiques engagées avec la participation de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, l'action sociale de l'État s'est renforcée, conduisant au rétablissement et à la consolidation des équilibres du système de sécurité sociale, qui concerne plus de 80 % de la population, ainsi que son élargissement par l'institution d'un dispositif assurance-chômage destiné à faire face aux conséquences de la restructuration du secteur économique.

Une conférence nationale consacrée à la politique sociale sera convoquée sous le haut patronage du Président de la République algérienne, en octobre 2000, qui aura à définir les contours et les objectifs des stratégies de développement social conformément aux indications contenues dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague.

Avant de terminer mon propos, je voudrais préciser qu'en dépit des résultats mitigés que l'évaluation du Sommet de Copenhague révèle, nous ne nous empêchons pas pour autant de nourrir l'espoir de voir les retards accusés rapidement comblés.

L'Assemblée du millénaire, prévue à New York en septembre prochain, constituera un rendez-vous à ne pas manquer pour réaffirmer la volonté de la communauté internationale en faveur d'un nouvel ordre mondial dans lequel les nouvelles générations pourront entamer le nouveau millénaire, libérées du spectre de la faim, des maladies et de toute forme de conflit et de violence. Enfin, nous sommes convaincus que seule une démarche collective, concertée et solidaire de la communauté internationale serait à même de faciliter l'avènement d'un tel ordre.

**Mme Abdoulaeva** (Kirghizistan) (*parle en russe*) : C'est un grand honneur que de saluer, au nom du Gouvernement de la République kirghize, les organisateurs de cette importante session extraordinaire de l'Assemblée générale et tous ses participants. Nous convenons avec le Secrétaire général que même si la responsabilité du développement social incombe à chaque pays, il ne saurait être appliqué avec succès sans l'engagement et des efforts conjoints de la communauté internationale. Dans ce contexte, il nous faut

consentir les plus grands efforts pour appliquer pleinement la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action.

Il est manifeste qu'il n'y a pas une seule façon de parvenir au développement social. La période de transition que traverse le Kirghizistan, comme nombre d'autres pays qui procèdent à des réformes économiques, s'accompagne de phénomènes négatifs qui ont conduit à une dégradation des conditions de vie de la plus grande partie de la population. Il s'ensuit une croissance économique négative dans le pays, une désintégration sociale qui croît sans cesse et un gaspillage des biens sociaux : 55 % de la population kirghize vit ainsi sous le seuil de pauvreté.

Ayant à l'esprit les problèmes similaires en termes d'affaires sociales et la Communauté d'États indépendants (CEI), nous appuyons la suggestion que le Vice-Premier Ministre du Gouvernement de la Fédération de Russie, Mme Matvienko, a faite dans sa déclaration à cette session, tendant à tenir une grande conférence régionale de haut niveau, sous l'égide des Nations Unies, afin de discuter des problèmes de développement social dans les pays dont l'économie est en transition.

Il convient de souligner que pour nos pays, dont l'économie est en transition, les dépenses encourues au titre du service de la dette extérieure limitent les possibilités de promouvoir le développement social, et je conviens sans réserve avec les orateurs qui m'ont précédé et qui ont souligné que ce problème était de nature à faire l'objet d'un dialogue et d'un nouvel examen au plus haut niveau de solutions éventuelles.

Il y a cinq ans, au Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague, la République kirghize, comme tous les autres participants, a assumé la responsabilité de créer les conditions nécessaires à la promotion du progrès social et de la justice sociale ainsi que des conditions de vie de la population en impliquant tout le monde à ce processus. De véritables mesures, prises au cours des cinq dernières années, comprennent l'adoption de divers programmes sociaux : Ayalzat, programme national destiné à parvenir à la participation équitable des femmes dans la vie politique, économique et sociale du pays; Emgek, programme national sur le marché du travail et la promotion de l'emploi; Ardager, programme national pour appuyer les personnes âgées; Araket, programme national tendant à éliminer la pauvreté d'ici à 2015; la

stratégie nationale du Kirghizistan visant à garantir un développement humain stable; et un programme national pour appuyer les handicapés et favoriser les villages. Toutes ces stratégies se fondent sur un souci social partagé d'éliminer la pauvreté.

Nous veillons également à développer les bases d'ensemble de l'évolution politique du pays jusqu'en 2010. Leur valeur particulière réside dans une approche de tous les participants des processus sociaux pour atteindre des objectifs généraux comme l'allègement et la réduction de la pauvreté et la création d'un milieu durable en vue d'un développement harmonieux et stable.

La République kirghize attache une importance primordiale à l'application de ce que l'on appelle la doctrine de la diplomatie de la Route de la Soie. Cela permettra à nous tous d'utiliser nos capacités et notre grand potentiel aux fins de renforcer les relations commerciales, économiques, culturelles, humanitaires, scientifiques et techniques entre les pays et les peuples. Cette doctrine offrira les meilleures conditions préalables pour renforcer encore la coopération internationale pour surmonter les problèmes mondiaux.

Étendre les traditions de la Route de la soie et l'émergence du Kirghizistan en tant que véritable carrefour des routes commerciales entre l'Asie et l'Europe est la direction stratégique de notre intégration au système international mondial. La Grande route de la soie revêt une importance majeure pour ce qui est d'appuyer les relations diplomatiques entre les principaux pays européens et asiatiques, ce qui nous amène à déclarer que le Kirghizistan, avec les autres pays d'Asie centrale, abordera les problèmes et créera les conditions préalables nécessaires à l'instauration de relations amicales et de coopération parmi tous les pays de la région de la Grande route de la soie, qui va du Portugal au Japon.

Cette diplomatie se fonde sur les principes essentiels suivants : premièrement, partenariat équitable, relations amicales et coopération avec tous les pays de la Grande route de la soie. Cet élément est de nature objective et universelle et se fonde sur les aspirations de tout pays qui s'intéresse à la création d'un milieu favorable le long de ses frontières nationales, dans le contexte d'une diplomatie bilatérale et multilatérale. Deuxièmement, l'interdépendance est devenue un nouveau phénomène à la fin du XXe siècle. La mondialisation signifie que nous devons admettre le fait indis-

cutable que nul pays, si puissant soit-il au plan économique et militaire, ne saurait relever seul les défis qui mettent en danger la survie de l'humanité. Troisièmement, l'élargissement de la coopération internationale dans le contexte de la région de la Grande route de la soie permettra à tous les pays de trouver une réponse à de nombreuses questions et à régler les problèmes auxquels ils font actuellement face.

Quatrièmement, la nature multiforme de la coopération internationale pour le développement signifie que les conditions favorables doivent être créées pour édifier une politique équilibrée, souple et maniable au niveau international. À long terme, cela permettra de satisfaire les intérêts nationaux du Kirghizistan et ouvrira la voie au règlement futur de toute la série de problèmes.

La résurgence actuelle de la Grande route de la soie rend possible l'instauration de toutes les conditions nécessaires à la transformation de la région en une zone de stabilité, de sécurité, d'amitié, de coopération et d'un partenariat équitable. Le statut actuel de la Grande route de la soie aide à créer les conditions nécessaires à l'intensification de la coopération internationale aux fins de surmonter les problèmes socioéconomiques auxquels le monde fait face au seuil du troisième millénaire.

Il est tout à fait clair que tous les phénomènes négatifs auxquels l'humanité est en butte aujourd'hui ne peuvent être contrés que si tous les membres de la communauté internationale font preuve de la volonté politique nécessaire et si des efforts conjoints sont entrepris. Je suis convaincue que tout pays, quelle que soit sa taille, peut apporter sa contribution à la cause commune. La notion de diplomatie de la Route de la soie sera une contribution particulière du Kirghizistan à cet important processus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Walid Nasr, chef de la délégation libanaise.

**M. Nasr** (Liban) (*parle en arabe*) : Si le développement social est l'objectif, les moyens d'y parvenir sont nombreux et variés. Les politiques économiques nationales et la façon dont elles sont adoptées créent parfois un climat adapté à la croissance économique et, partant, au développement social. Ces politiques doivent tenir compte des dimensions humaines, étant donné qu'il ne s'agit que d'un problème mathématique.

Au cours des dernières 20 années, des changements profonds se sont produits en termes d'infrastructures économiques et d'économie de marché. Les économies nationales sont devenues de plus en plus interdépendantes. C'est vrai aussi dans le domaine social. Les conséquences de ces changements économiques et de leurs répercussions sociales ont touché le monde entier. Au cours des dernières années en particulier, la restructuration économique est devenue l'une des priorités du développement des pays. Elle est parfois menée à bien en raison de la conviction qu'il pourrait s'agir d'un moyen idéal d'accomplir le développement social et, parfois, en raison de contraintes externes.

Si la mondialisation économique est une caractéristique du monde actuel, elle doit montrer une autre face afin que le tableau soit complet. Il convient de mettre au point une politique sociale mondiale, que supporteraient de nouvelles institutions, politiques et entités, qui peuvent lui donner effet. Le développement social doit s'édifier sur un sens réciproque de la responsabilité d'État. Grâce à des efforts conjoints, la restructuration économique nationale doit être menée à bien en tandem avec les autres réformes si on veut atteindre l'objectif recherché – l'élimination de la pauvreté – et si on veut que les populations les plus pauvres puissent bénéficier du développement social.

Au nombre des priorités du Gouvernement libanais – en ce qui concerne, en particulier, le développement social équilibré – on trouve les suivantes. Je serai très bref, le temps imparti ne permettant pas d'énumérer toutes ces priorités. Le Liban s'est doté d'une politique sociale et économique dans laquelle le partenariat entre l'État et la société civile joue un rôle très important. Il existe également un partenariat entre les secteurs privé et public.

Pendant des années, le Liban s'est senti immentement de l'occupation israélienne, particulièrement dans le sud et l'ouest de la Bekaa. Grâce à la lutte et à la résistance courageuses de son peuple et l'appui de ses amis, le Liban a été en mesure de déloger les forces occupantes. Il y a eu, néanmoins, des conséquences économiques et sociales négatives. Elles ont sapé notre économie. L'agression israélienne répétée a sapé notre infrastructure, y compris les centrales électriques, les routes et autres services de base. Les conséquences de cette agression ont énormément nui au processus de développement social du Liban.

Comme déjà mentionné, le Gouvernement libanais s'efforce sérieusement d'atteindre l'objectif du développement social. Partant du postulat que la croissance économique durable est liée au développement social, il procède à des réformes financières, à la privatisation et à d'autres projets afin de renforcer les ressources humaines, de créer de nouveaux emplois, de renforcer la compétition et de répartir les revenus et les richesses sur une base juste parmi toutes les couches sociales.

Le Liban fait face aujourd'hui à des problèmes économiques et sociaux qui diffèrent de ceux qu'il a rencontrés dans le passé – à la suite de la première invasion d'Israël en 1978 et des douloureux événements survenus entre 1975 et 1990. Ces problèmes résultent de l'émigration, de la fuite des cerveaux, du départ des jeunes récipiendaires de diplômes d'études supérieures qui ne trouvent pas d'emploi sur le marché du travail local. Il y a également des changements essentiels qui se produisent à l'échelle mondiale. Tous ces facteurs ont eu des conséquences nuisibles sur l'économie et les institutions libanaises tant au plan national que régional et mondial.

S'agissant des mesures adoptées par le Liban pour atteindre l'objectif de la croissance économique et du développement social, elles se résument comme suit. Premièrement, la réforme financière : nous devons commencer par rééquilibrer le budget d'État, ce qui revient à examiner les politiques des dépenses publiques. Deuxièmement, la privatisation : il s'agit d'un deuxième pilier porteur de la politique libanaise, à savoir, faire participer le secteur privé, ce qui signifie un acheminement des dépenses gouvernementales vers le secteur social. Troisièmement, libéralisation du commerce : le Liban entre prend une croissance économique caractéristique qui permettra d'étendre les marchés aux biens libanais. Le Liban met en oeuvre les dispositions du programme du marché commun arabe. Il participe également à des pourparlers avec l'Union européenne. Quatrièmement, le Liban dispose d'un plan d'action et de développement, dont les objectifs comprennent la promotion du développement rural, la création de petites et moyennes entreprises, l'accroissement des crédits au logement, et l'amélioration et la modernisation de la sécurité sociale.

Les principaux problèmes qui se posent aux pays en développement – plus exactement les questions qui doivent être posées – sont : comment peut-on tirer des

bénéfices de la mondialisation et comment peut-on réduire ses effets négatifs sur les pays en développement? Je crois que dans l'avenir les forces de la mondialisation auront des effets sur le commerce multilatéral. Certaines de ces forces doivent être canalisées si on veut atteindre les objectifs du développement économique. Pour surmonter les problèmes du développement social il faut recourir à la solidarité internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Patricia Bird, Commissaire pour l'amélioration sociale d'Antigua-et-Barbuda.

**Mme Bird** (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : Je ressens comme un honneur et un privilège de pouvoir prendre la parole devant cette instance à l'occasion de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU, intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation ».

Au nom du Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda, je saisis cette occasion pour vous adresser, Monsieur le Président, et adresser aux autres membres du Bureau, nos chaleureuses félicitations et salutations.

Il y a cinq ans, nous nous réunissions à Copenhague pour participer au Sommet mondial pour le développement social. Nous nous réunissons ici aujourd'hui pour examiner comment il a été donné suite aux engagements pris à l'époque, pour cerner les obstacles et décider de la façon d'aller de l'avant.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda confirme les engagements pris à Copenhague. Il a cerné, en tant que questions qui doivent faire l'objet d'une action immédiate : l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois, l'intégration sociale et la santé. Sur cette base, il est possible de créer des capacités humaines et accroître la dignité de la personne. Pour renforcer et appuyer les mécanismes locaux au sein du ministère, un planificateur du secteur social et un commissaire chargé de l'amélioration dans le domaine social ont été nommés.

Plusieurs instances ont vu tout au long des années 1990 que la réduction de la pauvreté occupait une haute priorité sur l'ordre du jour de la communauté internationale. Nous avons de la chance que nul d'entre nous ne vive dans une misère noire, qui est le lot de certains infortunés vivant dans les pays du monde les plus pauvres, mais nous sommes tous attachés aux objectifs

dont nous avons convenu au Sommet mondial de 1995 pour le développement social.

Il est vrai, cependant, que les groupes vulnérables existent. Les personnes âgées, les jeunes parents célibataires et les invalides – ceux qui rencontrent des problèmes soit mentaux soit physiques – sont des catégories qui sont les plus marginalisées dans la société. N'oublions pas les malheureuses personnes qui ont été touchées par les destructions dues aux ouragans qui ont sévi entre septembre 1995 et 1998. Deux sont survenus la même année.

Grâce aux initiatives économiques, Antigua-et-Barbuda crée des emplois quotidiennement en vue de pouvoir résorber encore le nombre des chômeurs. Le taux de chômage – environ 5 % – demeure l'un des plus bas des Caraïbes, bien que nous ayons pris en charge plus de 3 000 de nos frères et soeurs de Montserrat auxquels nous avons apporté une aide humanitaire à la suite de la catastrophe causée par l'éruption volcanique, car nous sommes très attentifs aux droits de l'homme fondamentaux.

Pour les personnes âgées, le Gouvernement a pris des mesures dans le but de leur apporter des secours par le biais du contrôle des prix de certains produits alimentaires de base, et le coût de l'aide qu'il fournit s'élève à plusieurs millions de dollars par an. Pour les personnes de plus de 80 ans, le Gouvernement a élaboré un système les exonérant du coût des services publics. Un programme de soins à domicile pour les personnes âgées et les personnes qui sont dans l'incapacité de travailler a été présenté, qui leur permet de rester dans leur foyer plutôt que d'être placées dans des institutions. Ce faisant, des emplois d'aides ont été créés pour dispenser ces soins. Les personnes âgées auxquelles le régime de la sécurité sociale ne s'applique pas reçoivent du Gouvernement une pension dans le cadre de ce programme.

Pour permettre à nos populations de jouir d'un mode de subsistance continu, il existe des programmes de formation à l'intention des jeunes, destinés plus spécifiquement aux jeunes mères sans emploi, qui sont salariées pendant leur formation. Il existe également des programmes d'apprentissage et d'aide dans la recherche d'emplois disponibles. Le nombre de personnes en formation est de 768 – 98 % du sexe féminin, âgées de 18 à 45 ans.

C'est avec plaisir que nous annonçons qu'un rapport sur cette aide est disponible dans les banques lo-

cales pour aider à mettre en place des petites entreprises. Les initiatives sont nombreuses. Il existe des exemptions d'impôts, une dispense de dix ans concernant l'impôt sur les sociétés, et autres concessions accordées aux entreprises. On trouve aussi une alliance stratégique à laquelle participent l'État, le secteur privé, les syndicats commerciaux, les organisations basées dans les communautés, les membres de la société civile et des organisations non gouvernementales qui encouragent et aident le développement social.

Les jeunes du pays représentent la richesse de la nation. Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda n'a ménagé aucun effort pour leur donner dès le départ un avantage dans un monde hautement compétitif. Des bourses partielles ou complètes sont disponibles pour faire des études à l'étranger dans la plupart des disciplines. La distribution de terre aux jeunes est une autre initiative du Gouvernement, qui leur permet d'acheter des terrains à un prix abordable pour y construire leurs foyers. Plusieurs projets de construction de logements pour la population sont également en cours.

Dans le domaine de la santé, Antigua-et-Barbuda consacre en permanence davantage de fonds par habitant aux soins de santé que nombre d'autres États de l'Organisation des États des Caraïbes orientales. Des dispositions ont été prises pour ceux dont l'état de santé pourra exiger la consultation à l'étranger d'un spécialiste. Pour ceux atteints de maladies chroniques il existe une médecine gratuite. Les soins de santé en matière de procréation occupent dans le programme une place prioritaire en vue d'essayer d'arrêter l'expansion du VIH/sida. En collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) (ONUSIDA), le Gouvernement a entrepris des programmes spécifiques pour réduire le taux de transmission du virus VIH de la mère à l'enfant.

Les personnes atteintes du virus VIH qui développent le sida peuvent accéder aux soins de santé primaires et à des services d'aide. Les médicaments pour traiter des infections par germes opportunistes sont entièrement gratuits. Actuellement, il nous est cependant impossible de nous procurer des agents inhibiteurs en raison de leur coût exorbitant.

Des programmes éducationnels et de vulgarisation sont en cours, et le nombre d'hommes qui partici-

pent aux programmes de planification témoigne d'une conduite responsable en matière de procréation.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda a entamé une démarche multisectorielle et intersectorielle et se montre actif dans la lutte contre la vulnérabilité et fournit de meilleurs soins aux handicapés mentaux. Conformément à la Convention 159 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), un programme d'emploi a été élaboré qui offre un environnement favorisant pour les personnes handicapées une génération de revenus et de possibilités égales de formation, ce qui allège l'incidence de la pauvreté parmi ces groupes de personnes.

Un état des enfants ayant des besoins spéciaux va être dressé pour veiller à ce que certaines déficiences ne se transforment en handicaps ou invalidités permanentes. La formulation d'une politique nationale est en cours. Ce serait une omission que de ne pas mentionner les orphelins qui sont également atteints du sida et sont sans abri.

Bien que les progrès accomplis aient été non dénués d'intérêt, et ce, sans bénéficier d'une aide sensible de la part des pays donateurs et des institutions, notre capital limité fait continuellement l'objet de nombreuses demandes rivales. Au premier plan de celles-ci, se trouve l'augmentation de la capacité institutionnelle afin de pouvoir exploiter efficacement et pleinement les domaines qui suscitent une inquiétude critique. En substance, la volonté politique existe, et l'attachement à l'évolution sociale ne fait aucun doute. Faute de ressources, cependant – financières et techniques – nos efforts ont été freinés. Des problèmes importants subsistent aussi dans le domaine de la protection, du développement et du bien-être des enfants.

Depuis Copenhague, le terrain des opérations a changé. Un mot suffit à capter l'essence des changements radicaux : la mondialisation. On est maintenant, de fait, à l'heure de la mondialisation. Cette révolution entraîne de rapides changements dans la technologie de l'information et dans les progrès informatiques. Il est donc recommandé de distribuer également les possibilités de la mondialisation, en particulier dans les pays du monde en développement. Ma délégation estime que la mondialisation et les agents transformationnels doivent également être perçus en fonction de leur possibilité d'aider ou d'améliorer le niveau de vie des moins favorisés.

Des efforts concrets demeurent nécessaires pour assurer les services sociaux de base afin d'atteindre les objectifs dont il a été convenu à Copenhague. Nous attendons avec impatience l'aide de la communauté internationale en faveur des États vulnérables comme le nôtre afin de permettre aux populations d'Antigua-et-Barbuda de continuer de croître en tant que pays moderne pleinement apte à se montrer compétitif dans l'arène mondiale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Prasong Rananand, Secrétaire permanent, Ministère du travail et du bien-être social de la Thaïlande.

**M. Rananand** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un plaisir pour moi que d'être ici et de prendre la parole à cette très importante session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'application des résultats du Sommet mondial pour le développement social et autres initiatives.

Au nom du Gouvernement thaïlandais, je tiens à remercier la Suisse, pays hôte de cette session, pour l'accueil hospitalier qu'elle a réservé à la délégation thaïlandaise.

Le moment historique remonte à 1995, lorsque 117 chefs d'État et de gouvernement, comprenant M. Chuan Leekpai, Premier Ministre de Thaïlande, se sont réunis à Copenhague pour discuter exclusivement de la question du développement social pour la première fois. Cinq ans après, la vague de la mondialisation a dressé nombre d'obstacles qui lancent d'énormes défis au développement social. Si l'on veut que la terre devienne une place où il fera meilleur vivre pour les générations futures, il est nécessaire d'adopter une volonté politique forte et d'appliquer les initiatives dont il a été convenu.

À cet égard, la communauté internationale doit d'une manière générale examiner la tendance à la baisse de l'aide publique au développement et appliquer promptement l'Initiative 20/20. Qui plus est, le mécanisme du Conseil économique et social doit être renforcé afin qu'il puisse efficacement s'acquitter de son mandat. La Thaïlande recommande l'amorce de dispositifs de travail entre les Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail et les organismes issus des Accords de Bretton Woods, qui devraient faciliter une mobilisation plus efficace des ressources et une coordination des efforts au niveau politique. Cela est essentiel si on veut atteindre les objectifs de

l'ordre du jour du développement économique et social.

Qui plus est, la communauté internationale a besoin de garanties appropriées pour faire en sorte que les économies en développement ou en transition puissent s'intégrer dans l'économie mondiale sans mettre en danger leur stabilité macroéconomique. Un mécanisme international pour surveiller et réguler le flux des marchés de capitaux doit donc être créé aux fins de fournir un terrain plus fertile au développement social.

Le système commercial international doit aussi être restructuré pour apporter des conditions plus égales à la vaste majorité des pays en développement dont l'avenir dépend des revenus à l'exportation de rares produits de base, de même qu'aux pays à revenus faibles ou moyens.

Même si sa crise financière, qui a commencé en 1997, a entraîné des difficultés économiques en Thaïlande, elle a eu un effet positif en servant de catalyseur à la réforme politique de la Constitution du pays qui a eu lieu en 1997, la plus démocratique de notre histoire et sans doute l'un des plus précieux cadeaux reçus par le peuple thaïlandais.

La Constitution prévoit la création de nombreuses organisations nouvelles pour sauvegarder les droits des nationaux thaïlandais, comme la commission nationale pour les droits de l'homme, le médiateur parlementaire, la cour constitutionnelle et la cour administrative. De plus, la Commission nationale des droits de l'homme devrait, espère-t-on, être créée d'ici à la fin de cette année. La Thaïlande procède également à la rédaction d'un plan national d'action sur les droits de l'homme et l'enseignement de ces derniers.

Cette nouvelle constitution a jeté de fermes bases à la Thaïlande pour poursuivre une politique active des droits de l'homme dans l'arène internationale. La Thaïlande considère qu'il existe une interconnexion entre démocratie, bonne gouvernance et développement durable et que ces éléments sont étroitement liés à la question des droits de l'homme. La sécurité de l'homme doit englober les aspects de la sécurité mais également les perspectives économiques et sociales. La Thaïlande s'est donc efforcée aux niveaux international, national, local et de la communauté de répondre aux aspirations et aux principes des Nations Unies consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 ainsi que des conventions sur les droits de l'homme, auxquelles la Thaïlande est partie.

En mai 2000, la Thaïlande a été élue membre de la Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme. Elle s'engage à s'acquitter, au mieux de ses possibilités, de la tâche qui lui incombe en tant que membre de la Commission et à contribuer à l'édification d'un ordre social mondial qui soit juste et harmonieux et qui respecte la liberté politique et économique.

Une autre conséquence importante de la crise financière en Thaïlande est la reconnaissance du besoin d'incorporer la promotion de l'intégration sociale.

Le huitième plan national de développement économique et social, qui porte sur la période allant de 1997 à 2001, met l'accent sur un développement axé sur les personnes. Le plan souligne l'importance d'apporter le bien-être social aux groupes marginalisés, y compris les femmes et les enfants, en particulier à ceux qui sont à la merci de l'industrie du sexe et aux mauvais traitements et à l'exploitation, les personnes invalides, les personnes âgées, les personnes pauvres dans les villes et les campagnes, les individus se trouvant dans le système correctionnel, les prisonniers, les minorités, les populations autochtones et les personnes atteintes du VIH/sida. Ces groupes, que la Thaïlande considère des cibles hautement prioritaires dans le domaine de l'intégration sociale, doivent pouvoir vivre dignement et devenir des membres actifs de la société.

Ce changement sensible dans le paradigme du développement, allant du développement axé sur la croissance au développement axé sur les personnes, qui est évident dans le huitième plan national pour le développement économique et social, sera poursuivi dans le neuvième plan national pour le développement, qui englobe la période 2002 à 2006.

Le Gouvernement thaïlandais est convaincu que le développement durable et équitable conduira à une croissance économique s'accompagnant de la justice sociale.

Faisons en sorte que cette Assemblée soit témoin d'un nouveau partenariat mondial entre les gouvernements et les sociétés civiles, dans le cadre duquel chacun travaillera main dans la main et épaulera contre épauler pour satisfaire les aspirations à la légitimité sociale, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Copenhague.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Marie-Pierre Lloyd, Conseillère spé-

ciale au Ministère des affaires sociales et du développement de la main-d'oeuvre des Seychelles.

**Mme Lloyd** (Seychelles) (*parle en anglais*) : C'est véritablement un honneur et un privilège pour moi que de représenter mon pays et mon peuple à cette vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le Sommet mondial pour le développement social et au-delà.

Premièrement, je m'associe aux orateurs qui m'ont précédée pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et pour rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies. Je remercie par ailleurs le Gouvernement suisse des mesures qu'il a prises pour accueillir cette importante réunion.

Les Seychelles s'attachent, depuis leur indépendance en 1976, à favoriser le développement de tous ses citoyens sans égard à leur sexe, âge, ethnité ou à leur éventuel handicap. Leurs progrès accomplis dans l'enseignement, la santé et l'emploi, pour ne nommer que quelques domaines, témoignent de leur volonté politique de placer les individus au centre du processus de développement. Il n'est donc pas surprenant que les Seychelles se placent parmi les premiers pays à avoir ratifié la Déclaration de Copenhague.

Depuis lors, les Seychelles se sont activement employées à donner suite à la Déclaration. Un groupe de travail pour le développement social a été créé en 1996 avec pour mandat de formuler une nouvelle stratégie du développement et de traduire dans un plan d'action national les 10 engagements de la Déclaration de Copenhague.

Après avoir examiné les progrès réalisés à ce jour, le Groupe de travail a reconnu qu'il était nécessaire de les appuyer tout en examinant de nouveaux problèmes qui apparaissent, comme le VIH/sida, les changements climatiques dans le monde et d'autres aspects de la mondialisation qui suscitent de nouveaux problèmes à notre pays et à notre peuple.

La nouvelle Stratégie du développement social pour les Seychelles au-delà de 2000 appuie la croissance, accorde priorité aux personnes désavantagées et vulnérables, encourage la participation et la tolérance, respecte la dignité humaine, les droits de l'homme et la primauté du droit. C'est là un engagement que partageant le Gouvernement et tous les partenaires afin de

répondre plus efficacement aux besoins de la population des Seychelles.

Les trois objectifs fondamentaux de la Stratégie sont l'allègement de la pauvreté, une justice distributive et le renforcement de la participation populaire.

Comme on le sait, la pauvreté est multiforme. Aux Seychelles où n'existe guère de pauvreté absolue, on constate que les femmes et les enfants sont les catégories qui sont touchées de façon disproportionnée par la pauvreté relative existant dans le pays. Les familles monoparentales sont les plus vulnérables. Notre stratégie recherche un ciblage amélioré en accordant une attention spéciale aux politiques sociales, à la planification et à la programmation tendant à intensifier les efforts entrepris pour cibler les poches de pauvreté et, partant, de protéger ceux qui sont démunis.

La répartition équitable à la fois des fardeaux et des bénéfices qu'implique le développement est également au centre de notre stratégie. L'égalité horizontale et verticale demeure au coeur des efforts faits pour appuyer et promouvoir la justice distributive. On continue ainsi à promouvoir l'intégration des hommes et des femmes aux activités principales afin d'assurer l'équité et l'égalité entre les deux sexes. La stratégie tend à cibler les hommes comme les femmes, de cerner et d'examiner leurs besoins spécifiques et les domaines où ils sont désavantagés.

Les enfants et les jeunes ont toujours fait l'objet d'une haute priorité de la part du Gouvernement. La stratégie favorise l'intensification des efforts entrepris pour protéger l'enfant et cibler les besoins spécifiques des jeunes. Un programme national d'envergure tendant à faire prendre conscience de la Convention sur les droits de l'enfant et mettant en exergue à la fois les droits et responsabilités des enfants, des parents, des enseignants et du public en général a déjà été amorcé.

La participation active et sans réserve de la population elle-même dans la gestion et l'exécution de son développement est critique si on veut satisfaire pleinement et efficacement leurs besoins. Le Gouvernement des Seychelles met donc un accent particulier sur le rôle que doit jouer la famille dans l'apport de soins de base et l'appui aux enfants, aux personnes âgées et aux invalides grâce à une aide morale et spirituelle et un appui émotionnel qui passent par la protection et l'amour.

La famille traditionnelle, néanmoins, se heurte à des problèmes découlant de la mondialisation et de processus de développement sur le plan mondial. Il est donc essentiel de renforcer la famille pour lui permettre de jouer efficacement son rôle. Un institut de la famille a été mis en place dont le but est de renforcer l'aptitude de la famille à aider et protéger les siens. Il faut espérer que grâce à la collaboration d'organisations non gouvernementales cet objectif pourra être atteint.

Il faut reconnaître aussi qu'un partenariat constructif dans tous les secteurs de la société est nécessaire si l'on veut que les gens jouent eux-mêmes un rôle actif dans tous les aspects du développement. En conséquence des politiques nouvelles ou un renforcement des politiques et programmes existant sont mis en place pour veiller à l'amélioration de la contribution de la communauté au développement social. Notre plan d'action et notre cadre stratégique fait de même appel à une étroite collaboration avec le secteur privé, les églises et les organisations non gouvernementales. Pour être efficace, cette stratégie doit avoir une démarche intégrée qui permette de cibler toutes nos ressources lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux défis du développement social qui se posent en ce millénaire, et ce, directement et complètement.

C'est par un dialogue avec tous nos partenaires que nous avons, de fait, fixé nos objectifs. Traduire ces objectifs dans la réalité exige, néanmoins, plus qu'une volonté et une résolution politiques – ce que nous avons. Il nous faut des ressources. À cette étape, je souhaite attirer l'attention de l'Assemblée sur le discours d'ouverture du Secrétaire général, dans laquelle il a déclaré que les pays riches avaient un rôle indispensable à jouer dans l'aide à apporter aux pays les plus pauvres. Il a ajouté qu'un changement durable resterait impossible

« à moins que les dirigeants et les peuples des pays en développement fassent preuve d'une véritable détermination pour mobiliser leurs propres ressources – avant tout, leurs propres ressources humaines – afin de traiter de leurs propres problèmes sociaux. » (A/S-24/PV.1)

Nous avons la volonté, et nous sommes résolus à mobiliser nos ressources nationales limitées, et, si besoin est, nous restructurerons les dépenses publiques afin de pouvoir satisfaire aux besoins des plus vulnérables et des plus désavantagés. Nous avons, néanmoins, besoin d'accroître notre aptitude à planifier et à fournir

des services sociaux; d'obtenir des informations fiables, complètes et opportunes sur les conditions et les tendances sociales; et d'évaluer l'impact social de nos politiques, plans et programmes de développement. C'est dans ce contexte que, de cette tribune, j'invite la communauté internationale à apporter son aide – en particulier pour ce qui est de développer le potentiel – et nous mettre ainsi en mesure de concentrer nos ressources d'une façon intégrée et d'améliorer le ciblage des personnes pauvres et vulnérables de nos sociétés.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. B.G., Chidyausiku, chef de la délégation de la République du Zimbabwe.

**M. Chidyausiku** (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, de la compétence dont vous faites preuve en dirigeant nos délibérations. Il est certain que grâce à vos sages conseils cette session extraordinaire se terminera sur un succès retentissant. J'exprime également la profonde reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général M. Kofi Annan, pour le rapport informatif et prospectif qu'il a présenté sur les efforts faits sur le plan mondial pour éliminer le fléau de la pauvreté depuis le Sommet social, tenu à Copenhague en 1995, ainsi que pour l'opinion qu'il donne quant à la voie possible à suivre.

Le Zimbabwe est convaincu que la justice, l'équité, la sécurité sociale et la réduction de la pauvreté sont une question préalable nécessaire à une paix, à une sécurité et à un développement durables, non seulement pour les Zimbabwéens mais pour le monde entier. À cet égard, le Gouvernement zimbabwéen salut la convocation de cette session extraordinaire et appuie sans réserve ce processus collectif d'évaluation des progrès accomplis dans la suite donnée aux engagements de Copenhague. Ce processus, de fait, doit être l'occasion d'échanger nos vues, notre expérience et notre savoir et pouvoir ainsi nous doter de stratégies renouvelées pour traiter des problèmes qui nous attendent.

Pour nombre de pays en développement, l'application du Programme d'action du Sommet de Copenhague a suscité de nombreuses contraintes. Celles-ci comprennent, entre autres : une lourde dette étrangère, des prix mondiaux instables pour les principaux produits de base et un appui insuffisant à la balance des paiements ainsi que des termes et des tendan-

ces défavorables du commerce international. Sur la scène nationale, le Zimbabwe a connu une forte inflation, une diminution du secteur privé, une augmentation du chômage, une redistribution inégale des ressources et une augmentation de la pauvreté. Cette situation a encore été aggravée par une forte incidence des catastrophes naturelles.

L'objectif du plein emploi et la création d'emplois valables dans les pays en développement a été sapé par un manque de ressources, ce qui a limité notre aptitude à générer des emplois, même par le biais de programmes de travaux publics qui sont porteurs d'emplois. L'augmentation du travail occasionnel et d'emplois parallèles a obligé beaucoup des plus pauvres, en particulier des femmes et des enfants, à accepter des emplois mal rémunérés et qui sont une forme d'exploitation. En même temps, les bas niveaux de sécurité sociale génèrent des formes d'exclusion sociale et des mécanismes pervers pour y faire face. Le Zimbabwe souhaiterait voir une situation dans laquelle les programmes de réforme économique engloberaient de plus en plus des mécanismes de protection sociale.

En tant que l'un de ses membres, le Zimbabwe appuie sans réserves les positions que le Groupe des 77 a adoptées au cours de son Sommet, qui s'est tenu à La Havane en avril 2000, ainsi qu'au Sommet du Groupe des 15, tenu au Caire, au début de ce mois. On s'inquiète de voir que les pays en développement n'ont pas été capables de partager les bénéfices de la mondialisation sur un pied d'égalité avec les pays développés. Nous engageons les pays développés à prendre en compte l'éventuel impact préjudiciable de leur économie nationale ainsi que de leurs politiques monétaire et fiscale sur les pays en développement et à appliquer des mesures qui prennent en compte les besoins et les intérêts des pays en développement.

Les termes du commerce international ont empiré, et les ressources financières ont diminué dans la plupart des pays en développement, y compris au Zimbabwe. Nous tenons à souligner qu'il est nécessaire de redresser les déséquilibres qui existent dans les accords actuels de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en particulier eu égard au droit des pays en développement de promouvoir leurs exportations, qu'entravent l'usage abusif de mesures protectionnistes, comme les mesures antidumping et les droits compensateurs de même que les droits maximums et la progressivité des droits. Nous invitons également les pays développés à appliquer pleinement aux pays en

développement un traitement différencié et spécial, de renforcer le système de préférences et d'accorder aux produits et services présentant un intérêt particulier pour les pays en développement un accès libre et équitable à leurs marchés. Tout en reconnaissant l'avantage que présente la protection de l'environnement, le Zimbabwe est convaincu qu'il ne devrait pas être utilisé en tant qu'obstacle non tarifaire en vue de restreindre le commerce international. En même temps, il insiste sur le fait que la question des normes du travail doit être abordée au sein de l'Organisation internationale du commerce (OMC).

Depuis trop longtemps, les personnes pauvres sont considérées comme les victimes de circonstances, qui méritent simplement sympathie et charité. Nous sommes convaincus que la pauvreté est un déni des droits de l'homme les plus fondamentaux. Si elle est ainsi perçue, les gouvernements, la communauté internationale et les institutions de prêts doivent être tenus pour responsables de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour en arrêter la propagation continue. Les modèles actuels de développement, en particulier ceux se fondant sur des ajustements économiques structurels, mettent l'accent sur l'efficacité de la croissance économique dans la réduction de la pauvreté.

L'expérience montre, cependant, que seule la croissance ne saurait réduire la pauvreté, en particulier dans les pays en développement, où la rigidité des structures de l'accès aux ressources et à la propriété l'ont soumise à la théorie du « *trickling down* » – selon laquelle les fruits de la croissance finiront par arriver jusqu'aux pauvres. On a donc besoin d'une nouvelle orientation du paradigme dans lequel les modèles de développement mettraient l'accent sur une participation égale dans la génération de la croissance et dans la distribution équitable de ses bénéfices.

À cet égard, nous voyons d'un oeil favorable les récentes indications de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) selon lesquelles ils passeraient de l'orientation vers une réforme des marchés à une orientation qui mettrait la réduction de la pauvreté au premier rang de leur nouvelle mission qui est de « *lutter contre la pauvreté avec passion et professionnalisme pour obtenir des résultats durables* ».

Son expérience a cependant montré au Zimbabwe que les prêts de la Banque mondiale et du FMI aux pays en développement s'accompagnent souvent de conditionnalités inacceptables et caractérisées par le

changement des règles du jeu, qui dénote une manipulation politique de ces institutions par les pays puissants.

On note également avec une profonde inquiétude la baisse continue de l'aide publique au développement, qui a eu des effets défavorables sur les activités de développement social des pays en développement. Le Zimbabwe appuie la position du groupe des 77, qui invite les pays développés à honorer l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement, 0,15 % du PNB étant alloué aux pays les moins avancés. Le Zimbabwe demande que dans la répartition de l'aide publique, il soit tenu compte des priorités du développement national des pays en développement et qu'il soit interdit de subordonner l'aide publique au développement à des conditions de nature à nuire au développement social.

Les investissements si nécessaires aux infrastructures et aux mesures de développement rural ont reculé en raison de la dette extérieure et des contraintes macroéconomiques. Il en résulte que les services sociaux s'amenuisent et que les pauvres doivent payer pour recevoir des services de base, comme l'eau, les soins de santé et l'enseignement, pour n'en nommer que quelques-uns. En appui à la position du Groupe des 77, le Zimbabwe se félicite des mesures élargies prises en faveur des pays pauvres très endettés, mais estime qu'elles devraient être étendues, facilitées et rendues plus souples, et qu'il devrait s'y ajouter des ressources nouvelles et additionnelles. Nous préconisons donc une renégociation des formules applicables aux pays dont les revenus sont faibles ou moyens dans le but de promouvoir la conception d'une stratégie concernant la dette extérieure, qui aborde les problèmes financiers qui y sont liés, l'économie et le développement.

Une campagne concertée de désinformation a récemment été menée dans la presse contre le Zimbabwe par les forces qui s'opposent aux efforts que fait son gouvernement pour assurer la redistribution équitable de la terre. Comme on le sait, la terre est une question qui continue d'être le pilier central du développement social, politique et économique au Zimbabwe. La situation actuelle, dans laquelle 70 % des meilleures terres arables du pays sont entre les mains de moins de un pour cent de la population, tandis que 99 % de la population s'entasse dans les 30 % restants

de terres infertiles et arides pour la plupart, est inacceptable et intolérable.

Pour cette raison, le Gouvernement zimbabwéen a entamé un programme de réforme des terres dont le principal objectif est de réaffirmer et d'appuyer son droit souverain sur ses terres et ses ressources naturelles, qui lui ont été soustraites pendant la période du règne colonial britannique. Au titre de ce programme, le Gouvernement va acquérir 5 des 12 millions d'hectares des meilleures terres arables et les redistribuer à des milliers de Zimbabwéens avides de terres. Au Zimbabwe, et, de fait, dans toute l'Afrique australe, des tentatives de traiter des problèmes de la pauvreté sans aborder le déséquilibre historique qui existe dans la propriété des terres seraient vaines. Il faut espérer que cette session extraordinaire reconnaîtra ce fait et qu'elle prendra des mesures énergiques pour examiner la question des revenus des populations pauvres.

Le monde devenant un grand village, il est extrêmement difficile de faire la différence entre questions nationales et questions internationales dans la mesure où elles touchent chaque pays, soit directement soit par contagion. Toute tentative d'évaluer les progrès accomplis dans l'application des engagements de Copenhague doit donc se situer dans le contexte de ce qui se produit tant au niveau national qu'au niveau mondial.

Cette approche mondiale et régionale pour évaluer l'application des processus présente de nombreux problèmes. Les divers impacts de cette étape de la mondialisation ont suscité un nouveau besoin urgent de se pencher sur la pauvreté, l'inégalité sociale, les atteintes aux droits de l'homme et l'iniquité. Cette constatation nouvelle donne à penser qu'il est nécessaire de forger la capacité de s'attaquer à la pauvreté aux niveaux international, régional et local, la pauvreté étant maintenant une question qui exige des solutions au plan mondial.

Procurer des revenus aux pauvres est essentiel pour réduire la pauvreté. Les dispositifs de prêts doivent être axés sur la création de revenus pour les pauvres et sur l'amélioration de l'accès aux ressources clefs, comme la terre.

Le VIH/sida est devenu une pandémie internationale qui accroît la pauvreté et la vulnérabilité des pauvres. Il est nécessaire de faire en sorte que le règlement des problèmes de survie et de soins de santé ne soit pas livré aux caprices du marché. Certains médicaments essentiels au traitement du VIH/sida doivent être abor-

dables et disponibles. La communauté internationale doit donc intégrer les éthiques du développement humain dans les négociations commerciales, en particulier dans le contexte de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

Le monde devenant de plus en plus interdépendant, la persistance d'une pauvreté et de privations endémiques dans le Sud constitue une menace potentielle à la sécurité et au développement du monde. Dans ce contexte, il faut saluer l'initiative tendant à créer un fonds de solidarité mondiale. Nous soulignons l'importance de ce fonds dans la contribution apportée aux mesures prises pour éliminer la pauvreté.

Cette session extraordinaire est l'occasion unique pour la communauté internationale de pallier les erreurs du passé et de prendre de sérieuses mesures en vue d'éliminer la pauvreté. Des mesures prises dans le cadre du Sommet permettraient de modifier au mieux la situation difficile de toute l'humanité. Faute de prendre aujourd'hui des mesures nous condamnerons notre génération mais aussi les générations à venir à la misère noire et à la marginalisation.

Cinq ans après Copenhague, et en tenant compte du bilan des progrès accomplis depuis lors, il convient de se poser la question de savoir si la situation des pauvres a été améliorée et si un changement a eu lieu. Sinon, quelle erreur avons-nous commise? Il ne faut pas se limiter à tenir des conférences mais faire le nécessaire pour donner suite aux engagements pris et aux initiatives amorcées à ce jour. Par les décisions que nous prenons aujourd'hui, nous pouvons et devons apporter des changements.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Pascal Couchepin, Conseiller fédéral et chef du Département de l'économie de la Suisse

**M. Couchepin** (Suisse) : Notre Assemblée générale a entendu de nombreux appels à l'élimination de la pauvreté dans le monde. Des chiffres ont été articulés. Ils démontrent l'état accablant de notre monde pour certains et sont la manifestation d'un message d'espoir pour d'autres. Peu importe la signification qu'on leur attribue. L'important, c'est que nous sachions en tirer les enseignements essentiels pour guider nos actions en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté. Ces chiffres révèlent avant tout la globalité des défis auxquels notre monde est confronté. Ils illustrent la nécessité de travailler tous ensemble dans un

esprit de solidarité pour trouver des solutions qui donnent un visage humain à la globalisation.

Donner un visage humain à la globalisation, c'est la condition sine qua non pour que nos sociétés et pour que nos peuples apportent leur soutien à ce processus évolutif. Sans ce soutien populaire, nous risquons d'augmenter les réticences de l'opinion publique contre la mondialisation. Ne répétons donc pas les erreurs du passé, et n'oublions pas l'histoire. Il y a quelque 70 ans, dans un formidable élan contre la mondialisation, certains ont préféré à l'ouverture le repli sur soi, le nationalisme, le protectionnisme et le mercantilisme. On sait où cela a mené le monde.

Nous n'en sommes pas là aujourd'hui. Nous disposons d'instrument pour agir et pour renforcer la confiance dans la mondialisation; il faut en faire usage.

Nos discussions en séance plénière donnent un signal encourageant d'une volonté politique renouvelée afin de concrétiser les engagements pris à Copenhague. Nous espérons quitter Genève avec un consensus renforcé sur les objectifs du développement social et un cadre d'action pour les gouvernements et les organisations.

L'ensemble des vues exprimées dans notre Assemblée démontre qu'il n'y a pas de recette toute faite pour garantir le développement social. Mais chacun reconnaît que la voie choisie à Copenhague en 1995 est la bonne, car elle a la légitimité de la communauté des nations. Elle repose sur le constat que politiques économiques et politiques sociales se complètent et se renforcent. Le souci de solidarité et de pragmatisme exprimé à Copenhague illustre la pensée du philosophe grec Platon, qui écrivait déjà, dans la République :

« Notre objectif dans la construction et la mise en place de la société de l'État, c'est la recherche du plus grand bonheur possible pour tous, et non pas celui d'une seule classe. »

C'est dans cet esprit que la Suisse a voulu Genève 2000, car la Suisse croit au rôle prépondérant de la volonté politique exprimée au sein des Nations Unies, enceinte internationale qui permet un débat ouvert sur la dimension humaine de la globalisation, dans le souci d'accroître la prospérité de tous.

Mais la Suisse, toute seule, ne peut pas faire grand-chose. C'est pourquoi la Suisse espère que l'Assemblée générale accordera son soutien au dialogue entre les États, les organisations internationales et

la société civile. C'est ainsi que nous améliorerons la compréhension des retombées sociales de la globalisation en abordant les liens entre commerce, développement et le travail.

En ce qui concerne le dialogue Nord-Sud, la Suisse a déjà agi et entend continuer d'agir dans les stratégies de lutte contre la pauvreté, notamment en allégeant le fardeau de la dette des pays les plus pauvres. Des moyens financiers ainsi dégagés sont investis à des fins de développement social. De plus, la Suisse poursuivra son action au sein de la Banque mondiale et dans le domaine de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés.

Partant de l'idée qu'un travail décent est un des facteurs prioritaires d'intégration sociale, la Suisse s'engage au respect intégral des droits fondamentaux des travailleurs dans le monde. Elle soutient l'élaboration d'une stratégie mondiale de l'emploi à l'Organisation internationale du Travail. La Suisse estime aussi que l'accès à l'éducation et à la formation est la clef qui ouvre la porte de l'intégration sociale et à un travail décent.

La Suisse souhaite que l'accès aux réseaux de protection sociale et aux soins de santé puisse être considéré comme un bien commun de l'humanité.

Enfin, nous voulons renforcer et sauvegarder le formidable potentiel économique de croissance et de développement que la mondialisation peut engendrer. Continuons à négocier dans cet esprit et avec détermination dans le système des Nations Unies comme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Il appartient à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées d'assurer un volet social global qui accompagne les règles du jeu économique. Il faut fixer les contours d'un véritable contrat social mondial, avec tous les acteurs de nos sociétés, pour un État fort et centré sur les tâches prioritaires – les organisations internationales, les entreprises, les syndicats et les organisations non gouvernementales. Solidarité entre les nations et au sein des nations, coopération avec tous les acteurs de la société, telles sont les nouvelles orientations pour réussir la globalisation.

Genève 2000 a promu de nouvelles initiatives dans ce sens, même si elles sont peu spectaculaires dans leur formulation, sachons leur donner une véritable signification sur le terrain

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. l'Évêque Diarmuid Martin, Secrétaire du Conseil pontifical pour la justice et la paix du Saint-Siège.

**L'Évêque Martin** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Sommet social de Copenhague ressort parmi tous les récents sommets et conférences mondiales parce qu'il a trait aux préoccupations de la personne humaine d'une manière mondiale et non en soulignant les aspects sectoriels particuliers au processus du développement. Les documents du Sommet ont ainsi contribué à l'apparition de très importants objectifs et cibles pour toute la communauté internationale.

Le Sommet de Copenhague souligne en particulier l'aspect multidimensionnel de la pauvreté dans le monde d'aujourd'hui. Un phénomène multidimensionnel appelle une réponse multidimensionnelle. Les cinq ans qui se sont écoulés depuis Copenhague nous ont, de fait, appris plus clairement qu'il n'existe pas une seule réponse aux problèmes que posent pauvreté et exclusion. Pas une seule idéologie – pas un seul modèle économique – ne contient une solution totalement satisfaisante. Nul secteur en soi ne peut régler la question de façon satisfaisante. Nous avons constaté encore plus clairement que nul pays ou bloc économique ne peut à lui seul espérer résoudre les problèmes qui ont acquis une dimension mondiale. Il nous faut une communauté véritablement internationale dans laquelle chaque secteur et chaque pays pourront assumer le rôle et les responsabilités qui leur reviennent, dans le cadre d'une solidarité et d'un respect des droits et de la dignité de toute personne.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis Copenhague, le besoin de trouver des démarches intégrales et complètes pour le développement social a été confirmé. Il y a un sens renouvelé de l'importance de la croissance économique et des marchés. Il y a aussi une plus grande compréhension des politiques d'investissement social qui permettront probablement de générer une combinaison de croissance économique et de progrès social. La croissance doit être intégrée aux autres valeurs économiques et humaines, afin qu'elle devienne une croissance de qualité – c'est-à-dire, une croissance équitable, une croissance s'accompagnant d'une stabilité, une croissance s'accompagnant d'une durabilité écologique. La croissance économique, en particulier dans une économie fondée sur la connaissance, ne saurait être séparée de l'investissement dans les personnes, dans l'aptitude

créatrice et novatrice de la personne humaine, ressource principale de toute économie ou de toute société.

*M. Al-Douri (Iraq), Vice-Président, assume la présidence.*

L'apparition de nouveaux modèles prometteurs de la promotion du développement économique et social s'est accompagnée d'un nombre d'applications instables au cours des cinq dernières années. La première est l'incapacité de la communauté des nations de fournir les moyens nécessaires – tant en termes financiers qu'en termes de volonté politique – pour atteindre les objectifs qui ont été solennellement proclamés et reconnus comme réalisables et désirables. Cela s'applique aux engagements pris à Copenhague ainsi qu'à tous ceux, nombreux, liés aux mesures d'allègement de la dette et même aux secours d'urgence.

Un préalable de toute communauté des nations est le suivant : les promesses doivent être honorées par les puissants comme par les faibles. Plus que jamais dans l'histoire humaine, un ordre international est nécessaire, dans lequel les relations entre États seront basées sur la primauté du droit et le respect des normes et des engagements internationalement convenus et également sur la confiance et la solidarité. Tous ces États, riches ou pauvres, doivent pouvoir accéder équitablement aux processus de prise de décisions à l'heure de la mondialisation.

Faute d'honorer leurs engagements solennellement proclamés, les pays affaiblissent la confiance des citoyens du monde dans les normes et instruments internationaux au moment précis où l'importance de ces normes pour la coopération mondiale pacifique croît de jour en jour.

Au cours des récentes années, nous avons vécu une ère sans précédent de progrès scientifique, qui a apporté de grands bénéfices à l'humanité, sans pour autant avoir encore trouvé la science permettant de partager comme il convient, la science de faire en sorte que les retombées du progrès soient équitablement réparties entre tous les citoyens du monde. Aujourd'hui, l'occasion s'offre toujours de jeter les fondations d'un accès équitable à long terme des pays les plus pauvres à la connaissance, en particulier à la connaissance essentielle pour la santé, la survie et le développement de l'homme. Il faut agir promptement si on veut éviter que ne se consolide l'actuelle division. Notre génération

sera jugée par l'histoire, avant tout peut être, sur la seule question de savoir si nous avons su ou non mettre avec succès au service de toute l'humanité les fruits extraordinaires du génie humain récoltés dans le domaine de la technologie de l'information?

Pour atteindre ce partage, une nouvelle culture internationale de la solidarité est nécessaire. Un monde qui laisse des millions de ses citoyens en marge du progrès ne saurait s'arroger le titre de « mondial ». Le terme « mondial » doit devenir synonyme d'inclusion. La mondialisation doit aller de pair avec la solidarité, la mondialisation ne doit pas s'accompagner de la marginalisation. Il n'y a pas d'alternative durable à la solidarité. La seule autre option est un monde fondé sur la protection des intérêts individuels, un monde fondé sur la crainte, la suspicion et l'exclusion.

Dans de trop nombreuses parties du monde, les principales causes de la pauvreté aujourd'hui sont liées à la guerre et au conflit. Guerre et conflits entravent toute forme de stabilité et de progrès social. Ils ont des conséquences humaines désastreuses en termes de morts et de blessés, même parmi les enfants et les plus innocents. L'environnement naturel et les infrastructures humaines fondamentales sont endommagés, faisant même reculer le progrès acquis au cours de décennies.

On ne peut plus s'offrir le luxe de vivre dans l'illusion que le programme social et celui de la sécurité d'un ordre international peuvent être séparés. La sécurité d'un pays est durable à condition que ses citoyens puissent vivre dans la sécurité, prospérer et jouir des talents que dieu leur a donnés. Chacun connaît le coût de l'insécurité et du conflit. Il est certainement à la portée de la communauté des nations de trouver les moyens de s'attaquer efficacement aux questions touchant l'exploitation économique de situations de conflit ou les dépenses disproportionnées et massives qui sont affectées aux armements. Ce sont là des questions qui touchent aujourd'hui la vie et le mode de subsistance de millions d'individus.

La paix est une riche notion qui, dans ses racines bibliques, se résumait à ce que nous appellerions aujourd'hui le développement social. La paix est un lien entre les individus et les peuples qui leur permet de vivre en harmonie les uns avec les autres de même qu'avec leur environnement. C'est une notion qui permet à chacun de pouvoir épanouir pleinement ses talents et qui permet aussi de partager équitablement les valeurs créatives, à la fois matérielles et spirituelles.

La réunion qui se tient cinq ans après Copenhague et les engagements présents confirment qu'au moment d'entamer un nouveau siècle et un nouveau millénaire nombreux sont ceux qui aspirent à réaliser cette vision d'une humanité vivant en paix, d'un monde dans lequel les pays, riches et pauvres, partageraient les richesses de chacun – pas simplement les richesses en termes de ressources économiques, mais dans leur sens humain, culturel et spirituel. Puisse Dieu bénir nos efforts communs.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Ridha Bouabid, Observateur permanent de l'Organisation internationale de la francophonie.

**M. Bouabid** (Organisation internationale de la francophonie) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des pays francophones qui participent à cette session extraordinaire.

Les pays ayant le français en partage, participant à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », réaffirment solennellement leur attachement aux engagements souscrits lors du Sommet mondial de Copenhague. Ils soulignent l'actualité de la Déclaration et du Programme d'action, adoptés à Copenhague en 1995; les engagements pris à cette occasion et les progrès réalisés depuis; leur volonté de parvenir à la réalisation de ces engagements et objectifs à travers le dialogue et la coopération; leur engagement à relever ensemble les défis de la mondialisation en renforçant la solidarité internationale.

La question du développement social au cours des cinq dernières années a conservé toute son acuité. Nos pays notent avec satisfaction que la plupart des politiques nationales, mais également les stratégies mises en œuvre par les organisations internationales, comportent désormais une importante dimension sociale.

Les nouvelles réalités de l'économie mondiale ont, par ailleurs, démontré l'interdépendance forte entre les dimensions sociale et économique. L'une ne doit se bâtir, dans la durée, au détriment de l'autre. L'éthique, l'équité, l'intégration, la sécurité humaine, la viabilité et le développement sont aujourd'hui les maîtres-mots du nouveau paradigme de la coopération et du partenariat.

Des progrès, dont les fruits ne sont pas toujours répartis de façon équitable, ont été enregistrés depuis le Sommet de Copenhague. Certains objectifs, comme l'alphabétisation, l'espérance de vie, la scolarisation, l'accès aux services sociaux de base, l'égalité entre les femmes et les hommes ont ainsi connu des développements encourageants. Dans ce contexte, il convient de se féliciter de la tenue à Dakar, en avril dernier, du Forum mondial de l'éducation pour tous.

Beaucoup d'engagements, cependant, sont encore loin d'avoir été réalisés. Force est de constater que l'être humain n'est toujours pas au centre du développement social. Avec 1,3 milliard de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour et quelque 800 millions de personnes souffrant de malnutrition dans le monde, l'objectif premier de Copenhague, l'élimination de l'extrême pauvreté, a malheureusement conservé toute son actualité. Dans un monde plus riche globalement, le maintien de pareilles distorsions n'en est que plus injuste et, donc, plus choquant.

Les objectifs de plein emploi, d'intégration sociale, de développement de l'Afrique et des pays les moins avancés, d'augmentation des ressources affectées au développement social, ceux également relatifs aux ajustements structurels, pour ne citer que quelques-uns des thèmes majeurs du Sommet de Copenhague, sont également loin d'avoir été atteints.

La diversité des situations dans le monde nous incite à écarter tout recours à des modèles uniques et à repousser les tentations de repli sur soi, d'unilatéralisme, voire de protectionnisme. À cette fin, le dialogue, la coopération et, au-delà, la solidarité internationale, s'avèrent plus que jamais indispensables.

La francophonie repose sur des valeurs ethniques communes : la conviction partagée que la démocratie et le respect des droits de l'homme, notamment, constituent une base indispensable à la réalisation d'un développement social durable, qui doit être nourri par l'expérience du dialogue et de la diversité.

Le dialogue Nord-Sud, l'expansion de la coopération Sud-Sud, notamment par le renforcement des échanges entre l'Asie et l'Afrique et par l'amélioration de la coopération technique entre pays en voie de développement, la multiplication des initiatives en faveur d'un monde multipolaire, le renforcement des capacités de développement, le développement du secteur privé appuyé par une intégration régionale efficace constituent autant de garde-fous face aux tentations de

l'isolationnisme et de l'unilatéralisme. Des stratégies de coopération plus actives avec les donateurs doivent être mises en place pour éliminer la pauvreté et permettre l'accès de tous aux services sociaux de base.

À cet égard, le Sommet Afrique-Europe, tenu au Caire en avril dernier – Sommet qui a réuni l'ensemble des chefs d'État ou de gouvernement d'Afrique et de l'Union européenne – a posé les jalons d'une coopération régionale originale et pratique. Un plan d'action a été arrêté à cette occasion, dont les objectifs recourent très largement ceux du Sommet de Copenhague. Le projet d'une zone de libre-échange entre l'Europe et la Méditerranée à l'horizon 2010 devra ainsi consolider à terme le rapprochement des économies de ces deux régions. Face aux défis de la mondialisation, dont l'élément moteur est l'économie de marché, la solidarité doit s'exprimer avec force tant sur le plan national que sur le plan international.

Au niveau national, l'État demeure le principal garant des stratégies de développement social et, partant, de l'intégration sociale. Garant du bon fonctionnement de l'économie de marché, l'État doit également anticiper les évolutions économiques et sociales, afin d'adapter les mécanismes du marché et de prévenir par des mesures ciblées toutes les formes d'exclusion.

L'État doit exercer cette fonction majeure dans la transparence et la responsabilité. Il doit être relayé et appuyé, pour ce faire, par l'ensemble des acteurs de la vie économique et sociale : les collectivités locales, les entreprises, les partenariats sociaux, les organisations non gouvernementales et les communautés de base. L'apparition dans de nombreux pays de nouveaux partenariats avec la société civile est un facteur encourageant. L'État doit, cependant – et c'est là une de ses missions essentielles – promouvoir l'équité sociale dans le cadre de la solidarité entre tous les membres de la communauté nationale.

Sur le plan international, la solidarité doit s'exercer prioritairement dans les domaines suivants : poursuite des mesures d'allègement de la dette pour les pays pauvres très endettés; recherche de solutions novatrices pour les pays très endettés à revenu intermédiaire, dont les indicateurs sociaux sont faibles; renversement de la tendance à la baisse de l'aide publique au développement; ouverture plus large des marchés aux produits exportés par les pays en développement; renforcement de la coopération pour faire face aux défis transnationaux; recherche d'une architecture financière

internationale plus cohérente et plus transparente; meilleure protection des populations en partageant davantage les avancées de la médecine; actions en faveur des normes fondamentales du travail et de la lutte contre le travail des enfants.

Des décisions importantes d'annulation de la dette des pays pauvres très endettés ont été prises par le Groupe des huit (G-8). La priorité doit aller désormais à leur mise en oeuvre effective. Il est impérieux que les promesses de contribution au financement de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) puissent être tenues. C'est à cette condition que l'objectif ambitieux, qui est d'en faire bénéficier d'ici à la fin de l'an 200 les trois quarts des pays concernés, doit être poursuivi.

Pour respecter le calendrier, tous les acteurs doivent se mobiliser : le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, les pays créanciers, ainsi que les pays débiteurs. L'accent devra être mis dans cet effort commun sur la lutte contre la pauvreté. Les annulations de la dette devront contribuer de manière prioritaire au développement et au progrès social. Dans le même temps, une action internationale est nécessaire pour prévenir et gérer les excès d'instabilité financière, les à-coups qu'ils engendrent, ainsi que leurs coûts humains.

Parallèlement, une action nationale et internationale concertée est devenue nécessaire pour régler au mieux la question de l'endettement des pays en développement à revenu intermédiaire en vue de résoudre les problèmes potentiels de viabilité à long terme de leur dette, en explorant des solutions novatrices telles que la reconversion des dettes en investissements dans des programmes sociaux.

L'objectif de 0,7% du PNB fixé pour l'ensemble de l'aide publique au développement (APD), solennellement réaffirmé à Copenhague, est encore loin d'avoir été atteint. En recul au cours des dernières années, l'APD doit demeurer un pilier essentiel du soutien de la communauté internationale aux pays en développement les plus pauvres. Il est donc hautement souhaitable que tous les efforts soient faits pour renverser la tendance au déclin de l'APD. À cet égard, l'évolution récente manifestée à travers les dernières statistiques du comité d'aide au développement est plutôt encourageante.

L'accès au marché des produits exportés par les pays les moins avancés doit être favorisé. Le rapport du

Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour le Sommet du Millénaire (A/54/2000) relève à juste titre que les pays qui ont réussi leur intégration au processus de mondialisation des échanges ont été les premiers bénéficiaires du potentiel de croissance économique et de développement social qui en découle. Tous les pays ne sont malheureusement pas en mesure de tirer parti des opportunités liées à la libéralisation des échanges. Pour permettre aux pays les moins avancés de bénéficier des avantages du commerce multilatéral, les pays industrialisés doivent s'engager à améliorer l'accès à l'ensemble de leurs exportations.

Il convient de saluer à cet égard l'initiative conjointe de l'Union européenne et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour que se tienne à Bruxelles, au cours du premier semestre 2001, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Parmi les perspectives encourageantes, qui devront être poursuivies, la proposition de l'Union européenne de garantir l'accès en franchise de droits et de quotas pour l'essentiel des produits en provenance des pays les moins avancés mérite également d'être soulignée.

Face aux défis transnationaux, la coopération internationale doit également être renforcée. La priorité doit être donnée au développement de moyens d'action mondiaux pour traiter efficacement les problèmes de plus en plus nombreux qui dépassent les seules possibilités d'intervention des gouvernements, qu'il s'agisse de la lutte contre la criminalité organisée, de la dégradation préoccupante de l'environnement, ou encore de la lutte contre les grandes pandémies.

Cette solidarité internationale doit également s'exercer vis-à-vis des travailleurs migrants. Il convient de veiller à ce qu'ils puissent bénéficier de la protection prévue par les instruments nationaux et internationaux pertinents, en prenant des mesures concrètes et efficaces pour lutter contre leur exploitation. À cette fin, tous les pays sont encouragés à considérer la ratification et l'application dans leur intégralité des instruments internationaux relatifs aux travailleurs migrants.

La recherche médicale dans le monde consacre moins de 10 % de ses investissements aux problèmes de santé qui touchent 90 % de la population mondiale. Cette disparité choquante conduit à creuser encore les inégalités entre les populations en terme de santé.

L'ampleur sans précédent de la propagation du sida, son coût particulièrement élevé sur le développe-

ment des pays déjà les plus pauvres, requiert une mobilisation des pouvoirs publics et de la communauté internationale dans son ensemble. Pour venir à bout d'un fléau qui a déjà fait 16 millions de victimes et a contaminé 33 millions de personnes, dont plus des deux tiers se trouvent en Afrique, la solidarité mondiale doit là encore prévaloir.

La communauté internationale tout entière doit se mobiliser. Un effort de prévention de la part des États touchés par ce fléau est nécessaire. Sous l'impulsion des gouvernements, les grandes industries pharmaceutiques des pays développés ont également un rôle majeur, aussi bien pour la mise au point d'un vaccin que pour l'accès des plus pauvres aux traitements existants. On peut, à cet égard, saluer l'initiative de l'ONUSIDA en faveur de la création d'un partenariat associant acteurs publics et privés pour la lutte contre le sida en Afrique et le projet d'organisation d'une conférence tripartite sur l'accès aux médicaments. Dans le même esprit, il y a lieu de se féliciter de la récente tenue à Abuja, au Nigéria, d'un Sommet visant à promouvoir la lutte contre le paludisme.

Phénomène inéluctable, la mondialisation nécessite un accompagnement social crédible et soutenu. La mise en oeuvre de la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de 1998, relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail doit faire l'objet d'une coopération renforcée, notamment par le biais de son mécanisme de suivi promotionnel. Cet instrument solidaire – et qui ne justifie pas le recours au protectionnisme – permet de mettre en oeuvre les mesures de coopération et d'assistance technique en faveur des pays qui éprouvent encore des difficultés à pleinement réaliser les obligations découlant de la Charte de l'OIT.

À cet égard, nos pays s'engagent à renforcer leur coopération en vue de permettre la pleine mise en oeuvre des normes fondamentales du travail, seules garantes d'un ordre social mondial équilibré. De même, la coopération Nord-Sud au sein de l'OIT doit permettre de lutter efficacement contre le travail des enfants par une coopération ciblée.

D'autres voies novatrices pourraient être également explorées, telles que la création d'un fonds mondial de solidarité, financé par des contributions volontaires, mettant l'accent sur l'élimination de la pauvreté, comme cela a été souligné lors d'un récent Sommet Afrique-Union européenne du Caire.

Le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation, pour reprendre l'intitulé du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de Genève, est un but auquel adhère sans restriction l'ensemble des pays ayant le français en partage. Ces pays entendent aujourd'hui signifier qu'ils s'engagent pleinement à réaliser les objectifs sous-tendus par ce but dans l'esprit d'échange, de coopération et de soutien mutuel propre au monde francophone. S'il doit exister un climat de mobilisation et de ferveur spécifique au changement de siècle, voire au syndrome millénariste au sens positif du terme, c'est bien dans la lutte volontaire et permanente en faveur du développement social dans chaque pays et pour chaque membre de la communauté internationale qu'il doit trouver à s'incarner.

Nous sommes tout à fait conscients des difficultés de la tâche et des défis qui nous attendent. En acceptant de les relever, les États membres de l'Organisation de la francophonie entendent aussi répondre au devoir de dialogue dans la diversité qui, aujourd'hui plus que jamais, est une nécessité dans le contexte de la mondialisation afin que l'homme reste au centre des évolutions politiques, économiques et sociales à venir.

**Le Président par intérim :** Je note que la déclaration que vient de faire l'Observateur permanent de l'Organisation internationale de la francophonie a été un peu longue.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Je donne maintenant la parole à M. Poul Nielson, Commissaire au développement et à l'aide humanitaire de la Communauté européenne.

**M. Nielson** (Communauté européenne) *(parle en anglais)* : C'est un grand plaisir que de pouvoir prendre la parole à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le Sommet mondial pour le développement, tenu à Copenhague en 1995, a dressé un ambitieux programme d'appui à l'emploi, à l'élimination de la pauvreté et à l'intégration sociale dans ses diverses dimensions, comme la santé, l'enseignement et l'égalité des sexes. La dimension des questions sociales a en conséquence été soulevée au niveau international. Depuis cinq ans, selon que l'on considère l'impact sur la ligne d'action et les priorités fixées, ou l'impact sur la réalité dans les pays en développement, différentes évaluations sont possibles.

Pour commencer, j'aborderai l'impact sur la ligne d'action. À ce niveau, le message de Copenhague a prouvé ses avantages et son impact. Le programme demande des solutions nouvelles et novatrices pour régler le problème de la dette multilatérale et introduit l'idée qui a conduit à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Ce qui à l'origine était une demande expérimentale est devenu maintenant une idée largement retenue, notamment par les institutions financières internationales. La réduction de la pauvreté, qui était le fer de lance du Sommet social, est devenue un objectif de développement prédominant et devient une réalité opérationnelle dans les programmes de développement partout dans le monde.

Au cours de la semaine dernière, les objectifs fixés par le Programme d'action de Copenhague ont été réaffirmés, ce dont la Communauté européenne se félicite. Les engagements de Copenhague, renforcés par le Traité d'Amsterdam de l'Union européenne, qui est entré en vigueur en mai 1999, ont un caractère prioritaire au niveau européen et au niveau de ses politiques, en particulier s'agissant des pays en développement et des pays les moins développés.

Les engagements de Copenhague servent d'élément fondamental à la politique d'orientation nouvellement déclarée de la Communauté européenne pour la promotion de la coopération, dont le but est d'établir un lien plus étroit entre l'élimination de la pauvreté et le développement social ainsi que d'améliorer la cohérence des politiques. Avec cette stratégie, la Communauté européenne a fait sienne l'idée générale, à savoir : en quoi consiste une bonne coopération pour le développement. Les engagements pris au Sommet de Copenhague ont également été totalement incorporés dans l'accord de partenariat récemment signé entre l'Union européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). L'accord se fonde sur le fait que lutter contre la pauvreté et placer au centre le développement humain est une notion essentielle pour assurer le développement durable et pour intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale.

Au niveau multilatéral, la Communauté européenne s'emploie activement à encourager la mise en train d'une nouvelle série de négociations commerciales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, où les préoccupations que suscite le développement peuvent être efficacement examinées afin que les profits et les occasions qu'offre la croissance dé-

coulant du système commercial multilatéral puissent être mis à la disposition de tous les pays.

La responsabilité politique des gouvernements est un facteur clef, les stratégies nationales devant être la pleine propriété des gouvernements nationaux et de la société civile. La pleine propriété est mise en évidence dans les plans d'action nationaux qui accordent une priorité absolue à la réduction de la pauvreté dans les politiques nationales et qui ciblent les questions difficiles comme la réforme agraire, la distribution des revenus et le régime fiscal. L'absence de statistiques établies localement sur ces questions entrave véritablement toute action nationale efficace. Les pays en développement connaissent les problèmes dont il est question ici. Il serait regrettable que les plans d'action ne se fondent que sur les statistiques disponibles dans les capitales des pays donateurs.

Le programme de Copenhague est complexe, car il décrit la pauvreté comme étant un problème qui n'est pas simplement dû à un faible revenu. Des documents sur le lien qui existe entre pauvreté, environnement et sexospécificité ont été examinés et acceptés. Une bonne coopération pour le développement va bien au-delà d'un transfert de fonds, il doit y avoir un dialogue honnête entre partenaires égaux afin de faire en sorte que l'aide se concentre sur les priorités que fixent les bénéficiaires finals.

Il faut reconnaître franchement que la corruption et l'absence d'une bonne gouvernance sapent les structures et les valeurs sociales sur lesquelles se fondent le développement économique et la réduction de la pauvreté. L'Union sait d'expérience que la réforme économique et la croissance doivent aller de pair avec la cohésion sociale. Dans ce sens, la bonne gouvernance est une partie importante de la réduction de la pauvreté.

Le processus de Copenhague est au nombre des divers processus de suivi destinés aux conférences des Nations Unies. Il y a trois semaines, l'Assemblée générale, à sa session extraordinaire consacrée au thème : « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle », a adopté d'autres engagements. Nous saluons la reconnaissance de cette question dans le processus de Copenhague également. Ajoutée aux dispositions renforcées du Traité d'Amsterdam, sur les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes, elle permettra dans les années

à venir de guider l'action de la communauté dans ce domaine.

Les principaux objectifs de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action sont également acceptables pour l'Union européenne. D'importantes initiatives nouvelles ont été prises depuis le Sommet de Copenhague, y compris la stratégie de l'emploi en Europe. La session du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue en mars 2000, a marqué une nouvelle percée : elle a fixé d'ambitieux objectifs dans le domaine de l'emploi et envisagé de nouvelles mesures pour moderniser les systèmes de protection sociale et promouvoir l'inclusion sociale qui aura un impact décisif sur l'élimination de la pauvreté au sein de l'Union européenne.

J'en viens maintenant à l'impact sur les réalités. Le consensus international semble aller dans la bonne direction. L'impact sur la réalité dans les pays en développement reste, néanmoins, à voir. La mondialisation entraîne l'augmentation des risques de marginalisation, en particulier dans les pays les plus pauvres. Les chiffres sont convaincants : par exemple, 86 % de la consommation mondiale se trouve absorbée par 20 % de la population et, en termes absolus, un nombre croissant de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les systèmes sont en place; les institutions existent. Il faut, toutefois, apporter davantage d'énergie politique dans l'application de ces mesures.

Reconnaissons aussi franchement que les donateurs doivent se montrer plus généreux, Rien ne peut excuser la réduction des budgets relatifs à l'aide. Je suis heureux de pouvoir dire que l'aide apportée par l'Union européenne par le biais de ses programmes collectifs que gère la Commission demeure stable. Elle représente 10 % du montant total de l'aide publique au développement. Avec ses États membres, l'Union européenne contribue à raison de plus de 55 % du montant total de l'aide publique au développement. Chacun doit faire plus.

L'allègement de la dette est l'un des rares domaines où des progrès semblent se concrétiser. L'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés doit être financée sans réserve. La semaine prochaine, la Commission va signer un accord sur une contribution d'un milliard d'euros émanant de la Communauté européenne afin de faire face aux coûts qu'entraîne cet allègement plus rapide, plus profond et plus large,

Nous encourageons les autres donateurs à suivre cet exemple.

En résumé, il est normal que les idées précèdent l'action. Une période de cinq ans pour accomplir des résultats face aux énormes défis que nous rencontrons peut sembler moins longue qu'il n'y paraît. Le Programme d'action de Copenhague a amorcé de nouvelles règles en 1995. En 2000, il se trouve confirmé, avec ses objectifs impérieux que le temps fait encore ressortir davantage.

Conformément à l'objectif de cette session extraordinaire, le suivi et l'application du Programme d'action de Copenhague doivent être encore renforcés et plus orientés vers des résultats afin de pouvoir faire face aux divers problèmes que pose le développement social durable dans la nouvelle réalité de la mondialisation.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Constantin Pilavachi, Directeur général de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe.

**M. Pilavachi** (Conseil de l'Europe) (*parle en anglais*) : Le Conseil de l'Europe salue chaleureusement la tenue de cette session extraordinaire en tant que précieuse occasion de donner un élan renouvelé aux importants engagements que la communauté mondiale a pris à Copenhague il y a cinq ans. Au cours de cette période, les 41 États membres du Conseil de l'Europe, qui, ensemble, couvrent presque tout le continent européen, ont renforcé leur attachement au développement social. Ce nouvel accent mis sur les questions sociales a trouvé son expression au plus haut niveau politique lorsque, au deuxième sommet du Conseil de l'Europe, tenu en octobre 1997, nos chefs d'État ou de gouvernement ont reconnu que la cohésion sociale était l'un des principaux besoins d'une Europe plus large.

Qui plus est, le Conseil de l'Europe a décidé, avec l'appui et les encouragements du Secrétariat de l'ONU, d'organiser une Conférence européenne sur le développement social en tant que contribution régionale à la préparation de cette session extraordinaire. Cet événement, qui a eu lieu en janvier dernier à Dublin sur l'aimable invitation du Gouvernement irlandais, a permis aux pays européens de réfléchir ensemble au message qu'ils souhaitaient apporter à Genève. Il a conduit à l'adoption par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, siégeant au niveau des ministres des affaires étrangères, d'un message

politique à l'adresse de la session extraordinaire. Ce message a été distribué aux participants en même temps que deux autres documents spécialement préparés pour la session extraordinaire, à savoir le résumé du Président de la Conférence européenne sur le développement social et un document intitulé Développement social en Europe : la contribution du Conseil de l'Europe.

Dans son message politique, le Comité des ministres déclare que :

« Le développement social fournit une base essentielle au développement des sociétés, une saine croissance économique et la prévention de conflit. »

Le Conseil de l'Europe encourage le développement social en Europe de deux importantes façons : par le biais de la Charte sociale européenne, qui consacre un large éventail de droits sociaux sous la forme d'un instrument juridique international ayant un système de supervision très élaboré; et par le biais de sa stratégie pour la cohésion sociale, grâce à laquelle il établit une approche intégrée et intersectorielle des principaux problèmes sociaux que rencontrent aujourd'hui les pays européens.

La stratégie en faveur de la cohésion sociale opère en surveillant l'application des instruments juridiques du Conseil de l'Europe dans le domaine social, en élargissant les directives politiques convenues, en favorisant la coopération avec les États membres qui souhaitent modifier les aspects de leur politique sociale, en mettant au point des projets pilotes sur le terrain et en accordant des prêts pour des projets spécifiques par le biais du Conseil de la Banque pour le développement de l'Europe.

Les domaines de la politique sociale dans lesquels le Conseil de l'Europe joue un rôle particulièrement actif sont les suivants : la protection sociale; l'accès des personnes exclues ou des personnes menacées d'être exclues des droits sociaux, en particulier de la protection sociale, du logement et de l'emploi; l'amélioration de la situation et de la protection des enfants en Europe, conformément à la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant; et de l'intégration sociale des migrants et des membres des minorités ethniques désavantagées.

À l'avenir, et afin de donner un suivi spécifique à cette session extraordinaire, nous envisageons

d'aborder directement la question de la pauvreté et de l'exclusion sociale, par exemple en offrant l'aide des gouvernements pour développer des stratégies nationales intégrées contre la pauvreté. Il est nécessaire d'élaborer des stratégies ayant des objectifs précis, des mécanismes de ciblage et de surveillance ainsi que d'impliquer les personnes pauvres dans leur planification et leur application.

Bien que le mandat de notre organisation soit principalement axé sur la situation dans nos États membres, nous ne négligeons pas le contexte mondial du développement social. Notre Centre nord-sud, basé à Lisbonne, cherche à sensibiliser les Européens au fait que nous vivons dans un monde interdépendant. En tant que contribution spécifique au processus de Copenhague+5, nous avons organisé une campagne publique, intitulée « Interdépendance et solidarité mondiales : l'Europe contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

De plus, en tant que partie au suivi de cette session extraordinaire, nous envisageons d'organiser l'an prochain, conjointement avec le Secrétariat de l'ONU, une conférence interrégionale sur les normes sociales. À un moment où l'on prend davantage conscience du besoin de parvenir à un accord international sur le minimum de normes sociales nécessaires dans une économie mondiale, le Conseil de l'Europe est heureux de partager avec d'autres régions du monde son expérience en matière de développement et d'application des instruments fixant les normes sociales. Le Conseil de l'Europe entend de plus en plus renforcer la cohésion sociale en Europe et contribuer à l'action internationale en faveur du développement social.

Pour terminer, je me dois de citer de nouveau le message politique du Comité des Ministres, qui déclare que :

« Le Conseil de l'Europe examinera l'issue de Genève 2000 dans la perspective de sa participation active aux efforts consentis au plan international pour faire avancer le programme de développement social. »

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Pilar Norza, Conseillère régionale principale de l'Organisation internationale des migrations.

**Mme Norza** (Organisation internationale des migrations) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi

que de prendre la parole devant l'Assemblée au nom de l'Organisation internationale pour les migrations.

Les migrations constituent un phénomène mondial. Beaucoup a été dit au sujet du courant migratoire international allant de l'Est vers l'Ouest et du Sud vers le Nord. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Amérique du Nord et l'Europe orientale ne sont, en fait, la destination que d'une fraction des migrants dans le monde. La plupart d'entre eux vont d'un pays en développement à l'autre. Les raisons qui sont à l'origine de ce phénomène sont souvent d'ordre économique : accroître les chances, améliorer le niveau de vie et essayer de partager la richesse des économies plus développées. Les migrants, toutefois, sont vulnérables et sont presque toujours déçus par les fausses promesses et les espérances irréalistes.

Les migrations ont toujours été un élément de l'histoire humaine. À certaines périodes, elle a été perçue comme une force positive pour le développement social et économique. Nous savons d'expérience que la migration n'est bénéfique que lorsque ces déplacements humains sont ordonnés.

Il y a cinq ans, à Copenhague, la communauté internationale a fait une série de promesses tendant à assurer le développement social. Une de ces promesses, la réduction de la pauvreté, était l'objectif clef. Même si des progrès ont eu lieu, nombre de déclarations faites ici cette semaine ont souligné clairement que beaucoup des promesses datant de 1995 n'ont pas été tenues.

Avec des gouvernements, organisations internationales et organisations non gouvernementales, l'OIM, par le biais d'activités liées spécifiquement aux migrants et à leurs familles, a permis que certaines des promesses de Copenhague relatives aux migrations soient tenues. Des 150 millions de migrants qui ont franchi le seuil du nouveau millénaire, nombre d'entre eux ont profité des retombées de la mondialisation, bien que d'autres soient victimes de ce phénomène. Les promesses de Copenhague n'ont pas été tenues de façon équitable.

Les migrants font face à une contradiction croissante, tant pour ce qui est du respect de leurs droits que de leur intégration sociale. D'un côté, la communauté internationale dispose d'un appareil impressionnant et complexe – fait de traités, de conventions et de recommandations – qui définit et protège les droits de l'homme des migrants. Aucun nouvel instrument international n'est nécessaire, il suffit d'appliquer ceux qui

existent. La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille incorpore dans un seul instrument tous les droits des migrants – qu'ils soient civils, économiques, politiques, sociaux ou liés à leur travail. À ce jour, seuls 12 pays ont ratifié la Convention alors que 20 signataires sont nécessaires à son entrée en vigueur.

D'autre part, les migrations ne sont plus perçues comme une force positive ou comme un facteur favorable au développement économique et social. Les migrants sont souvent considérés comme différents, font l'objet d'une exploitation, sont marginalisés et, de fait, sont humiliés. Les preuves sont nombreuses de discrimination dans l'emploi, dans l'enseignement et autres services. Parce qu'ils sont issus d'une différente culture, les migrants peuvent se heurter au racisme, à la violence raciste et servir de boucs émissaires pour tous les maux internes de nos sociétés. Souvent, on sous-estime et, en fait, on oublie les contributions qu'apportent les migrants. L'envoi considérable de fonds auquel procèdent les travailleurs migrants contribue à l'économie de leur pays, mais les migrants permettent aussi aux sociétés qui les accueillent de progresser et de maintenir leur prospérité. Les migrations sont un élément constant de l'histoire de l'humanité et, à certains moments, les travailleurs migrants ont été considérés comme une force positive pour le développement économique et social.

La bataille menée contre le trafic et l'introduction clandestine de migrants exige un renforcement de la coopération internationale afin d'éviter toute nouvelle tragédie comme celle récemment survenue à Dover et dans laquelle 58 migrants sont morts. Ils étaient pris au piège dans un conteneur conçu pour le transport de marchandises et non d'être humains. Cette tragédie, hélas, a souligné le phénomène croissant des migrations irrégulières, dont les causes sont étroitement liées aux entretiens qui ont lieu cette semaine ici, à Genève. Il faut renforcer la lutte contre les criminels qui, par appât du gain, tirent un avantage matériel et maltraitent des individus qui sont à la recherche d'une vie meilleure.

Au cours des dernières années, la lutte contre le trafic et l'introduction clandestine de migrants est devenue pour l'OIM une question transcendante. Ces pratiques englobent souvent de multiples violations des droits de l'homme. Le trafic est un phénomène complexe. Par exemple, les personnes dont les droits de

l'homme sont violés peuvent s'adresser aux trafiquants pour qu'ils les aident à migrer. Et les violations des droits de l'homme peuvent se produire au cours du voyage sans pour autant cesser nécessairement lorsqu'il s'achève. À titre d'exemple, je mentionnerai la violence et l'exploitation dont sont victimes des femmes et des enfants dans des conditions relevant d'un véritable esclavage. La lutte contre le trafic des êtres humains comprend toute une série d'activités qui vont de mesures préventives – comme la diffusion de l'information – à l'application de la loi et des activités relatives à la réinsertion des victimes.

La coopération internationale est essentielle, et il est nécessaire que tous les organes pertinents, nationaux et internationaux, y participent – y compris les organisations non gouvernementales, les institutions juridiques et celles chargées de faire respecter la loi – afin d'apporter une réponse appropriée au problème du trafic d'êtres humains et de châtier ceux qui s'y livrent.

La situation générale des migrants a considérablement changé, mais beaucoup reste encore à faire. En général, les migrants ne sont pas habilités à faire eux-mêmes valoir leurs droits inaliénables. Aujourd'hui plus que jamais on constate que des pays sont devenus des pays soit d'immigration, soit de transit ou d'émigration. En conséquence, la communauté internationale dans son ensemble doit apporter la plus grande attention aux inquiétudes que suscitent les violations de tels droits et au rôle que jouent les migrants dans la société.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mahamat Doutoum, Sous-Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine.

**M. Doutoum** (Organisation de l'Unité africaine) : C'est un très grand honneur et un immense privilège pour moi de participer à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies sur le développement social et d'y représenter l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Qu'il me soit permis de présenter au Président, au nom de l'OUA et de son Secrétaire général, M. Salim Ahmed Salim, toutes nos félicitations pour sa brillante élection à la présidence de cette importante conférence et pour l'excellente manière dont il a dirigé les travaux tout au long de la semaine. Je voudrais aussi exprimer notre profonde gratitude au pays hôte, la Suisse, pour

son accueil et son hospitalité et de remercier très sincèrement S. E. M. Adolph Ogi, Président du Conseil fédéral suisse, pour les paroles pleines de signification qu'il a prononcées lors de l'ouverture de la présente session. Qu'il veuille bien accepter de transmettre au peuple suisse l'appréciation de l'OUA pour la qualité de la coopération entre son pays et l'Afrique ainsi que les vœux que l'OUA forme pour que cette coopération continue à s'accroître et à s'améliorer dans l'intérêt réciproque de la Suisse et de l'Afrique.

L'OUA se réjouit très sincèrement de la tenue de cette session extraordinaire qui offre à la communauté des nations un cadre propice non seulement pour passer en revue les progrès sociaux réalisés à travers le monde depuis la Conférence de Copenhague en 1995, mais aussi l'occasion de procéder à des consultations plus approfondies sur d'autres actions sociales à entreprendre pour arriver à un niveau d'intégration globale plus raisonnable. Nous en sommes d'autant plus heureux que beaucoup d'actions de développement social concernent en particulier l'Afrique – continent le plus exposé à de multiples aléas qui handicapent l'harmonie dans le développement social, accroissent la misère et perpétuent de ce fait la pauvreté.

C'est pour cette raison que l'OUA a placé la problématique du développement social au cœur de ses préoccupations et que tout a été mis en œuvre depuis ces dernières cinq années pour encourager et soutenir l'action sociale conformément aux recommandations et au Programme d'action arrêté par le Sommet social de Copenhague et entériné par l'Assemblée générale de l'ONU dans sa résolution 47/92.

S'agissant justement des recommandations de Copenhague, je voudrais souligner qu'elles ont été dûment examinées, complétées, actualisées et relayées par d'importants instances politiques de l'OUA, à savoir la Conférence des chefs d'État ou de gouvernement et le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'unité africaine, après avoir été préalablement examinées par d'autres institutions appropriées, en particulier les conférences des ministres africains de la santé, de l'éducation, du travail et des affaires sociales. C'est à partir de ces orientations générales, que les États africains ont pris des mesures adéquates pour traduire lesdites recommandations dans les faits au plus grand bénéfice de leurs populations respectives. Le rôle de l'OUA comme cadre de dialogue, de concertations, de coordination et d'harmonisation entre tous les États africains a considérablement aidé à sensibiliser et à

mobiliser ces États autour des objectifs de la promotion de politiques concertées et de stratégies coordonnées à l'échelle nationale, régionale et continentale en vue de réduire la pauvreté et d'assurer un développement durable qui soit à la mesure des attentes des populations concernées. Il y a lieu d'ajouter aussi que des consultations régionales ont eu lieu au niveau des autres instances régionales africaines appropriées, telles que la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, avec la participation active de l'OUA en vue de procéder à l'évaluation des progrès réalisés pour réduire la pauvreté, créer des emplois, améliorer l'enseignement et la santé et mettre en place l'environnement sociopolitique adéquat pour la bonne gouvernance en Afrique.

C'est dans le cadre de ces consultations, notamment des rencontres tenues à Nairobi, à Ouagadougou et à Marrakech qu'il a été possible d'évaluer le chemin parcouru au regard de la mise en œuvre des objectifs fixés par le Sommet de Copenhague. Certes, beaucoup de choses restent à faire pour réaliser pleinement ces objectifs, mais les actions de l'OUA, combinées à de multiples autres facteurs, a permis d'enregistrer des résultats relativement satisfaisant en matière de développement social depuis Copenhague.

En effet, au cours de la période de 1995 à 1999, on a pu observer que le taux de mortalité infantile a sensiblement baissé suite, notamment, à l'amélioration des soins de santé primaires et à la campagne de vaccination dans laquelle se sont personnellement impliqués un certain nombre des chefs d'État africains. Il en est de même pour ce qui est de la protection sociale, s'agissant en particulier de la couverture médicale et sanitaire. Dans le domaine de la formation, de modestes progrès ont été également réalisés, bien qu'il subsiste encore quelques lacunes à corriger dans les systèmes éducatifs et le retard accusé dans l'adaptation de la législation nationale aux réalités du moment. Les droits et le bien-être de l'enfant africain ainsi que le processus d'intégration des femmes au développement ont connu une nette amélioration, même s'il reste encore beaucoup de choses à faire pour arriver à des mesures d'équilibre souhaité

Je saisis cette occasion pour renouveler l'appréciation de l'OUA à l'Assemblée générale de l'ONU pour avoir bien voulu consacrer à la question de la promotion des droits de la femme une session extraordinaire qui s'est tenue ce mois-ci à New York, au cours de laquelle l'OUA a eu la possibilité de renou-

veler ses engagements à éradiquer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans tous les domaines de la vie. C'est pour traduire dans les faits ses engagements que l'OUA a proclamé une décennie de l'éducation en Afrique, qui couvre la période de 1997 à 2006, et qu'elle travaille avec les femmes d'entreprises africaines pour assurer l'autonomie économique et l'intégration des femmes au processus du développement.

Enfin, d'aucuns reconnaissent aujourd'hui que des progrès très significatifs ont été réalisés ces dernières années dans les domaines du respect des droits de l'homme, de la démocratisation, de la liberté de la presse, de la liberté tout court et de la bonne gouvernance, mais il y a encore quelques ajustements à faire du fait que les débuts de telles expériences n'ont pas toujours été très heureux dans certaines régions. Ces quelques progrès enregistrés dans certains secteurs clefs du développement social sont malheureusement souvent contrecarrés, voire annihilés par de mauvaises performances économiques, le chômage endémique et le sous-emploi chronique qui perpétuent la misère et la pauvreté dont les femmes, les enfants et autres catégories de personnes les plus vulnérables sont, hélas, les principales victimes.

D'autres handicaps majeurs de l'action de l'OUA sont notamment : la prolifération de conflits politiques et sociaux qui ravagent l'Afrique et la persistance de maladies telles que le sida et le paludisme qui exposent les populations à la mort massive. Ces conflits sont pour la plupart des cas générateurs de situations désastreuses de réfugiés, de personnes déplacées ou réinsérées et qui vivent dans les conditions les plus abominables, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer pour leur santé physique et leur état mental.

Pour prévenir à l'avenir la résurgence de ces conflits, la conférence des chefs d'État ou de gouvernement a créé en 1993 le Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, qui consacre une grande partie de son temps à ces graves problèmes. Dans ces conditions, l'OUA n'a d'autre alternative que de s'atteler, de concert avec les États membres, parallèlement à l'objectif de l'instauration de la paix et de la sécurité, à l'effort de développement, étant bien entendu que sans paix il n'y a pas de développement possible et que sans développement il n'y a pas de paix durable. Il s'agit d'une véritable gageure, car l'un dépend de l'autre, et les moyens pour y faire face ne sont pas toujours à la portée de l'Afrique. En

tout cas, il serait vain et dépourvu de sens de penser qu'il peut y avoir la paix tant que les populations continuent à vivre dans la misère, dans la pauvreté et en l'absence de conditions adéquates d'alimentation, de santé, d'éducation et de logement et sans un minimum d'épanouissement personnel et collectif.

C'est pour toutes ces raisons que je souhaite terminer en demandant à la communauté internationale de soutenir davantage, aussi bien par la voie bilatérale que par la voie multilatérale les efforts de l'OUA et de ses États membres pour assurer la paix en Afrique et pour créer les conditions favorables à un développement social durable et harmonieux.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Pierre-Yves Simonin, chef de la mission permanente d'observation de l'Ordre souverain et militaire de Malte.

**M. Simonin** (Ordre souverain et militaire de Malte) : Qu'il me soit permis, au nom de l'Ordre souverain et militaire de Malte, d'adresser au Président nos plus sincères félicitations pour sa présidence, qu'il assume avec tant de distinction.

J'aimerais aussi exprimer mon reconnaissant hommage au Gouvernement suisse et aux autorités genevoises pour leur hospitalité si chaleureuse.

En accordant en 1994 le statut d'observateur permanent à l'Ordre de Malte, votre Assemblée générale accueillait une institution qui peut se prévaloir tout au long de ses neuf siècles d'histoire d'une longue tradition d'assistance à autrui. Servir les plus déshérités, travailler à l'éradication de la pauvreté et des maladies, oeuvrer pour la justice sociale et défendre la dignité et les droits de l'homme, pour ne citer que ces tâches, l'Ordre les a en partage avec les Nations Unies. L'Ordre s'est aussi qualifié, par tradition et par expérience, pour les assumer solidairement avec la communauté internationale.

Pour répondre toujours davantage et efficacement aux exigences et aux défis qui sont les nôtres aujourd'hui, il n'a de cesse d'adapter ses méthodes et ses stratégies afin d'accomplir sa mission de paix et de jouer ainsi le rôle que la communauté des nations est en droit d'attendre de lui dans les relations humanitaires internationales. Qu'il me soit permis de citer à ce propos une récente déclaration du Grand maître de l'Ordre :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« L'assistance humanitaire que nous fournissons sans discrimination fondée sur la religion ou l'idéologie donne l'assurance et la garantie que les valeurs fondamentales de l'humanité pourront survivre. Voilà notre contribution essentielle à la réalisation de l'objectif d'une paix internationale et d'une sécurité partout dans le monde. »

*(l'orateur reprend en français)*

D'où l'importance qu'attachent nos autorités à la présente session extraordinaire sur le développement social et à un système qui nous interpelle tous.

Sans doute, en avons-nous fait le réaliste constat tout au long de cette semaine : le processus de Copenhague n'a pas déployé tous les effets escomptés : les inégalités se sont aggravées; le front de l'exclusion n'a pas régressé; le respect des droits de l'homme a trop souvent marqué le pas; et la dignité de la femme, de l'homme, de l'enfant a trop souvent été bafouée. Bref, la globalisation de l'économie n'a pas toujours été de pair avec la globalisation des valeurs humaines et spirituelles, comme en témoignent aussi les nombreux conflits d'origine ethnique et religieuse à travers le monde.

Mais Copenhague a marqué indéniablement un engagement sans précédent de la communauté internationale. Des acquis sont à mettre à son actif, qui doivent nous encourager. Le Sommet de 1995, a surtout suscité un esprit qui s'est non seulement maintenu, mais renforcé aussi à Genève au vu des textes qui devraient être adoptés tout à l'heure en conclusion de cette Assemblée générale. L'Ordre de Malte ne peut que se féliciter de cette volonté politique réaffirmée aujourd'hui.

Si l'Ordre de Malte déploie ses nombreuses activités d'assistance, le plus souvent en aval, il n'en reste pas moins conscient de l'impérative nécessité de s'attaquer aux causes des maux qui affligent la plus grande partie de l'humanité, et il est prêt à lui apporter sa contribution active. La conception que l'Ordre a de la dignité de la personne humaine – prise globalement, c'est-à-dire également dans sa dimension spirituelle – imprègne l'esprit qu'il confère à son engagement de fraternité envers le prochain le plus déshérité, quel qu'il soit.

Réparties sur les cinq continents, les activités de l'Ordre de Malte s'étendent actuellement à quelque 115 pays, dont 57 au moyen de structures qui lui sont

propres. Il entretient à ce jour des relations diplomatiques avec 84 États; les représentations diplomatiques bilatérales, pour ne parler que d'elles, qu'entretient d'Ordre à travers le monde lui assurent un apport précieux dans la mise en oeuvre de ses projets d'assistance, qu'ils soient nationaux ou internationaux. Il m'est agréable d'exprimer ici l'appréciation de l'Ordre à ces gouvernements et aux nombreux autres avec lesquels il est appelé à collaborer pour leur coopération et leur aide à la réalisation de ces activités, soit dans leurs propres pays soit au bénéfice de pays tiers.

Grâce à ces structures, l'Ordre est en mesure d'entretenir et d'animer à l'échelle mondiale des centaines d'hôpitaux, de dispensaires ou centres médicaux sociaux, des maisons pour personnes âgées ou pour handicapés, d'unités pour malades en phase terminale, des structures pour réfugiés et toxicomanes. En outre, ces dernières années ont vu se multiplier aussi les services dits auxiliaires nationaux de l'Ordre, tels que postes de premiers secours, transport de malades et interventions lors de catastrophes et d'accidents, qui mobilisent plusieurs dizaines de milliers de bénévoles.

Au niveau international, les activités d'envergure de l'Ordre ont aussi connu de la dernière décennie un remarquable effort. Les relations avec les Nations Unies se sont intensifiées, que ce soit à New York ou à Genève, où siègent les organisations et institutions avec lesquelles, par la nature de notre vocation humanitaire, nous privilégions le dialogue et la collaboration : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation internationale pour la migration (IOM), Haut Commissariat pour les droits de l'homme, mais aussi Comité international de la Croix-Rouge (ICRC). Avec certaines d'entre elles, une coopération concrète s'est établie, que ce soit au niveau opérationnel ou dans le domaine normatif. Enfin, je voudrais mentionner l'ECOM (Emergency Corps of the Order of Malta), un corps international d'urgence rapidement mobilisable qui, notamment, a fait ses premières armes dans la région des Grands lacs en Afrique, a été engagé au Honduras lors du cyclone Mitch, et est intervenu lors du conflit du Kosovo, principalement en Albanie, où, à la demande du Haut Commissariat pour les réfugiés, il a mis en place un camp pour personnes déplacées.

Qu'il me soit permis, en conclusion, de citer trois domaines d'activités de l'Ordre qui ont trait plus spéci-

fiquement aux thèmes dans le domaine de la santé, qui occupent et préoccupent cette Assemblée générale.

Premièrement, la lutte contre la lèpre, ce fléau qui, bien qu'heureusement en voie de régression, continue de sévir dans un certain nombre de pays. La lutte contre cette maladie, qui apparaît en même temps comme un phénomène de pauvreté, figure parmi les missions traditionnelles de l'Ordre depuis des siècles. Il poursuit aujourd'hui ses efforts en vue de son élimination, efforts que le Comité international de l'Ordre de Malte coordonne par ses programmes de formation, de dépistage, de soins et de réhabilitation en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Deuxièmement, la lutte contre le VIH/sida. À ce même titre, l'Ordre est engagé dans des programmes de lutte contre la transmission verticale du virus de la femme infectée à l'enfant à naître.

Enfin, la fourniture de médicaments, la collecte de médicaments et leur transport dans les zones déshéritées figurent parmi les activités traditionnelles de l'Ordre.

J'aimerais conclure en disant que l'Ordre de Malte, fidèle à ses traditions et conscient de ses responsabilités, continuera à apporter sa part à l'effort commun afin de répondre au mieux aux besoins et aux aspirations de ceux qui nous appellent et qui nous interpellent.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Carlyle Corbin, représentant des îles Vierges américaines.

**M. Corbin** (Îles Vierges américaines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, en qualité de Ministre d'État pour les affaires étrangères du Gouvernement des îles Vierges américaines, de prendre la parole devant l'Assemblée à l'occasion de la vingt-quatrième session extraordinaire. Je tiens à remercier le Gouvernement suisse de sa chaleureuse hospitalité et de souligner la splendeur des installations historiques dont nous disposons pour mener nos délibérations.

Nous exprimons une fois encore nos félicitations à l'Assemblée générale pour l'aide constante qu'elle apporte en vue de faciliter la participation des petits pays insulaires, membres associés des commissions économiques régionales des Nations Unies, en qualité d'observateurs, aux conférences mondiales des Nations Unies et aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. Depuis 1992, conformément à une applica-

tion moderne du principe de l'universalité que consacre la Charte des Nations Unies. Nous espérons que ce statut nous sera sous peu conféré dans d'autres importantes délibérations de l'Assemblée générale.

Il est particulièrement important pour le Gouvernement des îles Vierges américaines que le Sommet mondial de 1995 pour le développement social, réuni au Danemark, pays avec lequel les îles Vierges américaines sont unies par un lien historique datant du XVIIIe siècle et qui s'est perpétué jusqu'au début du XXe siècle, lorsque les îles Vierges américaines s'appelaient encore les Antilles danoises. Nous exprimons notre reconnaissance pour la contribution que le Royaume du Danemark continue d'apporter pour lutter contre la pauvreté par l'allocation de 1 % de son produit national brut à l'aide extérieure au développement, qui excède celle de 0,7 % dont ont convenu les autres pays développés. Il faut applaudir le Danemark pour l'appui qu'il apporte au programme en cours relatif à la sauvegarde et au rapatriement d'archives et autre matériel de la période des Antilles danoises en tant que contribution au développement socioculturel de nos peuples.

Si la mondialisation a accéléré la croissance de la plupart des pays développés, la plupart des pays du Sud n'ont toujours pas tiré profit de ce phénomène, comme on leur avait promis. Un rapport de 1999 émanant de l'Université des Nations Unies conclut que les bénéfices de la mondialisation demeurent lointains et insaisissables, ce que rien ne peut mieux illustrer qu'un examen des difficultés auxquelles font face les petits pays insulaires en développement, dont les économies et le développement social de leurs populations ont été touchés par cette mondialisation. De fait, pour les petits pays insulaires en développement, parvenir au développement social durable relève pour l'essentiel de leur niveau d'ajustement à la mondialisation.

Si les conditions propres aux petits pays sont formidables, elles sont souvent exacerbées par une transition difficile de la dépendance de modèles de développement principalement fondés sur l'exportation de produits agricoles à une économie fondée sur les services plus à même de conduire à la mondialisation et par le besoin qui en résulte de procéder à une nouvelle formation massive de la main-d'oeuvre compte tenu de l'évolution des besoins.

Même lorsque les processus de transition sont en cours, la mondialisation suscite, toutefois, un nouveau

sens d'urgence dans les petits pays insulaires, qui sont tenus de rivaliser dans le cadre d'une prétendue égalité, dans un milieu censé être à la fois libre et juste mais qui souvent n'est ni l'un ni l'autre, au milieu d'un ensemble mondial de procédures touchant le commerce et les affaires qui changent rapidement. De fait, petite taille, haut degré d'ouverture et manque de diversification économique ont toujours rendu les petits pays insulaires en développement vulnérables aux changements qui interviennent dans les conditions économiques mondiales. Le rythme rapide de la mondialisation a intensifié cette vulnérabilité, en particulier du fait des inquiétudes que suscite l'impact de catastrophes naturelles dévastatrices, notamment les cyclones, sur les acquis sociaux. L'importante dislocation sociale due aux effets des catastrophes naturelles que l'on note dans les sociétés des petits pays insulaires a fait reculer les progrès accomplis depuis des années dans le développement social, et il existe nombre d'exemples à cet effet depuis la convocation en 1995 du Sommet mondial.

Dans le passé, les petits États étaient aptes à surmonter en partie les désavantages structurels en se spécialisant dans des activités bénéficiant d'un accès préférentiel à certains grands marchés. Ces possibilités ont rapidement disparu à la suite de l'évolution dans le monde des dispositions et procédures commerciales. À l'appui de ce point, je mentionnerai deux règlements adoptés en 1999 par l'Organisation internationale du travail – l'un supprimant l'accès préférentiel dont jouissaient en Europe les bananes des Caraïbes et l'autre entravant avec succès le mécanisme des sociétés de ventes étrangères – qui ont un impact majeur sur le processus d'ajustement de nombre de petits pays insulaires des Caraïbes. La désignation faite récemment de ces pays, y compris le mien, comme appliquant une juridiction fiscale nuisible par l'Organisation de la coopération économique et du développement est un exemple unique de la manière, sans égard aux promesses de la mondialisation et du libre marché, dont les pays qui améliorent les services de leur économie font face à des mesures protectionnistes regrettables. Ces règlements, désignations et autres mesures du même genre ont le potentiel de causer une importante désintégration sociale dans nombre de petits pays insulaires en développement.

Pour reprendre les termes du consensus de Copenhague :

« ... Les transformations globales de l'économie mondiale modifient profondément les paramètres du développement social dans tous les pays. La difficulté est de savoir comment gérer ces processus et parer à ces menaces pour tirer le meilleur parti de ces transformations et en atténuer le plus possible les répercussions négatives sur les populations. » (*A/CONF.166/9, par. 14*)

Les petits pays insulaires en développement peuvent être d'importants bénéficiaires de la mondialisation, mais ils peuvent également être submergés par les problèmes que leur pose la concurrence avec des économies plus fortes et mieux mises en valeur. C'est là un dilemme critique pour les petits pays insulaires qui s'efforcent de surmonter leurs vulnérabilités et qui cherchent à s'engager avec succès sur la voie du « nouvel ordre économique », qui a été redéfini si fondamentalement depuis que ces termes ont été introduits si vigoureusement et avec tant de promesses il y a des décennies, dans le but d'apporter un cadre au transfert des ressources et de la technique vers le monde en développement et également de fournir les outils nécessaires pour remédier aux vulnérabilités auxquelles se heurte aujourd'hui le monde en développement.

Pour terminer, je souhaite attirer l'attention de l'Assemblée sur la trentième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, qui s'est tenue à Windsor, Canada, en juin dernier, et au cours de laquelle le Ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie, George Odlum, a déclaré aux États membres qu'au début du vingtième siècle les pays les plus nantis du monde étaient neuf fois plus riches que les pays les plus pauvres du monde, et qu'à la fin de ce siècle les pays riches seraient 69 fois plus riches que les pays pauvres.

C'est ce fait flagrant qui doit inciter la communauté internationale à utiliser toutes ses ressources pour régler les problèmes de lutte contre la pauvreté et du développement durable et à encourager l'instauration d'un nouvel environnement mondial qui offrirait aux pays en développement le temps nécessaire aux ajustements qu'exige la mondialisation.

Comme l'a dit le Secrétaire général :

« On ne saurait trouver meilleur moment pour se concentrer sur les problèmes sociaux auxquels se heurte la race humaine et sur les moyens les plus efficaces de s'y attaquer. »

Ce moment est arrivé.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je donne la parole à M. Daw Ali Swedan, Sous-Secrétaire général aux affaires sociales de la Ligue des États arabes.

**M. Swedan** (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Je suis heureux, au nom de la Ligue des États arabes, de saluer les efforts entrepris pour organiser cette conférence et parvenir à des résultats de nature à garantir progrès et bien-être pour tous.

Je tiens également à rendre hommage au Gouvernement suisse pour le travail qu'il a accompli dans la préparation de cette conférence et la création des conditions nécessaires pour parvenir aux résultats désirés.

Le Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague il y a cinq ans et auquel ont participé 186 États, y compris 117 chefs d'État ou de gouvernement, a permis de souligner l'importance du développement social et de son rôle dans le développement mondial.

Leur participation à ce Sommet témoigne de la conviction des États arabes quant à l'importance du développement social et de son rôle dans l'instauration de la paix et du progrès, à la fois au plan national et mondial.

Leur attachement aux résultats accomplis au Sommet a incité les États arabes à ne rien négliger afin d'atteindre ses objectifs, malgré les difficultés qu'ils ont rencontrées dans son application. Ces difficultés sont partagées par tous les pays en développement. Néanmoins, les États arabes ont enregistré de nombreux progrès dont attestent les rapports nationaux présentés à l'Assemblée.

Ce qui a été accompli n'est cependant pas à la mesure de nos espoirs ou de nos objectifs. Nombre de secteurs de la société arabe continuent de souffrir de la pauvreté, du chômage, de l'analphabétisme et d'autres problèmes, dont certains leur ont été légués tandis que d'autres sont nouveaux. L'obstacle majeur est l'occupation par Israël des territoires arabes, laquelle pose un danger constant pour la stabilité de la région et la sécurité de ses populations et, partant, pour leur progrès et leur développement durable.

L'embargo imposé à certains de nos États entraîne des conséquences néfastes, dont les effets seront res-

sentis par les générations à venir. Il doit donc être perçu d'un point de vue humanitaire, conformément aux objectifs du Sommet, aux buts et principes de l'ONU et, en particulier, aux principes des droits de l'homme et des droits des personnes au développement et aux fruits du développement.

Nous invitons la communauté internationale à oeuvrer conjointement pour instaurer un climat international de nature à garantir un développement social équilibré qui s'appuie sur des bases morales en faisant prévaloir les droits et libertés fondamentales des individus et le droit au développement de toutes les populations ainsi qu'en confirmant l'importance d'oeuvrer à la réalisation des objectifs de Copenhague. Il doit éliminer les obstacles au développement social, incorporer des mesures propres à réduire la pauvreté, fournir un emploi productif à tous et renforcer l'intégration sociale et la solidarité internationale dans les efforts consentis pour atteindre les objectifs de la coopération bilatérale et multilatérale en éliminant la pauvreté, le chômage et la désintégration sociale, car ces phénomènes nourrissent l'extrémisme et la violence et, par conséquent, menacent la sécurité et la stabilité des sociétés.

Nous invitons les pays donateurs à honorer leurs engagements, en particulier en allouant 0,7 % de leur produit national brut afin d'aider les pays en développement à se conformer à l'Initiative 20/20 pour le financement du développement social, qui constitue un engagement politique d'ordre moral en vue d'atteindre les objectifs auxquels chacun a souscrit à Copenhague; en annulant la dette des pays les moins développés à la fois au plan bilatéral et collectif, notamment la dette contractée envers les institutions financières internationales; en réduisant le fardeau de la dette des pays en développement et en étendant le processus de conversion de ces dettes à des fins de développement humanitaire; en veillant au respect des droits de l'homme, tout en s'abstenant de les utiliser en tant que moyen politique de pression, ce qui les priverait de leur élément humanitaire; en reconnaissant la diversité culturelle et la diversité des civilisations; en respectant l'indépendance des États et leur intégrité territoriale; en reconnaissant l'importance de l'interaction entre toutes les civilisations et l'utilisation de leurs caractéristiques concrètes aux fins de renforcer les valeurs humanitaires; en s'abstenant d'utiliser les boycotts ou les sanctions économiques en raison de leurs effets négatifs sur les personnes pauvres et les personnes ayant

des besoins particuliers, particulièrement les femmes, les enfants, les handicapés et les personnes âgées, ainsi que sur le processus du développement en général; en reconnaissant le besoin de régler les conflits par des moyens pacifiques et d'éliminer toutes les armes de destruction massive, sans exception; enfin, en empêchant la production et la vente d'armes classiques et en veillant à ce que les fonds qui y sont affectés soient au contraire utilisés pour le développement et la réduction de la pauvreté ainsi que du chômage.

Les mesures prises au plan international devraient permettre d'assurer une paix juste et durable, en particulier au Moyen-Orient, et de dénoncer les politiques d'Israël relatives aux implantations, à l'expansion et à l'hégémonie. Le peuple palestinien doit pouvoir exercer ses droits légitimes à la création d'un État indépendant sur son sol national.

Environ 3 milliards d'êtres humains étant victimes de la marginalisation, de la pauvreté, de la faim, de la maladie et de l'inaccessibilité à l'enseignement, au logement et aux soins de santé primaires, nous demandons à la communauté internationale de créer un fonds de solidarité internationale, comme proposé par la Tunisie, pour lutter contre la pauvreté, qui serait financé par les contributions des gouvernements et les institutions spécialisées et qui serait utilisé comme un outil international pour lutter contre la pauvreté, en particulier dans les régions les plus désavantagées.

À Copenhague, il y a cinq ans, nous avons placé tous nos espoirs dans la création d'un mécanisme. Cinq ans plus tard, nous découvrons que nous avons encore besoin de plus de temps pour trouver le mécanisme nécessaire. J'espère que dans cinq ans nous n'aurons pas à dire que ceci n'était que de vaines discussions.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Misalaima Nelesone, Secrétaire à la santé, aux femmes et aux affaires communautaires de Tuvalu.

**Mme Nelesone** (Tuvalu) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur et un grand privilège que de représenter le Gouvernement de Tuvalu à la session de suivi du Sommet mondial pour le développement. Tout d'abord, je tiens à saisir l'occasion pour exprimer aux représentants notre reconnaissance pour les condoléances qu'ont exprimées des personnes et des chefs d'État de pays participants au Premier Ministre, Ionatana Ionatana, et au peuple tuvaluans, à la suite de la mort qui a frappé 18 jeunes filles et leur

surveillante au cours de la nuit du 9 mars dernier dans la seule école secondaire de Tuvalu. Ce soutien nous a donné le sentiment d'avoir une famille dans le monde entier, malgré notre isolement. J'ai donc le sentiment que cette conférence a lieu dans le même esprit : que nous sommes réunis ici comme une famille pour délibérer des solutions et stratégies ayant trait à tous les aspects de la vie.

Tuvalu est un groupe d'îles situées dans l'océan Pacifique, qui comptent 10 000 habitants et qui sont à peine à 4 mètres au dessus du niveau de la mer. Comme nombre de pays du Pacifique, Tuvalu est très éloigné des marchés. Il est particulièrement vulnérable aux changements environnementaux, notamment à l'élévation du niveau de la mer, et manque grandement de ressources pour satisfaire les besoins de sa population.

Nous estimons que nous, le peuple, constituons la seule ressource pour favoriser le développement économique du pays. L'enseignement est donc l'élément clef. D'où la décision du Gouvernement tuvaluan de créer un système éducationnel, appelé l'éducation permanente, qui met l'accent sur l'enseignement pour tous. Cette année, il a augmenté de 36 %, au titre de son budget national, l'allocation de bourses d'études à l'étranger. Actuellement, l'enseignement primaire est gratuit et, d'ici à 2001, cette gratuité s'étendra au secondaire également, ce qui montre que le Gouvernement tuvaluan met de plus en plus l'accent sur l'éducation.

En matière de santé, Tuvalu est en train de renforcer les services de santé publique en améliorant les soins de santé primaires. Le traitement médical est gratuit pour tous les nationaux tuvaluans, et un plan de soins médicaux a été mis sur pied il y a quelques années afin d'aider les malades à se faire soigner à l'étranger.

Tuvalu, dans son processus de développement, en arrive maintenant à se reposer fortement sur le système d'encasements étant donné que moyens d'existence et économie deviennent moins importants pour la plus grande partie de la population. Qui plus est, comme la majorité des populations des îles du Pacifique, celle de Tuvalu vit dans un milieu où son mode de vie traditionnel est incompatible avec le mode de vie moderne. Ce sont là les causes des dilemmes sociaux auxquels la population de Tuvalu et toute la région du Pacifique doivent faire face.

Dans la perspective régionale du développement social, les États insulaires du Pacifique sont vulnérables et leurs besoins en développement sont uniques. Les États insulaires du Pacifique sont disséminés sur de vastes zones océaniques et ne sont pas à l'abri de changements globaux. Nous, pays insulaires du Pacifique, avons entrepris d'énormes changements, et des améliorations sensibles sont intervenues dans les secteurs sociaux essentiels. La région du Pacifique continue de faire face aux principaux problèmes que pose le développement. La gouvernance et le développement social demeurent vulnérables, ce qui ressort des récents événements survenus dans les îles Salomon et les îles Fidji.

Comme de nombreux pays partout dans le monde, les pays insulaires du Pacifique comme Tuvalu ont entrepris également des réformes économiques. Les aspects sociaux n'ont pas toujours été effectivement intégrés. Les gouvernements des pays du Pacifique, par le biais de leurs instances régionales, se sont engagés à intégrer le développement social dans les programmes économiques. Les États insulaires du Pacifique se heurtent à nombre de changements environnementaux et sociaux.

C'est la première fois que Tuvalu participe à la discussion de questions relatives au développement social. La participation de Tuvalu à cette session extraordinaire témoigne de sa solidarité avec le reste du monde dans les travaux accomplis vers le développement social de nos populations, de nos familles, de nos communautés et de nos pays.

Le thème de la présente session extraordinaire, « le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », convient parfaitement aujourd'hui à Tuvalu. Malgré son éloignement du reste du monde, il ressent l'impact de la mondialisation tant au plan social, économique et environnemental. En raison de ces changements, les traditions, cultures et valeurs de Tuvalu sont mises à l'épreuve. Le Gouvernement est très conscient de ces changements, et il est résolu à établir des structures et programmes modifiés qui soient compatibles avec nos traditions et le monde moderne. En 1997, le *Falekaupule Act* a été promulgué, qui établit le pouvoir de nos chefs traditionnels sur toutes les îles. Cela fait partie du processus de décentralisation qui tend à renforcer l'autonomie des îles et permet à chaque île d'être responsable de son propre développement.

Notre démarche portant sur le développement social en ce millénaire se doit donc d'être intégrée. Cette année, le Gouvernement tuvaluan avalisera la première mesure relative au développement social et à la protection sociale pour identifier et cerner les groupes vulnérables et désavantagés du pays, qui comprennent les handicapés, les personnes vivant dans la pauvreté et les jeunes, ainsi que pour promouvoir l'égalité entre les sexes et pour les personnes âgées. Cette mesure entraîne l'amélioration des services sociaux, comme santé, éducation, institutions juridiques et financières pour appuyer et fournir des services de qualité en faveur du développement social et du bien-être de nos communautés. C'est une indication que les différents secteurs adoptent une démarche intégrée pour participer à l'évolution du développement social.

En application de notre politique, des dispositions législatives concernant les personnes âgées et les handicapés ont été élaborées et seront adoptées d'ici à 2001. En vertu de ces dispositions, les personnes âgées et les handicapés recevront pour la première fois un appui financier de la part du Gouvernement. Sept autres dispositions ont été identifiées dans la politique, qui seront élaborées dans un avenir proche. Elles énonceront le besoin d'appuyer les familles dans leurs traumatismes familiaux, de fournir des filets de sécurité pour les individus ainsi que pour les marins et travailleurs, d'améliorer le système d'éducation, de désigner des systèmes de travail social et de rehausser l'égalité pour les personnes âgées et les handicapés. Compte tenu de toutes ces demandes concernant l'application de la politique, le Gouvernement tuvaluan va créer un département disposant des effectifs nécessaires d'ici à 2001 afin de coordonner, d'appliquer, de surveiller et d'évaluer les programmes concernant l'amélioration du développement social et de la protection sociale à Tuvalu. Un plan national social sera mis au point avant la fin de cette année. Tuvalu est résolu à faire en sorte que ses programmes de développement social et de protection sociale assurent l'autonomie à sa population. Le Gouvernement est en train de concevoir une approche modèle d'intégration devant servir à encourager l'apport interdépartemental, avec la participation d'organisations non gouvernementales et des communautés insulaires, en ce qui concerne l'organisation du développement social ainsi que les services et programmes de protection sociale. Cette session extraordinaire et les délibérations menées dans les instances au cours de cette semaine contribueront grandement à la conception de ce modèle.

Le Gouvernement tuvaluan appuie l'égalité entre les sexes, et il a ratifié en 1997 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Un département pour la promotion des femmes a été créé en 1999 pour appliquer, coordonner et surveiller l'application de la convention. Antérieurement, en 1995, il a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et a beaucoup œuvré en faveur de son application au niveau national. Le point d'orgue de nos activités cette année sera l'accession de Tuvalu en tant que Membre à part entière de l'ONU lors du Sommet du millénaire en septembre 2000.

Tels sont les engagements pris par Tuvalu au niveau national ainsi que sur la scène mondiale. Il se joint ainsi aux autres pays du monde qui s'efforcent de s'attaquer aux problèmes sociaux et économiques auxquels se heurte le monde d'aujourd'hui et d'instaurer un monde meilleur et plus sûr pour les générations à venir. Il convient de mentionner également qu'en dépit de ses engagements et de ses rêves concernant l'amélioration du développement social et de la protection sociale, le Gouvernement tuvaluan estime qu'il aura besoin de toute l'aide technique et financière possible pour appliquer et consolider les engagements qu'il a pris pour y parvenir. Nous savons que nos efforts pour promouvoir le développement social sont récents, mais nous estimons que les fondements et les structures du développement social et de la protection sociale sont solidement établis et qu'ils s'incorporeront dans nos pratiques de partage en usage dans nos vastes familles et dans notre mode de vie communale.

Très souvent, nous sommes tellement écrasés par les stratégies très pointues qui nous sont étrangères qu'on aboutit à des programmes infructueux et à des opérations intenables. Cette mondialisation semble nous avoir rendu vulnérables. Nous avons cependant le sentiment d'être le seul peuple qui saura comment faire face à ces changements. Il faut entendre par là que, nous connaissant, il nous sera possible d'assimiler et d'adapter ces changements avec plus de confiance. C'est vital pour nous, et nous sommes résolus à faire en sorte que ce qui existe déjà dans notre société se fonde dans les pratiques introduites afin de former une démarche intégrée et durable qui favorisera le succès de l'application du développement social et de la protection sociale à Tuvalu.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Yao Graham du Réseau du tiers monde.

**M. Graham** (Réseau du tiers monde) (*parle en anglais*) : Je suis très reconnaissant de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom du centre des organisations de la société civile africaine à cette session extraordinaire de l'Assemblée. Le Sommet mondial de Copenhague pour le développement social demeure la plus grande réunion des chefs d'État et de gouvernement jamais organisée, participation qui a souligné les importants problèmes que pose partout dans le monde le développement social. Le Sommet a considéré que le développement social en Afrique devait retenir une attention spéciale. Depuis lors, cependant, les conditions sociales ont empiré dans la plupart des pays d'Afrique. Cela s'est fait dans un contexte global d'expansion de la prospérité pour le Nord et d'une pauvreté croissante pour la majorité des peuples du Sud. Ce qui ne revient pas à nier les inégalités grandissantes que l'on note dans le Nord.

On note une diminution frappante du nombre de chefs d'État ou de gouvernement qui participent à cette session extraordinaire, ce qui confirme tristement les craintes que nous éprouvons quant au niveau insuffisant d'attachement aux résultats de Copenhague. Avant notre retour, le centre des organisations de la société civile de l'Afrique voudrait attirer l'attention sur trois problèmes : l'insoutenable fardeau de la dette qui étouffe le développement en Afrique et dans nombre d'autres pays en développement; le VIH/sida et la pauvreté; et la création d'un environnement favorable au développement social et au rôle des Nations Unies.

L'écrasant fardeau de la dette extérieure a sapé la capacité des gouvernements africains de fournir et de garantir le simple minimum de ressources en faveur du développement social. Nous avons constamment vu les principales puissances résister à la demande unanime d'une société civile mondiale en faveur de l'annulation de la dette. Ce qu'on appelle l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ne fournit pas un cadre approprié pour traiter du problème de la dette. Elle est axée sur le maintien de politiques d'ajustement structurel destructrices qui ont contribué de manière significative à la pauvreté, à la désintégration sociale et au chômage en Afrique.

Les organisations de la société civile en Afrique sont prêtes à faire en sorte que toute ressource libérée par l'annulation de la dette soit investie pour atteindre les objectifs de développement social fixés à Copenhague.

L'épidémie du VIH/sida cause plus de morts sur le continent africain que toutes les guerres et catastrophes naturelles dont il a été victime au cours des deux dernières décennies. Pour l'Afrique, l'une des causes de la progression du VIH/sida est la pauvreté. Il ne s'agit pas simplement d'une question de santé, mais aussi d'une question de développement économique et social. Ce lien doit être explicitement reconnu dans toutes les stratégies devant obvier à cette épidémie. Il faut également tenir compte de l'explosion d'autres maladies dues à la pauvreté en Afrique.

Depuis Copenhague, les conditions internationales pour le progrès du développement social se sont dégradées. Les termes internationaux de l'échange sont contraires aux exportations africaines. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international demeurent les instruments de quelques puissances. L'Organisation mondiale du commerce a surgi comme une voix qui se fait plus fortement entendre en faveur des sociétés transnationales du Nord. Des menaces à la puissance et au rôle des Nations Unies en tant qu'instance pour toute l'humanité ont augmenté. Ce n'est pas un cadre porteur permettant de favoriser le développement social.

Dans cette instance des Nations Unies, nous voulons exprimer notre inquiétude particulière au sujet des menaces qui pèsent sur le système de l'Organisation. Cette inquiétude est la raison qui fait que le centre africain s'est joint à d'autres organisations de la société civile pour condamner le document intitulé « un monde meilleur pour tous » qui a été présenté il y a quelques jours par le Secrétaire général, le FMI, la Banque mondiale et l'Organisation pour la coopération et le développement économiques. La lente suffocation infligée à l'ONU dont nous sommes témoins depuis quelques années trouve son origine dans le programme même avancé dans ce document. Cette politique, si elle est acceptée, fera reculer le programme du développement social et sapera les progrès accomplis.

Les mesures économiques néo-libérales qui ont tant fait pour saper le développement social ne doivent pas être présentées sous les couleurs des Nations Unies. Comme les gens dont la vie a été touchée par l'imposition de ces mesures et qui sont attachés aux Nations Unies, nous devons faire notre part pour éviter que ce cauchemar ne devienne réalité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Ashraf Tabani, Président de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), qui va faire une déclaration au nom de l'OIE et de l'International Chamber of Commerce (ICC).

**M. Tabani** (Organisation internationale des employeurs) (*parle en anglais*) : La communauté internationale du milieu d'affaires, que représentent l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et l'International Chamber of Commerce (ICC), se félicite de l'occasion qui lui est donnée de faire connaître les vues de la communauté du milieu d'affaires à cette vingt-quatrième session extraordinaire, qui a été convoquée pour examiner la suite donnée aux engagements pris au Sommet mondial de Copenhague.

Le Sommet social a reconnu qu'il était nécessaire d'établir un cadre rationnel pour l'adoption de mesures, au plan national et international, propres à favoriser la croissance économique de même que la croissance de l'emploi et du revenu. Dans l'intervention faite en plénière au nom des deux institutions, ICC/OIE, nous avons souligné que le meilleur moyen d'atteindre ces buts était de laisser le secteur privé jouer un rôle central dans la création d'emplois.

La majorité des pays comprennent que le système de marché est le moyen clef d'atteindre ces objectifs, et le secteur privé est considéré comme la principale source de création d'emplois. Depuis la réunion au Sommet il y a cinq ans, les résultats à cet égard ont été mitigés – dans bien des domaines ils ont été solides et impressionnants, mais dans ceux de l'emploi et la réduction de la pauvreté ils continuent d'être insatisfaisants et source de préoccupation dans beaucoup de parties du monde. Les engagements pris à Copenhague demeurent donc valides et posent tout autant de défis qu'il y a cinq ans. La communauté du milieu d'affaires réaffirme une fois encore ici, à Genève, son appui à ce programme.

Depuis Copenhague, un débat passionné a lieu sur la question de savoir si la mondialisation est une force positive de nature à faire progresser les objectifs du Sommet mondial, ou si elle s'est montrée hostile à ces progrès. On a la preuve manifeste que la mondialisation a imprimé un élan puissant à l'amélioration économique, et qu'elle a ouvert de nouvelles possibilités économiques, non seulement dans les pays traditionnellement industrialisés mais aussi, plus important en-

core, dans les pays en développement où ces possibilités n'existaient pas.

On sait tous que beaucoup de pays ont été incapables, pour une raison ou pour une autre, de bénéficier de la technologie et des capitaux qui arrivent sur le marché, que la pression exercée par la surenchère mondiale peut très souvent entraîner une douloureuse dislocation sociale au niveau local, et que de grandes poches de pauvreté continuent d'exister dans nombre de pays. Pour relever ces défis économiques et sociaux on ne saurait, comme beaucoup le prétendent, ralentir, voir arrêter le processus. Selon le Secrétaire général Kofi Annan :

« Le remède ne consiste pas à s'élever contre la mondialisation. Les pauvres sont pauvres, non pas parce que la mondialisation est trop grande mais parce qu'elle est insuffisante – puisqu'ils n'en sont pas parties. »

Des études récentes confirment que les pays qui ont opté pour l'ouverture de leur économie et leur intégration dans l'économie mondiale au cours des 20 dernières années ont vu leur croissance augmenter à un taux annuel de plus de 4 %, ce qui a amélioré le niveau de vie dans tous les secteurs de la société, tandis que les autres ont à peine atteint un taux de croissance de 1 %. Il faut donc se pencher de plus près sur les raisons de cette disparité.

Parmi les pays incapables de parvenir à la croissance, la cause probable pour un important groupe réside dans des conflits civils ou internationaux ou encore des désordres internes endémiques, qui ont gravement sapé leur potentiel économique. Un groupe plus large et plus divers est composé de pays auxquels font défaut les caractéristiques de la bonne gouvernance ou qui font face à de lourdes dettes étrangères en raison d'une mauvaise gestion de leur gouvernement ou encore ceux dont une grande partie de la population souffre de maladies débilitantes largement répandues. Les populations de ces pays se voient donc refuser les conditions favorables à leur croissance économique et à leur participation au marché mondial.

Les milieux d'affaires, partout dans le monde, sont prêts à prendre des risques raisonnables, voire de grands risques lorsqu'ils procèdent aux investissements nécessaires à la croissance économique et à la création d'emplois, à condition d'être assurés qu'il existe un minimum de stabilité sur le marché. C'est aux gouvernements que la principale responsabilité incombe de

fournir les structures institutionnelles et les politiques macroéconomiques et microéconomiques qui, à la fois, répondent aux objectifs sociaux et encouragent la croissance des affaires. La stabilité monétaire et fiscale ainsi que la primauté du droit sont nécessaires. Les gouvernements doivent aussi fournir un cadre régulateur qui garantisse la concurrence, le libre flux d'investissements et la protection des droits à la propriété, y compris à la propriété intellectuelle. La plupart des pays se doivent de faire plus dans le domaine de l'ajustement structurel, dont les trois principaux éléments sont la stabilisation, la libéralisation et la privatisation. Au niveau international, les affaires ont besoin de règlements multilatéraux, à l'appui de mesures nationales, qui facilitent le commerce, les transactions financières et les investissements.

Depuis Copenhague, il y a deux principaux instruments liés au développement social, qui doivent être mentionnés ici. Le premier est la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Convention No 182 concernant l'élimination des pires formes de travail des enfants, adoptées par l'Organisation internationale du travail en 1998 et 1999 respectivement. Ces deux importants instruments ont été parrainés et promus par la communauté des affaires. Qui plus est, la demande du Secrétaire général portant sur la conclusion d'un Accord mondial avec les milieux d'affaires en tant qu'initiative volontaire a reçu un appui considérable, et de nombreuses entreprises et organisations d'employeurs partout dans le monde en ont appuyé les principes. Nous sommes convaincus que des progrès sociaux réels, grâce à la promotion des neuf principes de l'Accord, sont possibles si les entreprises multinationales et le milieu d'affaires au niveau local prennent des engagements à cet égard et se montrent résolus à les honorer sur une base purement volontaire.

Il faut espérer que ce Sommet sera en mesure de faire encore progresser le Programme d'action mis sur pied il y a cinq ans. Il faut continuer d'aller de l'avant si on veut satisfaire les aspirations à la justice sociale. Cela doit intervenir dans un esprit de partenariat avec les gouvernements, et il n'y a aucune raison évidente justifiant l'imposition des principes directeurs des Nations Unies dans le cas de la responsabilité des sociétés, car ils étoufferaient affaires et investissements au niveau national et international au lieu de les promouvoir. Il faut admettre que le problème fondamental auquel se heurtent gouvernements et milieux d'affaires est de faire en sorte que, tandis qu'elle progresse, la

mondialisation continue d'accroître le nombre des gagnants.

Dans le cadre des réalités économiques et commerciales où nous devons opérer, les affaires continueront de contribuer aux objectifs qui ont été fixés par le Sommet de Copenhague afin de générer et de soutenir l'emploi productif.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Bernard, de la Fondation de services et de recherche d'Asie sur la famille et la culture.

**Mme Bernard** (Fondation de services et de recherche d'Asie pour la famille et la culture) (*parle en anglais*) : C'est un privilège, dont je suis reconnaissante, de prendre la parole ici au nom d'organisations civiles appartenant à des pays de la région Asie-Pacifique à l'occasion de la vingt-quatrième session extraordinaire.

Dans le processus de fin de session, nous, organisations de sociétés civiles des pays de la région Asie-Pacifique, tenons à exprimer notre déception et nos regrets en constatant que dans une large mesure les engagements pris par les gouvernements au cours du Sommet de Copenhague pour le développement social de 1995 n'ont toujours pas été honorés. Selon les rapports entendus et les évaluations réalisées, nous comprenons qu'il n'y a pas été donné suite en raison du fait que les investissements financiers et leur répartition ont laissé à désirer dans les pays mêmes et que les ressources émanant des pays riches et des organismes issus des accords de Bretton-Woods ont été en diminution constante.

Nous, organisations de la société civile des pays de la région Asie-Pacifique, invitons fermement la communauté internationale réunie à Genève à avaliser et à appuyer les propositions suivantes.

Premièrement, annulation de la dette pour tous les pays en développement.

Deuxièmement, les pays qui font obstacle aux droits prélevés sur les transactions en devises doivent renoncer à leurs objections.

Troisièmement, les monopoles et les sociétés transnationales doivent veiller à ce que les pays en développement disposent de médicaments de nature à sauver des vies.

Quatrièmement, nous demandons aux sociétés d'assumer une responsabilité dans le domaine social et

demandons aussi que la transparence et la responsabilité soient assurées par les gouvernements de même qu'entre les gouvernements et les organisations du secteur privé.

Cinquièmement, nous demandons aux gouvernements de faire en sorte que les organisations de la société civile participent aux plans, programmes et processus de développement dans leurs pays et qu'elles aient leur mot à dire en la matière.

Sixièmement, nous invitons la communauté internationale à montrer respect et considération pour les ressources naturelles des pays et de s'abstenir d'appauvrir ou de monopoliser ces ressources qui sont nécessaires pour maintenir les moyens d'existence de leurs populations.

Septièmement, nous demandons le renforcement du Conseil économique et social des Nations Unies pour faire en sorte que les organismes financiers internationaux de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce assument leur obligation redditionnelle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Fackson Shamenda, de la Confédération internationale des syndicats libres.

**M. Shamenda** (Confédération internationale des syndicats libres) (*parle en anglais*) : La Confédération internationale des syndicats libres (CISL), qui représente 123 millions de membres répartis dans le monde, se félicite fortement du Sommet social de Copenhague tenu en 1995. Le Sommet social a réaffirmé les priorités sociales plutôt que la libéralisation de l'économie de marché. Les 10 engagements constituent des progrès pour ce qui est de s'attaquer à la crise mondiale du chômage et de la pauvreté. Depuis lors, néanmoins, ce qui a été fait est très insuffisant.

Le chômage et le sous-emploi atteignent dans le monde 900 millions de personnes. Le nombre de zones orientées vers l'exportation, où les travailleurs n'ont virtuellement aucun droit, a presque doublé. Au moins 250 millions d'enfants doivent travailler, et parmi les pauvres qui existent dans le monde 70 % sont des femmes. Il ne faut pas que dans cinq ans nous ayons à exprimer de nouveau ces mêmes regrets.

Il faut redéfinir et changer la mondialisation afin que les peuples y trouvent leur compte. Une augmentation de l'allègement de la dette et de l'aide au développement à l'intention des pays en développement est nécessaire pour aider les milliards de travailleurs, no-

tamment dans les emplois non structurés, à améliorer leur vie et leur emploi. Il faut améliorer les mécanismes nationaux et internationaux pour s'assurer la participation des syndicats et faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs. La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT et son suivi constituent l'une des bases fondamentales de l'instauration d'une économie mondiale plus humaine et moins instable. Les organisations internationales doivent inclure une politique sociale, notamment la Déclaration de l'OIT, dans leurs mesures et recommandations.

S'attaquer aux racines de la pauvreté exige des mesures permettant d'établir l'égalité et de vivre à l'abri de la discrimination. Une autre priorité devrait être l'accomplissement au niveau mondial de progrès vers les quatre piliers de protection sociale pour tous : soins de santé, assurance-chômage, retraites et éducation convenable pour les enfants.

À la suite de la session extraordinaire tenue cette semaine, notre tâche sera de traduire les engagements politiques pris par les gouvernements au sommet dans des progrès sensibles dont bénéficieront les travailleurs et leurs familles partout dans le monde.

Dans cet esprit de participation, et au nom de toutes les organisations internationales qui ont déjà pris la parole ou la prendront cette semaine, je vous prie, Monsieur le Président, de faire distribuer aux membres de l'Assemblée les discours émanant de toutes les organisations non gouvernementales.

Si nous pouvons véritablement nous unir pour mobiliser la solidarité mondiale, tout changera. Nous pouvons surmonter la rapacité, le désespoir et le despotisme. Nous pouvons instaurer une justice économique et sociale; nous pouvons mettre chacun à l'abri de l'oppression et de la discrimination. C'est dans cet esprit que j'ai pris la parole ici aujourd'hui. Cette session extraordinaire a lieu au cours de l'année d'inauguration du XXI<sup>e</sup> siècle. Elle offre l'occasion de réaffirmer un modèle de développement axé sur les gens. Elle peut donner aux Nations Unies un rôle dirigeant dans la façon de définir le XXI<sup>e</sup> siècle en tant que siècle à même d'utiliser son potentiel pour répondre aux besoins et aspirations de tous les peuples.

Notre tâche est d'œuvrer ensemble pour atteindre cet objectif. Ensemble, nous devons être à même d'y parvenir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Elmira Teymur Süleymanova, du Azerbaijan Women and Development Centre.

**Mme Süleymanova** (Azerbaijan Women and Development Centre.) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un privilège que de pouvoir faire connaître à l'Assemblée la vision des organisations non gouvernementales des pays d'Europe orientale, y compris d'Europe centrale et orientale et du Commonwealth des États indépendants en tant que partie du centre régional des organisations non gouvernementales de la Commission économique pour l'Europe.

Malgré la diversité des situations politiques, économiques, sociales et culturelles que l'on trouve en Europe, on ne saurait ignorer et séparer les problèmes qui touchent les individus à la fois dans les régions d'Europe orientale et d'Europe occidentale, étant donné qu'ils sont liés. Les défis et obstacles qui existent en général dans les pays d'Europe orientale sont : l'impact négatif de la mondialisation, qu'aggrave la transition; la destruction des économies et l'érosion des systèmes de protection sociale; le taux élevé du chômage; les revenus faibles et le manque de sécurité.

Ils comprennent également diverses formes de marginalisations : inégalités croissantes entre riches et pauvres, tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays; développement incontrôlé d'une économie informelle, qui aboutit à l'exploitation des personnes vulnérables, notamment du trafic de personnes, en particulier de femmes et d'enfants; et guerres et conflits armés, qui se soldent pour les populations civiles par des souffrances et un accès restreint aux biens et services de base.

Nous demandons aux gouvernements de reconnaître les violations des droits de l'homme fondamentaux que suscitent ces problèmes. Nous leur proposons donc de s'employer activement à promouvoir les droits de l'homme, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels, en faveur de tous les individus qui vivent dans leur pays en recourant aux mesures suivantes :

Premièrement, ils doivent montrer une plus grande volonté politique et un plus grand engagement et assumer leurs responsabilités au niveau national.

Deuxièmement, ils doivent accélérer le rétablissement de l'économie des pays en transition en dispen-

sant enseignement spécialisé et formation et en créant des emplois.

Troisièmement, ils doivent concevoir et appliquer des politiques tenant compte de la question épineuse de l'inégalité entre les sexes ainsi que des programmes de protection sociale auxquels puissent accéder tous les groupes, y compris les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes souffrant de handicaps, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Ces groupes doivent également être considérés comme des acteurs dans le processus de reconstruction de la société.

Quatrièmement, les gouvernements doivent admettre que la pauvreté se répand et que les inégalités croissent dans leur propre pays et réaffirmer le rôle que jouent les dépenses publiques, qui doivent être perçues comme un investissement et non comme des frais devant être réduits au minimum, dans la mesure où elles se fondent sur les principes de l'égalité et du développement durable. Ils doivent également reconnaître le rôle et le partenariat que jouent les organisations non gouvernementales dans le contrôle de ces dépenses aux fins de la transparence et de la coopération.

Cinquièmement – et pas moins important – ils doivent fournir immédiatement les moyens de se procurer des logements, d'obtenir des soins de santé, de recevoir une éducation et ils doivent aussi faire respecter le droit des personnes de vivre en paix et dans la sécurité dans leurs propres communautés.

La force des organisations non gouvernementales réside dans leur aptitude à mobiliser et à se montrer solidaires. Nous souhaitons continuer à collaborer avec les gouvernements et les organes des Nations Unies afin de donner pleinement suite aux engagements pris au Sommet mondial, dans le but d'accomplir le développement social et d'instaurer une société stable, sûre et juste à cette époque de mondialisation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Bruce Thordarson de l'Alliance coopérative internationale.

**M. Thordarson** (Alliance coopérative internationale) (*parle en anglais*) : Placer l'individu au centre du développement est le but des coopératives. Les coopératives, comme chacun ici, j'en suis certain, le sait, sont des associations autonomes de personnes unies volontairement dans le but de satisfaire leurs aspirations communes d'ordre économique, social et culturel

par l'acquisition en copropriété d'une entreprise dirigée démocratiquement.

Pour cette raison, l'Alliance coopérative internationale et ses 234 organisations membres réparties dans 94 pays, qui représentent plus de 750 millions d'individus dispersés partout dans le monde, se sont jointes à l'engagement renouvelé que la communauté internationale a pris de s'attaquer aux problèmes de la pauvreté, du chômage et de l'exclusion sociale.

Le Programme d'action de Copenhague de 1995 a établi une série de mesures que les gouvernements pourraient prendre en partenariat avec la société civile, et il a cerné nombre d'activités qui pourraient être menées à bien spécifiquement avec les coopératives. Nous savons, par exemple, que les coopératives créent et maintiennent l'emploi tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Elles génèrent des revenus à leurs membres et aux travailleurs indépendants, soit à plus de 5 millions de personnes en Europe et plus de 14 millions en Inde, pour ne citer que deux exemples. Les coopératives sont des employeurs à grande échelle. Elles fournissent plus de 100 millions d'emplois partout dans le monde et sont le deuxième plus grand employeur dans nombre de pays africains.

C'est en reconnaissance de la contribution que les coopératives apportent dans la création de nouveaux emplois et dans le développement de ceux existants que les Nations Unies ont décidé de choisir pour la sixième année de leur célébration de la Journée internationale des coopératives le thème de la promotion de l'emploi. Cette Journée, de fait, sera célébrée dans le monde entier le 1er juillet.

En vertu de leur aptitude à créer et à fournir des emplois, les coopératives ont accompli des progrès dans la réduction de la pauvreté. Les coopératives financières mobilisent le capital et mettent à la disposition des gens des institutions sûres pour le dépôt de leurs économies. Les coopératives de consommateurs fournissent des habitations avec des biens et services abordables, et les coopératives propriété des utilisateurs – comme les coopératives pour le logement, les services publics et la protection sociale – assurent l'accès à un coût abordable aux services de base.

L'égalité entre les sexes est également un objectif de l'ACI et de ses membres. Nous savons que la justice sociale ne saurait être instaurée dans les sociétés qui n'offrent pas des chances égales aux hommes et aux femmes. L'Alliance coopérative internationale a ré-

comment adopté une stratégie globale pour l'égalité entre les sexes qui fixe des cibles et des délais pour les progrès à accomplir au niveau institutionnel et au niveau des membres.

Les coopératives, comme les autres entreprises, savent néanmoins que leurs activités sont grandement défavorisées par les problèmes externes qui se posent dans le milieu politique et économique. Le récent rapport du Secrétaire général sur le statut des coopératives partout dans le monde focalise l'attention sur les besoins juridiques et administratifs des coopératives et sur le rôle que les gouvernements peuvent jouer pour les appuyer. Il comprend également en annexe les directives dont l'objectif est de créer un climat favorable au développement des coopératives. Nous sommes très encouragés et très heureux de voir que dans une résolution adoptée en septembre dernier par l'Assemblée générale, les Nations Unies ont décidé que ce serait là un important domaine où s'exercerait à l'avenir des activités et qu'il devrait être davantage examiné. Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera l'année prochaine ces directives concernant les coopératives lorsque la question reviendra devant elle à New York.

Nous savons que le développement économique et social ne peut être accompli que s'il est entrepris dans le cadre d'un partenariat efficace, avec les gouvernements et la société civile oeuvrant étroitement ensemble. Je puis assurer l'Assemblée que le mouvement des coopératives dans le monde est pleinement attaché aux objectifs de Copenhague et qu'il est prêt à oeuvrer promptement pour les atteindre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Hector Bejar de Social Watch.

**M. Bejar** (Social Watch) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole au nom du centre régional latino-américain et des Caraïbes, qui participe à cette session extraordinaire.

En Amérique latine et aux Caraïbes, la pauvreté qui touche un grand nombre ne décroît pas, et on assiste, au contraire, à une augmentation de la richesse de quelques-uns. Les enfants continuent de vivre dans une pauvreté sordide et travaillent dans des conditions de semi-esclavage. Nul progrès n'a été accompli dans l'élimination de la discrimination dont sont l'objet les femmes, les populations autochtones, les minorités ethniques et les communautés afro-américaines. La Convention 169 de l'Organisation mondiale du Travail (OIT) n'a pas été mise en vigueur.

Nul emploi n'a été créé pour les millions de chômeurs et de sous-employés. Les conventions de l'OIT n'ont pas été appliquées, pas plus que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Un environnement propre à favoriser le développement social n'a pas été créé. Dans nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes, la démocratie est freinée par les forces armées et les entités transnationales ou encore par des dictatures déguisées en démocraties.

L'ajustement structurel a concentré la richesse, a laissé de côté les pays sans avoirs et a généré davantage encore de pauvreté et d'exclusion.

On dit que les ressources pour le développement social font défaut, mais lorsque tel n'est pas le cas elles servent à régler la dette extérieure qui nous étouffe, à tirer d'affaire les banques et les brasseurs d'affaires qui courent à la faillite, à acquérir des armements et à militariser les conflits internes. Les gouvernements des pays latino-américains, les institutions internationales financières et les gouvernements du Nord se doivent d'apporter des ressources additionnelles aux fins du développement social. Les sommes approuvées pour le plan colombien, la base militaire de Manta, en Équateur, et les bombardements de Vieques, à Porto Rico, contredisent l'argument selon lequel les ressources font défaut.

Il est donc regrettable d'avoir à conclure que durant ces cinq années la priorité des gouvernements latino-américains n'a pas été le développement social mais au contraire la concentration de la richesse dans la région qui est déjà la plus injuste du monde.

Nous demandons aux pays créanciers d'annuler la dette extérieure et à nos gouvernements de gérer les ressources de façon efficace, rationnelle, démocratique et transparente.

Le développement social n'est pas un cadeau. C'est un droit de l'homme. Les gouvernements se doivent donc de promouvoir la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les formes d'intolérance qui y sont associées, en 2001, et la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille. Nous proposons qu'il soit procédé à une évaluation des programmes d'ajustement avec la participation sociale

et en coordination avec le suivi des accords de Copenhague.

Nous invitons les gouvernements à favoriser l'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes et de défendre l'autodétermination de nos populations en ce qui concerne les questions économiques. L'intégration et le commerce doivent être à l'abri de la discrimination et des pressions géopolitiques. Nous demandons en conséquence la levée de l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis. Nous demandons aussi la démocratisation du système des Nations Unies, à commencer par les organismes issus des Accords de Bretton Woods. Nous nous élevons contre le fait que l'Organisation mondiale du Travail, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale peuvent agir dans le dos du monde. Ces institutions doivent être restructurées et s'ouvrir à la société civile. Vous, les gouvernements, et nous, les organisations de la société civile, faisons partie du même groupe de personnes. Nous sommes prêts à oeuvrer avec vous en faveur du développement social, et nous vous disons également que nous ne vous laisserons pas en paix tant que nous n'aurons pas instauré des sociétés plus démocratiques, plus justes et plus louables.

Enfin, j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous informer qu'un important groupe d'organisations non gouvernementales ont oeuvré sur une autre déclaration, que notre conclave régional a approuvée et que nous avons l'honneur de vous remettre pour distribution aux représentants qui participent à cette session extraordinaire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Qazi Farouk Ahmed, représentant du Conseil international de l'action sociale.

**M. Ahmed** (Conseil international de l'action sociale) (*parle en anglais*) : C'est un privilège que de prendre la parole au nom du Conseil international de l'action sociale (CIAS) devant l'Assemblée générale, en cette session extraordinaire consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives.

Le CIAS est une organisation non gouvernementale mondiale qui oeuvre pour la promotion sociale, le développement social et la justice sociale partout dans le monde. Fondé en 1928, il compte des organisations membres dans plus de 80 pays. Grâce à ses antennes dans les principales régions du monde, il a pu consulter ses membres, d'autres organisations non gouverne-

mentales et les organisations de la société civile au sujet des résultats obtenus dans l'application des engagements de Copenhague et au sujet de leurs priorités s'agissant d'une action future. Ce large processus participatif a été entrepris dans le cadre de plus de 30 séminaires régionaux faisant intervenir plus de 1 000 participants.

Même si quelques progrès ont été accomplis au cours des cinq dernières années, ils ont été lents et laissent à désirer. Par ailleurs, bien des choses ont compromis l'environnement au lieu de le rendre favorable au développement social. L'aide publique au développement fournie par les pays septentrionaux a baissé et est loin d'atteindre l'objectif de 0,7% du produit national brut promis il y a cinq ans. L'instabilité des marchés financiers internationaux, particulièrement dans les transactions en devises qui sont soumises à d'intolérables spéculations, a ruiné l'économie de nombreux pays en développement et plongé davantage encore de personnes dans la pauvreté. Au niveau national, il n'y a pas vraiment eu de progrès dans les réformes foncières, et l'accès à des services microfinanciers satisfaisants fait toujours défaut. Le niveau des ressources affectées à l'enseignement primaire et secondaire est toujours bien au-dessous de celui nécessaire. Les dépenses qui ont pour but de satisfaire des goûts pompeux et l'ego national détournent de précieuses ressources du développement social.

Les sous-performances ne sont pas seulement dues à un manque de ressources, mais également à une insuffisance de coordination, de supervision, de contrôle et de capacités techniques de la part des gouvernements au niveau national et du système des Nations Unies au niveau mondial. Qui plus est, il est nécessaire de renforcer les normes internationales relatives au développement social et d'en créer de nouvelles selon que de besoin. Les normes mises au point par les Nations Unies et d'autres organisations internationales doivent être rassemblées dans un cadre intégré conforme au consensus de Copenhague. Bien que la synergie de l'action entre les acteurs soit importante, la prééminence des Nations Unies, en particulier du Conseil économique et social, est nécessaire pour maintenir l'adhésion aux idées du monde et aux idées de développement du consensus de Copenhague. Des vues contraires et incohérentes sur le développement et les stratégies relatives aux institutions financières internationales ne doivent pas pouvoir subsumer le consensus mondial.

Le CIAS propose en conséquence un plan en trois points : le renforcement du système de l'ECOSOC; l'application de normes déjà convenues et l'élaboration de quelques nouvelles autres, particulièrement dans les domaines économique, de la bonne gouvernance et des affaires qui ont des conséquences sur le développement social; et la conclusion d'un pacte contre la pauvreté. Cette notion d'engagements réciproques peut être appliquée au moyen d'un pacte international contre la pauvreté englobant les pays développés et les pays en développement ainsi que les institutions financières internationales. Le pacte impliquerait la volonté de mobiliser des ressources et d'obtenir des résultats dans la lutte contre la pauvreté.

Le pacte devrait englober sept mesures clefs : augmentation de l'apport et renforcement de l'application de l'aide publique au développement; amélioration et accélération des arrangements de l'annulation de la dette et création de processus d'immobilisation de la dette; réduction de l'instabilité des marchés financiers internationaux grâce à un système coordonné au plan international concernant la fiscalité nationale sur les transactions en devises; élimination de l'injustice que constituent pour les pays en développement les arrangements commerciaux internationaux, notamment en ce qui concerne l'agriculture et les aspects des droits de la propriété intellectuelle; arrêt des dépenses et des exportations militaires excessives; adoption de mesures vigoureuses en renforçant les systèmes anticorruption au niveau national et international; renforcement de la productivité équitable et durable dans la propriété et l'utilisation des sols et autres ressources naturelles.

Le pacte antipauvreté aurait le potentiel de nous faire passer de vœux pieux à une série d'activités concrètes s'inscrivant dans un calendrier précis, qui pourraient éliminer la pauvreté au cours des deux premières décennies du XXI<sup>e</sup> siècle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Alida Smeehes, du European Women's Lobby.

**Mme Smeehes** (European Women's Lobby) (*parle en anglais*) : Je prends aujourd'hui la parole au nom des organisations non gouvernementales d'Europe occidentale du centre régional des organisations non gouvernementales de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Je tiens à répéter ce que ma collègue du Commonwealth des États indépendants (CEI) de la

sous-région vient de dire, à savoir que malgré la diversité des situations politiques, économiques sociales et culturelles en Europe, on ne saurait méconnaître et séparer les problèmes qui touchent les peuples des parties orientales et occidentales de l'Europe, étant donné qu'ils sont apparentés.

Les problèmes et obstacles généraux auxquels font face les pays d'Europe occidentale, les États-Unis, le Canada et les pays de la CEI ne sont pas aussi différents qu'on pourrait le penser. Il convient, cependant, de souligner les problèmes suivants touchant les pays d'Europe occidentale. Dans l'Ouest, les vigoureux systèmes de protection sociale universelle mis en place au cours des dernières cinquante années sont dangereusement réduits petit à petit. Les taux de chômage, tout en baissant, demeurent à des niveaux inadmissibles. Qui plus est, de nouveaux modèles souples de travail entraînent de nouvelles formes d'instabilité et de désavantages tant au travail que dans les familles. Une classe sociale émergente – « les travailleurs pauvres » – pousse des familles entières vers la marginalisation et l'exclusion. L'écart entre les nantis et les démunis se creuse. Les femmes, les jeunes et les enfants sont les plus touchés par cette tendance négative. Nous invitons les gouvernements à reconnaître les dangers que posent les violations des droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, à l'intérieur de chaque pays et vers d'autres parties du monde.

Le processus de mondialisation suppose une responsabilité sociale accrue au plan mondial. Nous proposons donc les mesures suivantes. Premièrement, les gouvernements doivent admettre que la pauvreté et les inégalités augmentent dans leurs propres pays et réaffirmer le rôle qu jouent les dépenses publiques, qui doivent être perçues comme un investissement et non comme des frais devant être réduits au minimum, dans la mesure où ces dépenses se fondent sur le principe de l'égalité et du développement durable.

Deuxièmement, la féminisation de la pauvreté doit être examinée. Dans le contexte de l'impact de la mondialisation, la sexospécificité doit être intégrée dans toutes autres nouvelles mesures.

Troisièmement, les migrants et les immigrants, y compris les victimes du trafic international, doivent avoir accès à tous les droits fondamentaux dont jouissent la majorité des résidents du pays où ils vivent.

Quatrièmement, le partenariat entre les divers acteurs, publics, privés et volontaires, doit être encouragé.

ragé en tant que moyen efficace de s'attaquer à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Cinquièmement, la mobilisation des ressources nationales et internationales en faveur du développement social doit être examinée attentivement, y compris la façon d'atteindre les cibles convenues de l'aide publique au développement et le renforcement de l'allègement de la dette.

Sixièmement, nous demandons également aux Nations Unies d'amorcer une étude pour envisager de nouvelles formes de fiscalité, comme les droits sur les transactions en devises, aux fins du développement social et de réduire l'impact de la spéculation financière.

Nous sommes certains que les prochaines cinq années vont être témoins d'un progrès plus grand que celui enregistré au cours des cinq dernières années dans la mise en application des engagements pris au Sommet social de même que dans les nouvelles initiatives orientées vers l'action, dont nous allons convenir à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cela nécessitera la coopération de tous les intéressés, y compris des organisations non gouvernementales, pour faire en sorte que les paroles, verbales ou écrites, se transforment en action.

**Le Président** (*parle en anglais*) : La 10e séance plénière va être suspendue pour permettre au Comité spécial plénier de terminer ses travaux.

*La séance, suspendue le 30 juin à 19 h 20, est reprise le 1er juillet à 15 h 15.*

#### **Point 8 de l'ordre du jour** (*suite*)

##### **Propositions de nouvelles initiatives de développement social**

##### **b) Nouvelles initiatives proposées en faveur de l'application intégrale de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social**

##### **Rapport du Comité plénier spécial de la vingt-quatrième session extraordinaire (A/S-24/8)**

#### **Point 9 de l'ordre du jour**

##### **Adoption des documents finals**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Pour le texte du rapport, les représentants doivent consulter les documents A/S-24/AC.1/L.2 et Add.1 à 16 ainsi que le document A/S-24/AC.1/L.3.

Avant de procéder plus avant, je tiens à informer les membres qu'une erreur technique s'est glissée dans les versions arabe, anglaise et espagnole du document A/S-24/AC.1/L.3. La cote du document cité à la fin du dernier paragraphe doit se lire comme suit : A/S-24/AC.1/L.2/Add.1 à 16.

Je demande maintenant à S. E. M. Bagher Asadi, de la République islamique d'Iran, Vice-Président du Comité plénier spécial de la vingt-quatrième session extraordinaire, chargé des fonctions de Rapporteur, de présenter le rapport.

**M. Asadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité plénier spécial de la vingt-quatrième session extraordinaire, qui se trouve dans les documents suivants : A/S-24/8; A/S-24/AC.1/L.2 et Add.1 à 16; et A/S-24/AC.1/L.3.

Le Comité spécial a tenu plusieurs consultations officieuses en vue de finaliser un document devant être examiné par la session extraordinaire dans le cadre du point 8 de l'ordre du jour. Je saisis l'occasion pour mettre à jour le rapport en ajoutant les informations résultant de notre dernière réunion officielle, qui ne se trouvent pas dans le texte imprimé dont nous sommes saisis.

Dans le document A/S-24/AC.1/L.2, le début du deuxième paragraphe doit se lire comme suit : « Le Comité plénier spécial a tenu cinq séances, les 26 et 27 juin et le 1er juillet 2000 ». Le reste de la phrase demeure inchangé.

Dans le troisième paragraphe, le premier espace blanc doit être complété par le mot « quatrième », le deuxième, avant le mot « juin », par le nombre « 30 » et le troisième par « M. Kheireddine Ramoul (Algérie) ».

Dans le dernier paragraphe, avant la section intitulée « Recommandations du Comité spécial plénier », la première ligne doit se lire comme suit : « À la

5e séance, le 1er juillet 2000 ». Le reste de la phrase reste inchangé.

Le texte suivant doit être ajouté après le dernier paragraphe :

« À sa 5ème séance, le 1er juillet, le Comité plénier spécial a également examiné son projet de rapport (A/S-24/AC.1/L.2 et Add.1 à 16) et un projet de résolution présenté par le Président dans le document A/S-24/AC.1/L.3. Des déclarations ont été faites par les représentants de la République arabe syrienne, de l'Égypte, du Pakistan, du Soudan, de la Jamahiriya arabe libyenne, de l'Algérie, de Cuba, de l'Arabie Saoudite, du Koweït, du Canada, de la République islamique d'Iran, du Qatar, de l'Iraq, de la France (au nom de l'Union européenne), des États-Unis, du Maroc, de la République populaire démocratique de Corée, de la Jordanie, du Nigéria (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Jamaïque, d'Oman, de l'Égypte, du Sénégal, de la Mauritanie, de Bahrein, du Bangladesh, de l'Afrique du Sud, de l'Azerbaïdjan, du Viet Nam, de la Malaisie, de la Chine, de la Tunisie, de l'Éthiopie et de l'Indonésie ainsi que par l'Observateur de la Palestine. »

Les changements suivants doivent également être apportés à la Partie I du rapport, document A/S-24/2/Add.2, qui contient la Déclaration politique.

L'ensemble du paragraphe 5 doit se lire maintenant comme suit :

« Nous réitérons par conséquent notre volonté de nous acquitter de notre devoir, c'est-à-dire d'éliminer la pauvreté, de promouvoir le plein emploi et l'emploi productif, de favoriser l'intégration sociale et de créer un environnement propice au développement social. Le maintien de la paix et de la sécurité au sein des nations et entre elles, la démocratie, le respect de la légalité, la promotion et la protection de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, notamment le droit au développement, à la bonne gouvernance, efficace, transparente et responsable, la parité entre les sexes, le plein respect des principes et droits fondamentaux au travail et les droits des travailleurs migrants sont quelques-uns des éléments essentiels si on veut parvenir au développement social durable axé sur l'individu. Le développement social nécessite non seulement

une activité économique mais aussi une réduction des inégalités dans la répartition des richesses et une répartition plus équitable des retombées de la croissance économique au sein des nations et entre elles, notamment, la réalisation d'un système de commerce multilatéral, fondé sur la réglementation internationale, qui soit ouvert, équitable, sûr, non discriminatoire, prévisible, transparent et multilatéral, de façon à tirer le meilleur parti des possibilités offertes et à garantir la justice sociale en tenant compte des relations de synergie entre développement social et croissance économique. »

Dans le paragraphe 6, la quatrième phrase doit se lire comme suit :

« Nous les invitons aussi à mettre au point des approches sociales, économiques et environnementales coordonnées afin d'éliminer l'écart entre objectifs et réalisations. »

Dans le paragraphe 6 *bis*, la quatrième phrase du paragraphe, qui commence par les mots « Il faut traiter aussi la question de l'endettement des pays en développement à revenu intermédiaire », et la cinquième phrase du paragraphe, qui commence par les mots « Il faut que, dans le contexte des stratégies de réduction de la pauvreté », doivent être supprimées de même que les crochets placés au début et à la fin du paragraphe.

Dans le paragraphe 7 *bis*, les mots « catastrophes naturelles », doivent être incorporés dans le texte du paragraphe et les guillemets doivent donc être supprimés.

Dans le paragraphe 9, la deuxième phrase doit se lire comme suit :

« Nous reconnaissons qu'il est indispensable de continuer à entreprendre un large éventail de réformes afin de renforcer et de rendre plus stable un système financier mieux fait pour répondre de façon plus efficace et en temps voulu les défis que pose le développement. »

Dans le paragraphe 9, les crochets sont à supprimer.

Dans le paragraphe 10, la deuxième phrase doit se lire comme suit :

« À l'aube du nouveau millénaire, conscients de nos responsabilités vis-à-vis des générations à venir, nous sommes fortement attachés au déve-

loppement social, notamment à la justice sociale, pour tous dans une économisée mondialisée. »

Enfin, les changements suivants doivent être apportés au document A/S-24/2/Add.2 (Part III).

Le paragraphe 1 *bis* doit se lire comme suit :

« Lorsqu'ils conçoivent et mettent en oeuvre leurs politiques de développement, les gouvernements doivent veiller à placer l'individu au centre du développement. En conséquence, les citoyens doivent avoir le droit et la capacité de participer pleinement à la vie économique, politique et sociale de leurs sociétés. Notre campagne mondiale pour le développement social et les recommandations tendant à l'action qui se trouvent dans ce document participent d'un esprit de consensus et de coopérations internationale, en pleine conformité avec les buts et principes de la Charte des Nations Unes, qui reconnaissent que la conception et l'application de stratégies, politiques, programmes et activités en faveur du développement social sont la responsabilité de chaque pays, et qu'il faut tenir compte de la diversité de ses conditions économiques, sociales et environnementales en respectant scrupuleusement les diverses religions et valeurs éthiques, les antécédents culturels et les convictions philosophiques de son peuple, en conformité avec tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales. Dans ce contexte, la coopération internationale est essentielle à l'application intégrale des programmes et actions relatives au développement social. »

À la fin du paragraphe 18, il convient d'ajouter les mots « et qui sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et doivent être combattues et éliminées ».

Le paragraphe 69 doit être supprimé.

Enfin, la correction suivante doit être apportée à la première phrase du paragraphe 112 b) *bis*. Les mots « faible et » doivent être insérés entre les mots « problèmes de » et « les pays en développement à revenu intermédiaire ». Le début de la phrase doit donc se lire comme suit :

« Demande une action concertée nationale et internationale pour traiter effectivement des problèmes de la dette des pays en développement à faible revenu et à revenu intermédiaire. »

C'est la fin des corrections et la fin du rapport du Rapporteur.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée n'entend pas discuter du rapport.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les déclarations vont donc se limiter à des explications de vote. La position des délégations sur les recommandations du Comité spécial plénier de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale a été expliquée clairement au Comité.

Puis-je rappeler que, conformément à la décision 34/401, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent les faire de leur place.

Je donne la parole au représentant du Gabon qui, je suppose, va s'exprimer au nom du Groupe des États africains.

**M. Dangué Rewaka** (Gabon) : Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, c'est au nom du Groupe des États africains à New York que je prends la parole. Compte tenu de la diversité culturelle et linguistique du continent africain, on ne sera pas surpris si je prononce ma déclaration dans une langue autre que la langue de travail utilisée au Gabon.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier et de remercier également les représentants au nom du Groupe africain à New York, de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole au nom des États africains à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. L'occasion m'en étant donnée, ce serait pécher par négligence que de ne pas exprimer notre gratitude au Gouvernement suisse d'avoir accueilli la session extraordinaire et de nous avoir chaleureusement reçus dans la belle ville de Genève. Je tiens particulièrement à remercier ce gouvernement de ses généreuses contributions qui ont facilité la participation de tous les pays les moins développés.

Cela mis à part, la déclaration des États africains, que j'ai l'honneur de présenter en leur nom, ne veut certes pas dire que les États africains ne se joignent pas au consensus des conclusions de cette importante

conférence. C'est au contraire une manière de réaffirmer que ce qui est au premier plan de la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, adopté en 1995, demeure encore plus pertinent pour accélérer le développement des ressources économiques, sociales et humaines. C'est aussi une manière de réaffirmer que l'Afrique est résolue à améliorer les partenariats effectifs pour le développement social en continuant de collaborer et d'oeuvrer avec la société civile, le secteur privé et tous ses partenaires qui coopèrent à l'application de politiques dont l'objectif est de promouvoir le secteur privé du développement et de renforcer le développement du potentiel du secteur public, et que son objectif central en favorisant son programme de développement humain et socioéconomique englobe l'élimination de la pauvreté, la création et le soutien de l'emploi productif et de programmes propres à générer des revenus, de renforcer l'intégration sociale et la cohésion nationale, la promotion de la paix et la stabilité de même que d'activer le processus de démocratisation. Il comprend également la promotion du respect des droits de l'homme et de la primauté du droit, ainsi que de la participation populaire et l'adoption des principes d'une bonne gouvernance, notamment la transparence et la responsabilité redditionnelle, conformément aux valeurs culturelles du continent.

L'Afrique a prouvé que des progrès évidents avaient été accomplis pour atteindre certains des objectifs et certaines des aspirations de la Déclaration de Copenhague, bien que ces efforts se trouvent obscurcis par des facteurs socioéconomiques contraignants, comme l'aggravation de la pauvreté, des ressources nationales et internationales insuffisantes en raison de la baisse continue de l'aide publique au développement, le fardeau de la dette extérieure, les infrastructures sociales et économiques qui laissent à désirer, l'impact de la pandémie du HIV/sida, les catastrophes naturelles et l'instabilité sociale incessante qui se prolonge dans plusieurs pays.

Cette situation est encore aggravée par le double problème de la mondialisation et de la libéralisation. Sans vouloir nier que la mondialisation crée des occasions, ce nouveau phénomène, si prometteur soit-il, pose des problèmes majeurs à l'Afrique, en particulier aux pays les moins développés.

Les États africains demandent à la communauté internationale d'agir maintenant pour les aider à surmonter ces obstacles qui continuent d'empêcher leur économie de s'intégrer dans l'économie mondiale et,

partant, de percevoir tous les bénéfices et occasions qui s'offrent à tous les États. Les États africains invitent également la communauté internationale à avaliser et à appuyer concrètement la création d'un fonds mondial de solidarité pour aider à l'élimination de la pauvreté.

Les États africains admettent le fait que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) est une mesure positive vers la recherche d'une solution au problème du fardeau insoutenable de la dette, et bien qu'ils soient déçus par les mesures d'allègement de la dette et par le rythme de leur application ils sont convaincus que la nouvelle Initiative aidera à leur apporter une réduction de la dette plus profonde, plus large et plus rapide ou des procédures d'annulation en particulier pour les pays les moins développés.

Les partenaires de l'Afrique pour le développement doivent tenir dûment compte du fait qu'en fondant la réduction de l'aide publique au développement sur la seule analyse des indicateurs économiques ils risquent simplement de compromettre les gains sociaux de l'Afrique et sa perception du développement durable.

Les États africains sont aussi conscients de leurs responsabilités et saisissent l'occasion pour renouveler leur attachement au développement social et pour s'engager à renforcer l'application de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action et autres initiatives. Ils s'engagent de plus à intensifier leurs efforts pour approfondir les réformes économiques en cours en vue de garantir et maintenir la croissance et le développement économiques à des niveaux favorables à la réduction de la pauvreté.

Tout en espérant que les nouveaux engagements pris au cours de la session extraordinaire se traduiront dans des mesures concrètes, les États africains appuient les conclusions de la conférence et annoncent leur plein attachement à l'application des recommandations qui en découlent en partenariat avec la communauté internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par le Comité spécial plénier, contenu dans le document A/S-24/AC.1/L.3.

Le projet de résolution est intitulé « Propositions de nouvelles initiatives pour le développement social ». Le texte de l'annexe au projet de résolution se trouve,

pour le moment, dans le document A/S-24/2/Add.2, parties I, II et III, tel que modifié par les documents A/S-24/2/AC.1/L.2/Add.1 à A/S-24/AC.1/L.2/Add.16.

Le projet de résolution a été recommandé pour adoption par le Comité spécial plénier. Puis-je considérer que l'Assemblée entend adopter le projet de résolution?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution S-24/2).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

**M. Luck** (Australie) (*parle en anglais*) : Ma délégation a demandé à prendre la parole pour faire connaître officiellement ses vues sur deux aspects particuliers du texte qui vient d'être adopté. L'Australie souhaite, en particulier, dire comment elle interprète le paragraphe 65, qui traite de l'engagement 4 et mentionne l'appui au contrôle international des drogues.

À la session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue, la Déclaration politique réaffirme :

« Notre détermination et notre résolution inébranlables à résoudre le problème mondial de la drogue grâce à des stratégies nationales et internationales visant à réduire à la fois l'offre et la demande illicites de drogues. » (*A/RES/S-20/2, par. 1*)

Conformément à cet accord, nous croyons comprendre que le paragraphe 65 traduit la volonté de la communauté internationale de réduire la fourniture de stupéfiants et de substances psychotropes illicites.

Selon ma délégation, en ajoutant le mot « illicites » après le mot « psychotropes » on traduirait plus exactement l'intention de cette session extraordinaire et on se montrerait plus cohérent avec les buts des conventions pertinentes, qui visent à faire en sorte que les stupéfiants et les substances psychotropes restent disponibles pour des fins médicales et scientifiques légales tout en faisant les efforts nécessaires pour minimiser la diversion du marché illicite.

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), dans son rapport annuel pour 1999, note que :

« Le consensus entre tous les gouvernements sur le fait que l'usage médical de stupéfiants continue

d'être indispensable pour soulager les douleurs et les souffrances et que des dispositions appropriées doivent être adoptées pour en assurer la disponibilité à cette fin. » (*E/INCB/1999/1, chap. I, par. 1*)

L'OICS note aussi dans son rapport que dans beaucoup de pays, particulièrement parmi les pays développés, la fourniture et la disponibilité de stupéfiants et de substances psychotropes sont insuffisantes pour répondre aux besoins médicaux légitimes. L'Australie, en tant que l'un des principaux producteurs du monde d'opiacés licites tient à donner l'assurance que, conformément à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, des opiacés continuent d'être disponibles à des fins médicales et scientifiques.

À propos d'une autre question, je voudrais dire brièvement que tout en nous félicitant des efforts faits pour adopter la meilleure méthode et partager les connaissances, l'Australie est quelque peu déçue de voir que dans le paragraphe 7 de la partie III, qui traite de l'engagement 1, on ne reconnaît pas plus explicitement la nécessité d'établir un dialogue entre toutes les organisations internationales qui s'intéressent à l'amélioration des bonnes pratiques dans la politique sociale. En particulier, l'Australie estime que le système des Nations Unies et les Accords de Bretton Woods doivent être impliqués. Elle se préoccupe du fait que dans le cas contraire il pourrait y avoir double emploi dans les travaux en cours de ces institutions, et nous invitons tous ceux qui participeront à ce processus à ne pas négliger leur précieuse contribution.

L'Australie est fermement convaincue que les idées qui ont été dégagées au présent Sommet doivent être mises en application dans un esprit de partenariat rassemblant les contributions des États, le système des Nations Unies, les institutions financières internationales, les communautés et les individus.

Enfin, je saisis encore l'occasion pour exprimer brièvement la satisfaction de ma délégation à la suite du consensus qui a été réalisé à la session extraordinaire et sa gratitude à ceux, en particulier les membres du Secrétariat, qui ont facilité nos travaux.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

**M. Al-Humaimidi** (Iraq) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient à vous exprimer, Monsieur le Président, sa gratitude pour les efforts que vous avez faits

pour conduire au succès les travaux de cette session. Par votre intermédiaire, je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à cet effort collectif, en particulier le Président du Comité plénier et les Présidents des groupes de travail, aux coordinateurs, au Secrétariat et à tous ceux qui ont oeuvré derrière la scène pour traduire des documents, interpréter les interventions et fourni des services à toute heure. Dès le début, la délégation iraquienne a participé à tous les niveaux des travaux préparatoires de cette session. Elle a fait preuve d'une extrême souplesse tout au long des consultations pour qu'il soit possible de parvenir au succès et au consensus et d'adopter le document. C'est pourquoi le Gouvernement iraquien s'emploiera à assurer le respect et l'application de ce document, conformément à la Constitution de notre pays ainsi qu'à sa législation et ses normes nationales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis.

**M. Moose** (États-Unis) (*parle en anglais*) : Pour commencer, j'adresse mes chaleureuses félicitations à vous, Monsieur le Président, aux trois Présidents des groupes de travail et aux facilitateurs pour les efforts héroïques qu'ils ont entrepris pour conduire les travaux de cette conférence à une issue fructueuse. J'exprime également mes félicitations à notre hôte, la Suisse, pour son hospitalité, et plus particulièrement aux hommes et aux femmes du Secrétariat de l'ONU, qui ont oeuvré d'arrache-pied, pour le travail remarquable qu'ils ont accompli afin de permettre que tout se déroule sans heurt.

Les États-Unis sont heureux de se joindre au consensus dont a été l'objet l'adoption du document final de cette conférence. Ce document représente un important jalon dans les travaux commencés il y a cinq ans à Copenhague pour placer le développement social en tête de l'ordre du jour international et de celui de tous les pays. Nous avons fermement réaffirmé les 10 engagements de la Déclaration de Copenhague et convenu d'un programme de travail ambitieux mais réalisable devant permettre de pleinement les honorer dans les années à venir.

Dans les interventions et initiatives nouvelles, l'un des domaines où d'importants progrès ont été accomplis concerne l'Engagement 3. Il faut reconnaître l'important pas que constitue la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et convenir de donner suite à cet instrument historique par

le biais de l'adoption de nouvelles mesures par les gouvernements et le secteur privé. Ces mesures aideront à briser les cercles vicieux du travail des enfants et du travail forcé, à mettre fin à la discrimination dans l'emploi et de garantir aux travailleurs le droit de participer à la prise de décisions qui touchent leur mode de vie économique. Toute une série de mesures ont été décidées pour promouvoir partout les possibilités d'un emploi productif pour les individus, ce qui atteste que nous reconnaissons qu'un travail convenable est le moyen le plus sûr d'éliminer la pauvreté. Et des mesures ont été demandées pour contribuer à la préparation de tous nos citoyens à un rapide changement sur les marchés du travail grâce à l'amélioration de l'accès aux techniques nouvelles et à l'éducation permanente.

Je dois officiellement clarifier la politique des États-Unis dans trois domaines particuliers.

Premièrement, dans le domaine de l'allègement de la dette nous croyons que les efforts internationaux doivent être axés sur l'application fructueuse de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. Les États-Unis se préoccupent de voir que le paragraphe 5 *bis* du document final nous écarte nettement du cadre de travail qu'offre cette initiative et risque ainsi de disperser nos efforts. Pour ces raisons, les États-Unis ne peuvent que se dissocier du consensus en ce qui concerne ce paragraphe particulier, tout comme ils l'ont fait sur un paragraphe similaire du document Beijing+5.

Deuxièmement, les États-Unis auraient préféré que soit retenu le libellé convenu à l'origine pour le paragraphe 18.

Enfin, s'agissant du paragraphe 38, il convient de souligner que la ratification de tous les traités et de toutes les conventions par les États-Unis est la prérogative du Sénat des États-Unis en vertu de leur procédure fondée sur le principe conseil-accord. Il serait donc déplacé de la part du pouvoir exécutif d'aller au-delà de l'examen de la ratification des traités et conventions, et c'est dans ce sens qu'il faut interpréter l'engagement que nous avons pris au titre du paragraphe 38.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Costa Rica.

**M. Penrod** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de la façon dont vous avez mené les tra-

vaux et de féliciter également les Présidents des groupes de travail et ceux qui ont oeuvré pour assurer le succès de cette session extraordinaire.

J'ai demandé à prendre la parole pour déclarer officiellement que la République du Costa Rica entend dire clairement qu'en ce qui concerne les paragraphes du document qui vient d'être adopté, où référence est faite à l'accès universel aux services et aux soins de santé, il ne faudrait pas en déduire que l'avortement est inclus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de Malte.

**M. Pace** (Malte) (*parle en anglais*) : En se joignant au consensus intervenu sur le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale portant sur le thème « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement pour tous à l'heure de la mondialisation », la délégation maltaise tient à réaffirmer les réserves qu'elle a exprimées au sujet de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague et qui portaient sur l'utilisation de termes tels que services de santé en matière de procréation et services d'hygiène sexuelle. L'interprétation qu'en donne Malte est conforme à sa législation nationale, selon laquelle il est illégal de mettre fin à une grossesse en recourant à l'avortement.

Qui plus est, la délégation maltaise réaffirme qu'elle réserve sa position sur les parties du document où il est fait référence aux documents finals de certaines conférences. À cet égard, elle réaffirme les réserves qu'elle avait exprimées et qui sont consignées dans les rapports des conférences respectives.

Par ailleurs, la délégation maltaise réserve sa position sur la mention faite de divers instruments internationaux chaque fois qu'elle apparaît dans le document final, conformément à son acceptation ou à sa non-acceptation antérieures de ces instruments.

**M. Hynes** (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des délégations de la Norvège et du Canada. Pour commencer, Monsieur le Président, je vous félicite et félicite l'ambassadeur Cristián Maquieira, Président du Comité préparatoire pour cette session, ainsi que ses collègues du Bureau et du Secrétariat, pour le talent et le dévouement dont chacun a fait preuve pour mener cette session extraordinaire à une conclusion fructueuse. Nos hôtes, le peuple et les autorités suisses – méritent éga-

lement d'être félicités pour les arrangements et l'hospitalité exceptionnels qu'ils nous ont réservés.

Il y a cinq ans, la Norvège participait avec enthousiasme au premier Sommet mondial pour le développement social. C'était un événement historique lors duquel la communauté mondiale a adopté un Programme d'action exhaustif pour lutter contre la pauvreté, promouvoir l'emploi à temps complet et l'emploi productif de même que la justice sociale pour tous.

Aujourd'hui, nos délégations sont heureuses de se joindre à l'adoption de ce document final portant sur l'examen des progrès accomplis depuis cinq ans dans l'application du Programme d'action de Copenhague. Depuis Copenhague, le principal progrès accompli, que nous avons reconnu et renforcé, porte sur l'adoption par l'Organisation internationale du Travail (OIT) de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Il a été également discuté longuement de l'importance de la coopération effective de toutes les organisations clefs du système multilatéral dans la conception et l'application de démarches plus cohérentes dans la recherche du développement social sous tous ses aspects.

Selon la Norvège et le Canada, le champ d'action est considérable où de nouveaux efforts peuvent être faits à cette fin, et nous engageons fermement les chefs des institutions pertinentes à oeuvrer dans le cadre de leurs mandats respectifs afin de donner la plus haute priorité à l'élaboration d'approches politiques plus cohérentes et des programmes d'activités mieux coordonnées.

Je tiens à exprimer également la satisfaction particulière qu'éprouvent la Norvège et le Canada face au consensus qui a été possible sur le paragraphe 111 e) *bis* du document final, qui demande la mise en train d'une étude approfondie sur les propositions spécifiques tendant à concevoir de nouvelles sources de fonds pour des programmes de développement et d'élimination de la pauvreté. Le Canada et la Norvège sont persuadés que ce mandat offrira une occasion précieuse pour les Nations Unies et autres institutions internationales pertinentes d'examiner de plus près les nombreuses suggestions actuelles qui concernent des mécanismes innovateurs d'appels de fonds, notamment des propositions pour les arrangements relatifs aux droits sur les transactions de devises. L'examen sérieux et rigoureux de telles idées concrètes constitue une tâche essentielle pour les Nations Unies et la commu-

nauté internationale si l'on veut traduire les objectifs et les principes de Copenhague dans la réalité à l'intention de tous les peuples de toutes les parties du monde.

Ces remarques étant faites, il ne me reste qu'à réaffirmer l'attachement de la Norvège et du Canada aux engagements de Copenhague et, compte tenu des progrès accomplis au cours de cette session extraordinaire, à donner l'assurance que nous continuerons à coopérer avec la communauté internationale dans la poursuite de l'objectif du développement social et de la justice sociale pour tous.

**M. Farid** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter du succès remporté par la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale consacrée à l'examen des résultats du Sommet mondial pour le développement sur la période de cinq ans. Le Bangladesh salue le consensus auquel il a été possible de parvenir, grâce aux efforts et à la volonté collectifs, pour donner suite aux principes du développement social qui ont été définis au Sommet de Copenhague il y a cinq ans. Le Bangladesh estime que l'issue d'aujourd'hui doit servir à tracer la voie future du développement social afin d'honorer les engagements de Copenhague dès que possible.

En ma qualité de coordinateur des pays les moins développés, le Bangladesh se félicite particulièrement des engagements pris ensemble ici pour appuyer ces pays dans leurs efforts de développement social. Il attend de pouvoir oeuvrer dans ce sens par le biais de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés, qui doit se tenir l'année prochaine.

Le Bangladesh tient à remercier le Président du Comité préparatoire, l'Ambassadeur Maquieira, du Chili, et tous les autres membres du Bureau, les facilitateurs, les membres du Secrétariat qui ont joué un rôle dans le processus ainsi que les partenaires aux négociations pour tous les efforts qu'ils ont faits et pour leur volonté de parvenir à une issue fructueuse.

Un dernier point doit être mentionné : eu égard aux références faites dans le document final à l'impact de la mondialisation sur le développement social, le Bangladesh aurait souhaité trouver une référence plus explicite au besoin d'examiner l'impact de la mondialisation sur la parité entre les sexes. Il pense que, en tant que première mesure, le Fonds des Nations Unies pour le développement des femmes devrait commencer à vérifier cet impact.

**M. Petit** (France) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays suivants s'associent à la présente déclaration : Bulgarie, République tchèque, Hongrie, Lettonie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et les pays associés, Chypre, Malte et Turquie.

Cinq ans après le Sommet de Copenhague, les représentants des gouvernements, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, la presse et, au-delà, toutes les composantes de la société civile de nos pays se sont de nouveau réunis à Genève pour examiner les résultats du Sommet et approuver de nouvelles initiatives, l'objectif étant, comme l'indique l'intitulé de notre session, de parvenir au développement pour tous dans un monde globalisé.

À l'issue de cette session extraordinaire, l'Union européenne souhaite exprimer sa satisfaction devant les résultats auxquels nous sommes parvenus, qui ont permis de progresser sur de nombreux sujets cruciaux pour le développement social. Le bilan obtenu dans la deuxième partie du document final reflète bien les évolutions depuis Copenhague dans le contexte de la mondialisation, avec tous les risques mais aussi les opportunités dont elle est porteuse. Les faiblesses constatées ont inspiré directement un certain nombre de nos propositions pour l'avenir. C'est le cas, par exemple, pour les initiatives nouvelles relatives aux pays les plus pauvres. Les points positifs du bilan nous encouragent à aller de l'avant, qu'il s'agisse du mouvement de ratification des grandes conventions existantes en matière de développement social ou de la dynamique du développement de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

La déclaration nous permet de réaffirmer notre volonté politique au niveau des États mais, au-delà, de l'ensemble de la communauté internationale d'aller plus loin encore dans la mise en oeuvre de Copenhague. Cette déclaration réaffirme clairement les conditions essentielles du développement social. Elle mentionne tous les éléments de ce qu'il est désormais convenu d'appeler la bonne gouvernance. Je marque ici notre déception devant l'impossibilité de s'y référer de manière explicite, alors même que le concept de bonne gouvernance s'impose dans la plupart des enceintes traitant des questions de développement.

La déclaration complète également les documents de Copenhague en faisant une mention explicite et sans équivoque de la Déclaration de l'Organisation interna-

tionale du Travail sur les principes et droits fondamentaux au travail, condition du développement social. La déclaration constate le besoin d'un suivi intégré des grandes conférences et sommets des Nations Unies et invite les gouvernements à établir des liens étroits entre politiques économiques, sociales, environnementales, la parité entre les sexes, la promotion et la participation des femmes. La déclaration nous invite également à développer des initiatives novatrices en matière d'allègement de dette en mettant l'accent sur des solutions équitables et durables. Un consensus a également pu être trouvé sur de nouvelles initiatives qui actualisent et complètent le Programme d'action de Copenhague. L'Union européenne se réjouit particulièrement des progrès accomplis sur six points.

Premièrement, nous nous sommes fixé un objectif ambitieux de réduction de moitié de la proportion des personnes vivant en situation d'extrême pauvreté, en insistant sur la nécessaire articulation entre politique sociale et politique macroéconomique.

Deuxièmement, nous sommes parvenus à un accord pour une référence forte à la ratification des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Ces conventions sont un instrument essentiel pour le respect des droits des travailleurs, pour l'essor du dialogue social et, tout simplement, pour le respect de la personne humaine. Par ailleurs, plusieurs initiatives nouvelles renforcent le rôle de l'OIT dans le cadre de son mandat. Cela devrait contribuer à dissiper les inquiétudes manifestées sur les risques d'utilisation des normes sociales comme instrument au service du protectionnisme.

Troisièmement, nous avons reconnu le rôle des entreprises dans le développement social avec le souci d'encourager l'exercice de la responsabilité sociale.

Quatrièmement, nous avons enregistré des progrès intéressants sur de bonnes pratiques en matière de politique sociale. À l'issue du débat, il ressort clairement que le système des Nations Unies doit soutenir les efforts nationaux pour parvenir à une meilleure mise en oeuvre et dissémination de ces pratiques.

Cinquièmement, un consensus fort s'est dégagé sur la question majeure de l'accès aux soins de santé, y compris en recherchant un meilleur accès aux médicaments essentiels à des prix abordables. Nous avons mieux défini la contribution de la santé au développement social. La lutte contre le sida et les grandes pandémies acquiert désormais un caractère prioritaire.

Sixièmement, nous avons rappelé la nécessité d'établir des mécanismes participatifs pour évaluer l'impact social des programmes d'ajustement structurel en coopération avec l'ensemble des institutions internationales concernées.

Tous ces points sont nouveaux et méritaient d'être mentionnés. Nous souhaitons également exprimer quatre regrets.

Premièrement, nous ne sommes peut-être pas allés assez loin sur la question de la coopération entre les grandes organisations internationales sur les enjeux essentiels du développement social et les implications sociales de la mondialisation.

Deuxièmement, nous aurions souhaité être plus ambitieux en matière de procédure de suivi et d'indicateurs sociaux, même si nous avons modestement amorcé une approche de synthèse et d'harmonisation. Nous ne pourrions pas évaluer le développement social sans une démarche commune reposant sur des indicateurs agréés. De même, une approche plus précise des principes directeurs et des bonnes pratiques en matière de politiques sociales nous aurait paru utile. Cela aurait pu constituer une avancée importante.

Troisièmement, il aurait sans doute été utile de pousser plus loin nos réflexions sur la protection sociale, enjeu majeur pour les vingt prochaines années. L'analyse des crises financières récentes montre à quel point la protection sociale peut contribuer à minimiser les effets sociaux négatifs des crises économiques.

Quatrièmement, nous aurions également souhaité des références plus fortes, plus imaginatives et plus dynamiques au partenariat avec la société civile dans toutes ses composantes et du dialogue social. L'initiative prise par le Secrétaire général est désormais connue sous le nom de Global Compact, aurait, à cet égard, méritée d'être mentionnée. Mais nous restons confiants, car nous voyons bien que les sociétés civiles se développent et se diversifient partout dans le monde.

Ce n'est pas la fin de notre travail. Beaucoup de chemin reste à faire pour combattre les inégalités et éradiquer la pauvreté. Conscients de nos responsabilités vis-à-vis des générations futures, nous sommes fortement attachés aux principes de justice sociale et du développement social pour tous, dans une économie de plus en plus mondialisée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Nigéria.

**M. Aliyu** (Nigéria) (*parle en anglais*) : C'est au nom du Groupe des 77 et de la Chine que je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de la tâche que vous avez accomplie. Dès le début, nous étions certains que vous alliez nous guider vers une issue fructueuse. Compte tenu des difficultés suscitées par certains aspects du processus de négociations, nous ne pouvons que vous féliciter de votre leadership sans lequel nous aurions été dans l'impasse.

À cet égard, je saisis l'occasion pour faire part officiellement de notre gratitude au Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Maquieira, qui nous a guidés tout au long du processus préparatoire, ainsi qu'aux Ambassadeurs Asadi et Richelle, qui ont présidé les groupes de travail. Nous les remercions de leur résolution et de leur contribution qui ont assuré le succès de la session extraordinaire. Il convient aussi de remercier nos partenaires aux négociations pour la souplesse et la compréhension dont ils ont fait preuve au cours des négociations.

Même s'il n'a pas été possible d'être d'accord sur toutes les questions qui nous préoccupaient gravement, nous sommes certains que le document final servira de tremplin à d'autres efforts accrus, au niveau national et international, afin d'assurer et de promouvoir le développement social pour tous.

Enfin, nous voulons remercier le Gouvernement suisse et son peuple hospitalier, nos aimables hôtes. Quant au personnel du Secrétariat, qu'aurions-nous fait sans lui?

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position. Je donne la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

**M. Frontiero** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège prend note des progrès accomplis au cours des derniers mois dans le processus préparatoire de cette session extraordinaire et loue les efforts de la communauté internationale. À cet égard, le Saint-Siège remercie le Secrétariat et les membres du Bureau pour leurs efforts inlassables qui ont abouti à l'adoption de ce document final, et il se félicite du consensus.

En prononçant cette déclaration d'explication, le Saint-Siège souhaite souligner que rien de ce qu'il a fait dans ce processus ne saurait être interprété ou

compris comme une approbation des notions que le Saint-Siège ne peut accepter pour des raisons morales. Conformément à sa nature et à sa mission particulière, le Saint-Siège, tout en saluant l'adoption du document final de la vingt-quatrième session, souhaite souligner la manière dont il l'interprète.

Premièrement, le Saint-Siège réaffirme les réserves qu'il a exprimées au moment de la conclusion des récentes conférences et sommets mondiaux des Nations Unies ainsi que les déclarations d'explication faites à l'issue des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées à l'examen et à la mise en oeuvre de ces conférences et sommets.

Deuxièmement, s'agissant des termes « soins en matière de procréation et de sexualité », le Saint-Siège considère qu'ils s'appliquent à une notion intégrée de la santé, qui englobe la personne dans l'intégralité de sa personnalité, de son esprit et de son corps, et qui encourage la réalisation de sa personnalité et de sa maturité personnelle dans la sexualité et dans l'amour mutuel et les prises de décisions qui caractérisent le lien conjugal conformément aux normes morales. Le Saint-Siège ne considère pas l'avortement ou l'accessibilité à l'avortement comme une dimension de ces termes. Pas plus que le Saint-Siège n'approuve toute forme de législation de nature à légaliser l'avortement.

Troisièmement, l'accord du Saint-Siège sur l'utilisation du terme « planification familiale » ne doit en aucun cas être interprété comme constituant un changement dans sa position bien connue concernant les méthodes de planification familiale que l'Église catholique juge moralement inacceptables, ou concernant les services de planification familiale qui ne respectent pas la liberté des épouses, la dignité humaine et les droits de l'homme des personnes concernées.

Quatrièmement, s'agissant de tous les accords internationaux, en particulier de tous accords existant mentionnés dans ce document, le Saint-Siège maintient sa position à cet égard, qui tient compte de leur acceptation ou de leur non-acceptation par le Saint-Siège.

Cinquièmement, le Saint-Siège réaffirme que l'éducation des jeunes, notamment des enfants, des filles, des garçons, des adolescents, des jeunes femmes et des jeunes gens, qui englobe l'éducation relative aux soins en matière de procréation et de sexualité, est principalement et fondamentalement le droit, le devoir et la responsabilité des parents, conformément à la Dé-

claration universelle des droits l'homme qui stipule dans le paragraphe 3) de son article 26 :

« Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. »

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'observateur de la Suisse.

**M. Anderegg** (Suisse) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement suisse, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, et remercier l'Assemblée, d'avoir accepté notre invitation à vous réunir à Genève.

C'est la première fois qu'une session de l'Assemblée générale se réunit dans son intégralité à Genève. L'objectif de cette session était de faire un nouveau pas dans le développement social. Ce pas a été fait, même si nous avions espéré faire davantage, c'est-à-dire un bon en avant dans ce processus crucial. Comme chacun sait, beaucoup d'autres efforts vont être nécessaires sur la voie menant à un monde libéré de la pauvreté. Le pas fait ici à Genève cette semaine a été rendu possible grâce à l'esprit de coopération entre les gouvernements.

Nous avons tous tiré grandement profit de la résolution et du professionnalisme exceptionnels du Secrétariat de l'ONU, de l'équipe du Secrétaire général adjoint Desai – M. John Langmore et Mme Gloria Kan – de l'équipe du Secrétaire général adjoint Jin, de l'ensemble du personnel du Département des affaires de l'Assemblée générale, du Service de conférence et du Service de la sécurité et de la sûreté, ainsi que de nombreux autres. C'est un privilège pour nous que d'oeuvrer étroitement avec toutes ces personnes exceptionnelles et dévouées, qui ont montré une grande compétence en nous procurant un cadre propice à nos travaux.

Je dois également exprimer notre gratitude et notre respect profonds au Président du processus préparatoire et du Comité plénier, l'Ambassadeur Maquieira, pour l'excellent travail accompli. Je lui exprime mes remerciements pour le talent extraordinaire dont il a fait preuve dans les négociations. Mes remerciements s'adressent encore à tous les autres membres du Bureau et aux facilitateurs des groupes de travail.

La Suisse a été honorée par le niveau et la qualité des participants, à la fois des gouvernements et de la société civile. Elle espère que les participants sont satisfaits des installations et de la plate-forme fournies pour le dialogue, le Forum de Genève 2000, même si,

évidemment, nombre d'entre vous, pour des raisons évidentes, n'ont pas été en mesure d'y participer.

La Suisse et sa chère ville de Genève ont été honorées et ravies de vous recevoir. Nous souhaitons à tous un heureux retour dans vos familles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen des points 8 et 9 de l'ordre du jour.

### Déclaration de clôture du Président

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai toujours été convaincu que nous réussirions, et nous avons réussi à Genève également. J'ai également dit que nous n'allions pas renégocier les positions et les engagements qui sont les résultats obtenus à Copenhague en 1995 vers le développement social et la sécurité humaine. Nous ne saurions reculer. Nous devons aller de l'avant résolument et nous en tenir aux cibles précises qui ont été fixées à Copenhague pour rendre ce monde meilleur pour tous.

En tout, nous avons entendu 180 orateurs en séances plénières : 159 États Membres de l'ONU, deux États non membres, 10 observateurs et 9 organisations non gouvernementales. Orateur après orateur a réaffirmé que les rôles complémentaires du gouvernement, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et autres opérateurs de la société civile étaient nécessaires si nous voulions que le progrès humain et la justice sociale puissent être durables et satisfaisants pour chacun.

C'est dans cet esprit que nous avons adopté l'important document intitulé « Nouvelles initiatives proposées en faveur du développement social ». En établissant la liste des engagements renouvelés, nous avons été animés par le souci profond de la croissance économique et de la démocratisation, du plein emploi, de l'annulation de la dette, de la responsabilisation des femmes, de l'égalité entre les sexes et du commerce multilatéral fondé sur la justice et l'égalité sociales.

Nous nous trouvons, aujourd'hui en particulier, face au pire ennemi du monde : le VIH/sida. Abstraction faite des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, cette maladie, le sida, représente un danger proche et présent pour la survie de l'humanité. De fait, ce n'est pas tant une maladie qu'une catastrophe humaine. Le sida ne connaît aucune frontière et

n'épargne personne, frappant sans égard à la race, la croyance, la génération ou le sexe. Les maladies infectieuses, comme nous l'enseignent la science et la technologie, peuvent être enrayerées et sont même, dans certains cas, curables. Les politiques et la rapacité empêchent, cependant, de sauver des vies.

L'an dernier les 13 millions de personnes qui sont mortes de maladies infectieuses auraient pu être épargnées à un coût de 5 dollars chacune. En Afrique subsaharienne, on estime que plus de 23 millions de personnes sont infectées par le VIH, ce qui représente 70 % du total mondial. Plus de 90 % d'Africains infectés ignorent qu'ils sont porteurs du VIH. Parmi les adultes infectés 55 % sont des femmes, tandis que pour les jeunes filles entre 15 et 19 ans le risque d'infection est six fois supérieur à celui des garçons. Cela fait de l'Afrique, mon continent, un cas spécial. Mais qui véritablement sont des Africains? Les Africains sont vous. Les informations abondent sur le fait que les soins de santé de base sont sacrifiés sur l'autel de la restructuration économique dans nombre de pays en développement. Une étude de la Banque mondiale portant sur 53 pays montre une baisse d'environ 15 % par personne dans les dépenses de santé à la suite des programmes d'ajustement structurel.

En parlant des souffrances humaines, je tiens à répéter une fois encore que des non-interventionnistes, comme femmes, enfants ainsi que soldats de la paix, soldats du maintien de la paix et tous ceux qui sauvent des vies servent l'humanité. Ceux qui les persécutent et ceux qui les retiennent en otages par la force doivent être traités sans merci. Tout le poids de la loi doit s'exercer sur ces criminels. Mobilisons toute la volonté politique nécessaire, mobilisons les ressources nécessaires et concentrons nous sur les priorités axées sur les personnes pour éliminer la pauvreté, la faim, le besoin et la crainte de la face de la terre une fois pour toutes.

La compassion, la générosité et le partage sont de nobles vertus humaines, et elles devraient présider aux relations humaines. Je réitère ce que j'ai dit au début de cette session extraordinaire : les pays qui ont eu le bonheur de bénéficier très tôt de l'industrialisation et qui sont maintenant dans une position idéale pour profiter immensément de la mondialisation doivent reconnaître et assumer les responsabilités qui leur incombent à l'égard des pays les moins chanceux, et qui vont de pair avec leur puissance et leur immense richesse.

De 51 en 1945, le nombre des États Membres de l'ONU est passé à 188. D'autres iront les rejoindre en septembre 2000. Cela signifie accommodement avec les chiffres, instabilité démographique et tout ce qu'exigent les langues officielles et les autres langues que nous pouvons entendre dans les couloirs. En conséquence de quoi, les dates limites sont souvent dépassées, mais, comme le dit l'adage : tout est bien qui finit bien.

En même temps, engageons-nous à changer d'attitude afin qu'à l'avenir il soit possible d'éviter cet inacceptable blocage entre pays industrialisés et pays en développement.

Les urnes se remplissent d'autant plus que les estomacs sont pleins. Nous, représentants d'États, ne saurions rester sourds aux voix des organisations non gouvernementales et d'autres de la société civile. Il faut tenir compte de leurs préoccupations et les encourager à dialoguer. Certaines de ces voix se sont fait entendre à Genève pour répondre au dernier document « Un monde meilleur pour tous ». Elles commencent maintenant à être entendues, et il faut les encourager, les écouter, en tenir compte et faire face aux préoccupations qu'elles expriment.

Pour terminer, je tiens à remercier les Vice-Présidents pour leur loyauté et leur sens élevé du devoir, ainsi que le Président du Comité spécial plénier, l'Ambassadeur Cristian Maquieira, du Chili, et ses collaborateurs dévoués. Sueur, pleurs et nuits d'insomnie à New York et à Genève leur ont été nécessaires pour aboutir à cet excellent texte qui nous met en mesure d'aller de l'avant et d'obtenir des résultats au fur et à mesure que nous agissons.

Les responsables et le personnel de l'ONU ont travaillé dur pour assurer l'efficacité et le bon ordre. Je remercie le Secrétaire général adjoint du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence; M. Desai; et leurs aides dévoués, notamment du Service du protocole et de la liaison et les agents de sécurité, tant ceux du Siège que leurs collègues de Genève pour leurs services exceptionnels.

Enfin, mais pas moins important, je tiens, au nom de l'Assemblée, à remercier une fois encore le Gouvernement et le peuple suisses pour leur généreuse hospitalité et pour toute l'aide qu'ils nous ont fournie pour assurer le succès de cette réunion.

Tout a maintenant été dit et fait à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives. Il est temps de quitter ce vénérable lieu d'idées où nous avons renouvelé notre volonté d'agir.

Le moment est venu de mettre fin à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.*

#### **Clôture de la vingt-quatrième session extraordinaire**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare close la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 16 h 35.*